

RAPPORT DE GESTION

2020

**Rapport
de la Municipalité de Denges
au Conseil Communal
sur la gestion de l'exercice 2020**

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93c),
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 34),
- du règlement du Conseil communal de Denges – édition 2013 (art. 91)

La municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2020.

Les comptes, accompagnés des commentaires, sont déposés séparément.

Le rapport sur la gestion a été adopté par la municipalité dans sa séance du 26 avril 2020.

LISTE DES ABREVIATIONS (pages 3 à 7)

AS	Agence d'Assurances Sociales
AAVA	Association de l'Arboretum du Vallon d'Aubonne
AdCV	Association des Communes Vaudoises
ADJ	Adjoint
ADJ SOF	Adjudant Sous-Officier
AFJ	Accueil Familial de Jour
AIEB	Association Intercommunale des Eaux du Boiron
AJEMA	Accueil de Jour des Enfants de Morges-Aubonne
AO	Actions Opérationnelles
APP	Appointé
APPC	Appointé-Chef
APR	Appareil de Protection Respiratoire
ARASMAC	Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay
ARCAM	Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges
ASP	Assistant de Sécurité Publique
AVCD	Association Vaudoise des Communes Délégatrices
AVSM	Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux
BH	Borne Hydrante
BPA	Bureau de Prévention des Accidents
BRP	Bureau des Renseignements Police
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière de Construction
CAP	Capitaine
CDT	Commandant
CEP	Centre d'Enseignement Professionnel
CET (EPSP)	Conseil d'Etablissement

CET (SIS)	Centrale d'Engagement et de Transmission (117)
CFF	Chemin de Fers Fédéraux
CI	Chef d'Intervention
CODIR	Comité de Direction
COREMU	Commission Réjouissance et Musée
CPL	Caporal
CR	Cours de Répétition
CSR	Centre Social Régional
CSU	Centre Sanitaire d'Urgence
CTA	Centrale de Traitement des Alarmes (118)
CVE	Compagnie Vaudoise d'Electricité
DAP	Détachement d'Appuis
DCH	Défense des Chimiques et des Hydrocarbures
DEL Basket	Denges-Echandens-Lonay Basket
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGIP	Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes
DIREN	Direction de l'Energie
DIS	Département des Institutions et de la Sécurité
DM	Déchetterie Mobile
DPMA	Détachement Post-Médical Avancé
DPS	Détachement de Premiers Secours
DSAS	Département de la Santé et de l'Action Sociale
DSI	Division de Secours et d'Incendie de la ville de Lausanne
DTE	Département du Territoire et de l'Environnement
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurances
ECADIS	Logiciel de gestion des SDIS
EFO	Ecole de Formation des sapeurs-pompiers du SIS Morget

EM	Etat-Major
EMS	Etablissement Médico-Social
EN	Eléments Naturels
EPSP	Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
ERM	Epuration des eaux usées de la Région Morgienne
FAJE	Fondation sur l'Accueil de Jour des Enfants
FIR	Formation d'Intervention Régionale
FOUR	Fourrier
FSSP	Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers
FVE	Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
FVSP	Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers
GDM	Gendarmerie Vaudoise
GJS	Groupe Judiciaire de la police de Sûreté
GM	Gendarmerie Mobile
GROPIL	Groupe de Pilotage
GT	Groupe Technique
IFC	Interventions en Faveur de la Collectivité
JSP	Jeunes Sapeurs-Pompiers
LAJE	Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions
LC	Loi sur les Communes
LCR	Loi sur la Circulation Routière
LEMP	Loi sur l'Emploi
LOPV	Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise
LPOL	Loi sur la Police
LSDIS	Loi sur le Service Défense Incendie et Secours"
LT	Lieutenant

MAJ	Major
MBC	Morges-Bière-Cossonay
MD	Mobilité Douce
MP	Moto-Pompe
NAC	Nouveaux Animaux de Compagnie
OFPP	Office Fédéral de la Protection de la Population
OFROU	Office Fédéral des Routes
OI	Organe d'Intervention
PALM	Plan Agglomération Lausanne-Morges
PBC	Protection des Biens Culturels
PCi	Protection Civile
PEJ	Politique Enfance et Jeunesse
PGEE	Plan Général d'Evacuation des Eaux
PLT	Premier Lieutenant
PRM	Police Région Morges
ProSDIS	Nouveau système de mobilisation de l'ECA
QM	Quartier-Maître
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RC	Route Cantonale
REC	Recrue
REGA	Organisme de sauvetage hélicoptère
RER	Romande Energie Run
RGP	Règlement Général de Police
RLATC	Règlement d'application de la Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions
RSDIS	Règlement sur le Service Défense Incendie et Secours
SAMA	Samaritains
SAP	Sapeur
SCRIS	Service Cantonal de Recherche et d'Information Statistique

SDIS	Service Défense Incendie et Secours
SDRM	Schéma Direction Région Morges
SESA	Service des Eaus, Sols et Assainissement cantonal
SGT	Sergent
SGTC	Sergent-Chef
SGTM	Sergent-Major
SI	Service Industriel d'une commune
SIS Morget	Service Incendie et Secours
SMUR	Service Médicalisé d'Urgence et de Réanimation
SPECO	Service de la Promotion Economique et du Commerce
SPOP	Service de la Population
SRE	Société Romande d'Electricité
SSCM	Service de la Sécurité Civile et Militaire
STEP	Station d'Epuration des eaux
TAR	Taxe Anticipée de Recyclage
TER	Territorial
TMD	Transport de Matière Dangereuse
TP	Tonne-Pompe (SIS)
TP	Transport Public
TPM	Transports Publics de la région Morgienne
TTC	Toute Taxe Comprise
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers
UCV	Union des Communes Vaudoises
USL	Union des Sociétés Locales
USR	Unité de Secours Régional
VG	Voie Générale
VP	Voie Pré gymnasiale
VSS	Véhicule de Soutien Sanitaire

SOMMAIRE

M. Francis MONNIN, Syndic

**CONSEIL COMMUNAL – VOTATIONS & ELECTIONS – ADMINISTRATION
GENERALE – SERVICES COMMUNAUX – FINANCES – TPM – GARE
LAUSANNE TRIAGE– DECADASTRATION D’UNE PARTIE DU DOMAINE
COMMUNAL PUBLIC DP7 – CRISE SANITAIRE COVID-19 - STAND DE TIR
INTERCOMMUNAL (pages 15 à 42)**

CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule	16
2. Composition du bureau	16
3. Liste des membres	17
4. Suppléant(e)s	17
5. Commissions	17
6. Sommaire des décisions	18

VOTATIONS & ELECTIONS

1. Fédérales	19
2. Cantonales	21
3. Communales	21

ADMINISTRATION GENERALE

1. Municipalité	22
2. Personnel communal	23
3. Union des Communes Vaudoises (UCV)	24
4. Associations et collaborations intercommunales	25
5. Registre civique	25
6. Préfecture de Morges	26
7. Rencontre avec les 4 syndics	26
8. Rencontre annuelle des municipalités de l’agglomération morgienne et des municipalités limitrophes du district	26

SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants – bureau des étrangers	27
2. Contrôles des initiatives et référendum	28
3. Répertoire des entreprises	29
4. Services et prestations du bureau communal	34
5. Site Internet	35
6. Vin communal	36

FINANCES

- 1. Comptes 2020 37

TPM

- 1. Evolution des voyageurs 38
- 2. Evolution des coûts 39
- 3. Changement d'horaires 2020-2021 39

GARE LAUSANNE TRIAGE 40

DECADASTRATION D'UNE PARTIE DU DOMMAINE COMMUNAL PUBLIC DP7 40

CRISE SANITAIRE COVID-19 41

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

- 1. Assemblée 42
- 2. Communes membres 42
- 3. Tir de l'amitié des municipalités 42

M. Didier GALLAY, Municipal

**ROUTES – BALAYAGE & DENEIGEMENT – BATIMENTS COMMUNAUX –
COLLECTEURS EC/EU – DOMAINES – PARCS & PROMENADE –
ASSOCIATIONS & SOCIETES LOCALES - ARCAM (pages 43 à 71)**

ROUTES

1. Entretien - Interventions	44
2. Travaux	44
3. Divers	53

BALAYAGE & DENEIGEMENT

1. Balayage	54
2. Déneigement	54

BATIMENTS COMMUNAUX 55

COLLECTEURS EC/EU

1. ERM	56
2. PGEE	59
3. Déclaration de conformité	60
4. Contrôle TV et curage de nos canalisations EC et EU	60

DOMAINES

1. Forêts	60
2. Rapport du garde forestier	61
3. Autorisation d'abattage d'arbres	61

PARCS & PROMENADE

1. Parcs et promenade	62
2. Pont Rouge sur la Venoge	64
3. Cimetière	66
4. Divers	67

ASSOCIATIONS & SOCIETES LOCALES

1. Passeport Vacances	68
2. Union des Sociétés Locales (USL)	70
3. Associations sportives et culturelles	70

ARCAM 71

M. Sylvain PIGUET, Municipal

**POLICE DES CONSTRUCTIONS – ENVIRONNEMENT – SERVICES
INDUSTRIELS – ECLAIRAGE PUBLIC – CARTOJURALEMAN (pages 72 à 79)**

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. Directive sur le diagnostic amiante	73
2. Permis de construire	73
3. Article 111 LATC	74
4. Autorisation simple	74
5. Commission de contrôle technique et de salubrité	74
6. Prévention des accidents dus au chantier	75
7. Localisations d'enquêtes	75

ENVIRONNEMENT

1. Incinération des déchets en plein air	76
2. Dangers naturels	76

SERVICES INDUSTRIELS

1. Service de l'eau	76
2. Romande Energie	78

ECLAIRAGE PUBLIC	78
-------------------------	----

CARTOJURALEMAN	79
-----------------------	----

M. Christian FRANCO, Municipal

**INSTRUCTION PUBLIQUE – ASSOCIATIONS – NATURALISATION – POLICE
SECURITE – POLICE DU COMMERCE – PROCEDE DE RECLAME – SERVICE
DU FEU – PROTECTION CIVILE (pages 80 à 134)**

INSTRUCTION PUBLIQUE

- | | |
|------------------------------------|----|
| 1. Conseil d'établissement | 81 |
| 2. Bureau de l'Entente de l'EPSP | 82 |
| 3. Promotions des élèves de Denges | 84 |

ASSOCIATIONS

- | | |
|--------------|----|
| Univers 1028 | 84 |
|--------------|----|

NATURALISATION

- | | |
|---|----|
| 1. Naturalisations acquises sous l'ancien droit | 85 |
| 2. Demandes de naturalisation sous le nouveau droit | 85 |

POLICE SECURITE

- | | |
|--|----|
| 1. Assistants de Sécurité Publique (ASP) | 85 |
| 2. Contraventions LCR | 86 |
| 3. Contrôles radar | 86 |
| 4. Concept « Police-Population » | 87 |
| 5. Police cantonale – Gendarmerie | 88 |

POLICE DU COMMERCE

- | | |
|--|----|
| 1. Permis temporaire – loto – tombola | 90 |
| 2. Patentes – licences – autorisations | 91 |

PROCEDE DE RECLAME 91

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

- | | |
|---|-----|
| 1. Mot du commandant, Thierry Charrey | 92 |
| 2. Mot du président du CODIR, Yves Schopfer | 99 |
| 3. Administration, Cap Jean Cuérel | 100 |
| 4. Prévention, Lt David Roch | 102 |
| 5. Matériel, Cap Jean-Philippe Küffer | 104 |
| 6. Organes d'intervention | 107 |
| 7. Formation, Cap Gaël Zbinden | 117 |
| 8. Formation sanitaire, Céline Engetschwier | 121 |
| 9. APR, Plt David Gotschmann | 122 |
| 10. Ecole de formation, Lt Nicola Alberton | 124 |
| 11. Relève DPS, Lt Stéphane Martin | 125 |
| 12. Relève SIS, Sgt Charlotte Fighera | 126 |

13. Multimédia, Cap Sébastien Pahud	127
14. Nominations au 1 ^{er} janvier 2021	129
15. Conclusion du commandant, Maj Thierry Charrey	130

PROTECTION CIVILE

1. Activités 2020	131
2. Dispositions pénales	134

M. Jean-Marie COLLE, Municipal

**GESTION DES DECHETS – URBANISME – AFFAIRES SOCIALES – SANTE
PUBLIQUE – ASSOCIATIONS – TEMPLES ET CULTES – REGION MORGES
(pages 135 à 153)**

GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA	136
2. Statistique d'élimination des ordures Valorsa SA	137
3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune	139

URBANISME

1. PALM	140
2. Avancement et finalisation des plans de quartier	140

AFFAIRES SOCIALES

ARASMAC	141
---------	-----

SANTE PUBLIQUE

1. Coronavirus – COVID-19	143
2. Plan canicule	144

ASSOCIATIONS

1. UAPE	145
2. Soleil d'Automne	146
3. Pro Senectute	146
4. Nonagénaire - Centenaire	147

TEMPLES ET CULTES

1. Recensement	148
2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et Préverenges	148
3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens	149

REGION MORGES

1. Introduction	150
2. Acteurs et partenaires	150
3. Mobilité	151
4. Environnement et agriculture	153

CONCLUSIONS GENERALES

154



M. Francis MONNIN

CONSEIL COMMUNAL

VOTATIONS – ELECTIONS

ADMINISTRATION GENERALE

SERVICES COMMUNAUX

FINANCES

TPM

GARE LAUSANNE TRIAGE

**DECADASTRATION D'UNE PARTIE
DU DOMAINE COMMUNAL PUBLIC
DP7**

CRISE SANITAIRE COVID-19

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

Pages 15 à 42

CONSEIL COMMUNAL

1. Préambule

Le Conseil communal a tenu 2 séances décisionnelles en 2020, soit les 15 juin et 07 décembre 2020.

2. Composition du bureau

Au 30 juin 2020:

Président	Grégoire Tavernier
1 ^{ère} vice-présidente	Karin Eigenheer
2 ^{ème} vice-président	Michel Aymard
Secrétaire	Françoise Palpacuer
Scrutateurs	Martine Ferreira Fabien Bonjour
Scrutateurs suppléants	Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula

Au 31 décembre 2020:

Président	Grégoire Tavernier
1 ^{ère} vice-présidente	Karin Eigenheer
2 ^{ème} vice-président	Estelle Deville
Secrétaire	Françoise Palpacuer
Scrutateurs	Karin Matthey-Junod Jean-Daniel Bula
Scrutateurs suppléants	Martine Ferreira Fabien Bonjour

Les contacts entretenus avec M. Grégoire Tavernier, Président, ont été excellents tout au long de l'année 2020.

3. Liste des membres

Au 31 décembre 2020

Mesdames et Messieurs

Aymard Michel	Crottaz Gwendal	Jordan Alain
Bérard Quentin	Deville Estelle	Killias Susan
Bonjour Fabien	Ducommun Tim	Matthey-Junod Karin
Bonvin Carol	Eigenheer Karin	Menu Pascale
Borboën Christophe	Espana Capucine	Palpacuer Françoise
Borboën Yan	Faivre Séverine	Patiny Luc
Bruchez Pierre-André	Favre Alain	Scherz Philippe
Bula Jean-Daniel	Ferreira Martine	Scholz Gabriele
Carleton Alan	Flury Poffet Denise	Sebastiani-Nicollrat Silvia
Carrer Joliat Fabiana	German Eladio	Tavernier Grégoire
Chiari Milena	Goette Patrick	
Christen Sylvain	Henzelin-Robles Sylvie	
Collé Demont Corinne	Jaeck David	
Conus Raphaël	Jaquier Catherine	

Deux démissions ont eu lieu durant l'année 2020.

4. Suppléant(e)s

Au 31 décembre 2020, il n'y a plus de suppléant(e).

5. Commissions

5.1 Commission de gestion-finances

Situation au 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs

Menu Pascale	Présidente
Jaquier Catherine	Membre
Killias Susan	Membre
Borboën Yan	Membre
Carleton Alan	Membre
Bérard Quentin	Suppléant
Ducommun Tim	Suppléant

5.2 Commission de recours en matière fiscale

Situation au 31 décembre 2020

Madame, Messieurs

Christen Sylvain	Président
Aymard Michel	Membre
Flury Poffet Denise	Membre

6. Sommaire des décisions

Au cours des 2 séances tenues lors de l'année 2020, les décisions suivantes ont été prises :

6.1 Séance du 15 juin 2020

Présidence : M. Grégoire Tavernier (Président)

Effectif : 40 membres

Présents : 33 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2019, ainsi que les comptes de l'EPSP 2019 et de donner décharge à la municipalité de sa gestion de l'année 2019.
- d'approuver la reprise de l'UAPE « Les Pirates » par la commune de Denges avec effet au 1^{er} janvier 2021 selon l'amendement du 08 juin 2020.

6.2 Séance du 07 décembre 2020

Présidence : M. Grégoire Tavernier (Président)

Effectif : 38 membres

Présents : 33 membres

Le Conseil communal a décidé :

- d'accepter le budget 2021 (préavis 2/2020)

VOTATIONS & ELECTIONS

1. Votations et élections fédérales

1.1 09 février 2020

Objet n° 1 : Davantage de logements abordables

Electeurs inscrits : 916

Cartes de vote reçues : 470

Bulletins	
Rentrés	470
Blancs	8
Nuls	0
Valables	462

Suffrages	
Oui	240
Non	222
Taux de participation	51.31%

Objet n° 2 : Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle

Electeurs inscrits : 916

Cartes de vote reçues : 470

Bulletins	
Rentrés	469
Blancs	10
Nuls	1
Valables	458

Suffrages	
Oui	389
Non	69
Taux de participation	51.20%

1.2 27 septembre 2020

Objet n° 1 : Initiative de limitation

Electeurs inscrits : 964

Cartes de vote reçues : 625

Bulletins	
Rentrés	624
Blancs	5
Nuls	0
Valables	619

Suffrages	
Oui	145
Non	474
Taux de participation	64.73%

Objet n° 2 : Loi sur la chasse, LChP

Electeurs inscrits : 964

Cartes de vote reçues : 625

Bulletins	
Rentrés	623
Blancs	21
Nuls	0
Valables	602

Suffrages	
Oui	204
Non	398
Taux de participation	64.63%

Objet n° 3 : Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers

Electeurs inscrits : 964

Cartes de vote reçues : 625

Bulletins	
Rentrés	623
Blancs	13
Nuls	0
Valables	610

Suffrages	
Oui	288
Non	322
Taux de participation	64.63%

Objet n° 4 : Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG

Electeurs inscrits : 964

Cartes de vote reçues : 625

Bulletins	
Rentrés	624
Blancs	7
Nuls	0
Valables	617

Suffrages	
Oui	529
Non	88
Taux de participation	64.73%

Objet n° 5 : Acquisition de nouveaux avions de combat

Electeurs inscrits : 964

Cartes de vote reçues : 625

Bulletins	
Rentrés	625
Blancs	15
Nuls	0
Valables	610

Suffrages	
Oui	230
Non	380
Taux de participation	64.83%

2. Votations et élections cantonales

2.1 09 février 2020

Election complémentaire au Conseil d'Etat – 1^{er} tour

Electeurs inscrits : 916

Cartes de vote reçues : 470

B U L L E T I N S	Rentrés	349
	Nuls	3
	Valables (dont blancs)*	346
	Blancs	8
*s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés		

Taux de participation	38.10%
-----------------------	--------

BULLETTINS	Provenant des partis ou groupements			
	GdCVd	PPV	PLR	PdR
non modifiés	80	29	176	46
modifiés	0	0	0	0
sans dénom.de parti	0	0	0	0
TOTAL	80	29	176	46

BULLETTINS	Sans dénomination	Total des bulletins
non modifiés	0	331
modifiés	0	0
sans dénom.de parti	7	7
TOTAL	7	338

3. Votations et élections communales

Aucune votation communale n'a eu lieu en 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Municipalité

Organisation

La municipalité se réunit les lundis à 17h30. Lors de ces séances, le courrier reçu durant la semaine est traité. En 2020, la municipalité a siégé 45 fois et traité 1'725 objets, ce qui représente une moyenne de 38 dossiers par séance.

La municipalité assiste in corpore ou en délégation à diverses séances, réunions ou assemblées générales :

- des commissions du Conseil communal
- de la Préfecture
- de l'ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges), du PALM (Plan d'Agglomération Lausanne-Morges), du SDRM (Schéma Directeur de la Région Morgienne), de Région Morges tant pour le GT (Groupe Technique) que pour le GROFIL (Groupe de Pilotage)
- de l'ERM (Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Région Morgienne)
- des TPM (Transports Publics de la région Morgienne), MBC (Morges-Bière-Cossonay) ou Service de la Mobilité
- de la Protection civile
- du SIS Morget (Service Incendie et Secours)
- de Valorsa SA
- de l'EPSP (Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges)
- de l'ARASMAC (Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay)
- de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants), la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) ou l'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne)
- de l'UCV (Union des Communes Vaudoises)
- de l'AdCV (Association des Communes Vaudoises)
- de l'AVCD (Association Vaudoise des Communes Déléгатrices)
- de la paroisse catholique et protestante
- des sociétés locales et associations diverses

Elle rencontre, au vu des dossiers à traiter, des architectes, des représentants du Canton, des avocats, des urbanistes ou ingénieurs forestiers, etc.

Compte tenu de ce qui précède, le temps consacré par les membres de la municipalité pour accomplir au mieux les tâches qui leur sont dévolues, notamment au vu de la complexité des dossiers, ne cesse d'augmenter.

2. Personnel communal

2.1 Administration communale

Anne-Sylvie Gevisier	Secrétaire municipale	100%
Keti Janev	Proposée au contrôle des habitants et police des étrangers	70%

2.2 Personnel externe

Julien Rochat	Responsable Service Voirie	100%
Joaquim Pinto	Concierge du collège et du bâtiment communal, service extérieur	100%
Noé Matthey-Junod	Apprenti 3ème année agent d'exploitation – Service Voirie jusqu'au 14.08.2020	100%
	Du 15.08 au 31.12.2020 Agent d'exploitation – Voirie	100%

2.3 Auxiliaires

Roland Ravey	Surveillant de la décharge + aide à la voirie sur demande
Pierrette Paquier	Concierge de l'Eglise

2.4 Formation continue - cours

Anne-Sylvie Gevisier, secrétaire municipale, n'a participé à aucune séance durant l'année 2020, au vue de la situation sanitaire liée au Covid-19.

Keti Janev, préposée au contrôle des habitants n'a pas eu de séance avec l'agglomération lausannoise du Contrôle des habitants durant l'année du 2020, suite au Covid-19.

2.5 Travaux des employés communaux

Les employés communaux font tout au long de l'année divers travaux tels que :

Routes

- nettoyage et réparation des regards d'eaux claires
- petites réparations (fissures, trous, etc.)
- entretien éclairage public
- déneigement et salage
- balayage des feuilles
- entretien des chemins
- entretien des bords de routes
- entretien signalisation routière
- entretien des bornes de sécurité

Espaces verts

- taille des arbres, des haies, arbustes, rosiers, etc.
- décoration florale (plantation et entretien des massifs, bacs à fleurs, arrosage)
- entretien des terrains communaux (gazon, désherbage)
- entretien des parcs et promenades (place de jeux, terrain multisports)
- entretien des fontaines

Déchets

- entretien des éco-points
- surveillance du lieu de collecte des déchets verts
- entretien de poubelles publiques

Bâtiments communaux

- entretien groupe scolaire (gazon, taille, entretien, plantations, collège)
- entretien du bâtiment administratif

Autres

- entretien du cimetière
- service des inhumations
- ramassage objets encombrants
- entretien des véhicules

Pendant l'hiver, ils s'occupent également de la révision des machines, outils, du déneigement et salage des routes et chemins communaux, etc.

3. Union des Communes Vaudoises (UCV)

La 111e journée de l'Union des Communes Vaudoises prévue en juin 2020 à Payerne a été annulée au vue de la situation sanitaire liée au Covid-19. L'assemblée générale s'est tenue le 17 septembre 2020 à Savigny.

6. Préfecture de Morges

Préfète : Andrea Arn

Secrétaire Valérie Faine

De très bons contacts et échanges ont été entretenus entre Mme La Préfète Andrea Arn et l'administration communale durant l'année 2020.

6.1 Réunion des Syndics

En raison de la situation sanitaire liée au Covid-19, aucune séance des Syndics n'a eu lieu.

6.2 Inspection annuelle

L'inspection annuelle a eu lieu le 11 mai 2020.

Mme la Préfète a notamment contrôlé :

- le registre des procès-verbaux du Conseil Communal
- le registre des votations et élections
- le budget et les comptes
- le registre des procès-verbaux de la Municipalité
- le rapport de gestion et les comptes
- le classeur des préavis
- le répertoire de tous les règlements communaux en vigueur
- le registre des inhumations
- le casier sanitaire des eaux
- le plan général d'affectation

7. Rencontre des 4 syndics

Les syndics des 4 communes Lonay, Echandens, Préverenges et Denges, se rencontrent en moyenne deux fois par année pour permettre des échanges réguliers sur divers dossiers communs.

En 2020, ces rencontres ont eu lieu les 23 janvier, 19 mai et 08 juillet.

8. Rencontre des municipalités de l'agglomération morgienne et des municipalités des communes limitrophes du district.

Cette rencontre n'a pas eu lieu en 2020.

SERVICES COMMUNAUX

1. Contrôle des habitants – Bureau des étrangers

En 2020, le bureau communal a été appelé à remplir :

- 32 demandes de carte d'identité

Au 31 décembre 2020, notre village comptait 1'730 résidents selon le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS).

12 personnes de nationalité suisse sont établies à Denges en séjour.

Par ailleurs, 564 étrangers, dont 544 sont au bénéfice d'un permis « B » ou « C », ont choisi Denges pour s'établir.

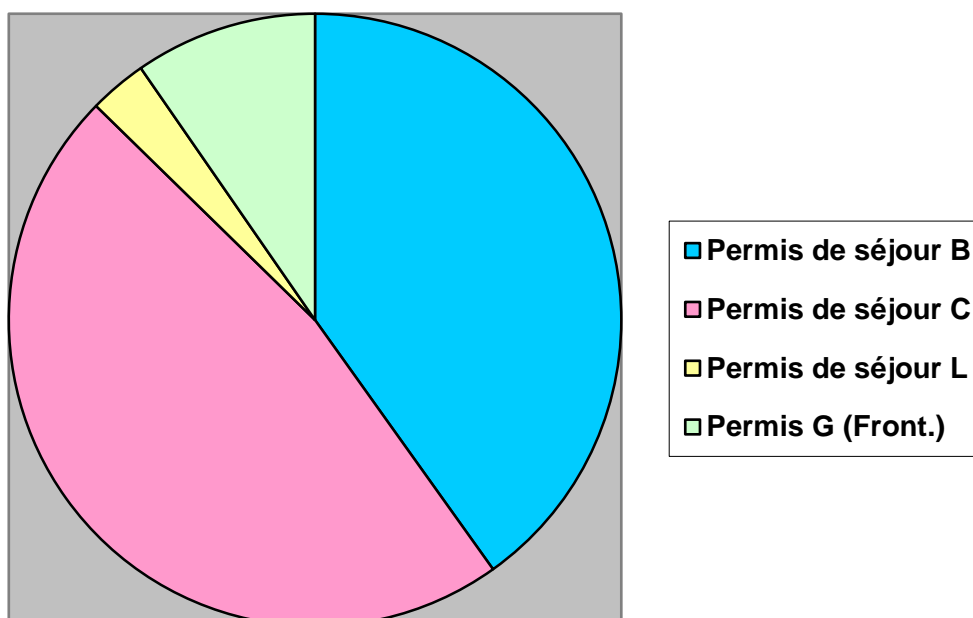
Pays de provenance des habitants étrangers au 31 décembre 2020

Afghanistan	2	Kosovo	17
Allemagne	25	Lettonie	1
Argentine	1	Macédoine	20
Autriche	3	Madagascar	3
Belgique	10	Maroc	3
Bosnie	1	Mongolie	1
Brésil	6	Pays-Bas	1
Bulgarie	22	Pologne	6
Canada	1	Portugal	179
Chili	4	République Dominicaine	1
Chine	7	Roumanie	6
Congo	1	Royaume-Uni	4
Corée (Sud)	1	Russie	2
Croatie	5	Serbie	10
El Salvador	2	Slovaquie	2
Equateur	1	Sri Lanka	1
Espagne	26	Suède	4
Etats-Unis	3	Syrie	1
France	111	Taiwan	1
Grèce	1	Thaïlande	1
Guinée	1	Tunisie	2
Hongrie	3	Ukraine	1

Inde	3	Yémen	1
Irak	1		
Italie	55		

Répartition des autorisations :

- Permis « B » - Autorisation de séjour 250
- Permis « C » - Autorisation d'établissement 294
- Permis « G » - Frontaliers 60
- Permis « L » - Courte durée 119



2. Contrôle des initiatives et référendum

Les signatures des habitants de notre commune concernant les initiatives et référendums populaires sont validées par le contrôle des habitants.

Initiatives et référendums	Signatures totales	Signatures annulées	Signature valables
Référendum contre la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE)	28	2	26
Référendum « Non au coûteux congé paternité »	4	0	4
Initiative populaire fédérale « Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance maladie »	3	0	3

Référendum contre la modification de la Loi sur la chasse	14	1	13
Initiative populaire fédérale « Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de la santé (initiative pour un frein aux coûts) »	1	0	1
Référendum contre l'accord de libre-échange avec l'Indonésie	31	3	28
Référendum contre l'arrêt fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat	8	2	6
Initiative populaire fédérale « Oui à plus de codécision de la population dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents »	2	1	1
Initiative populaire fédérale « Contre le bétonnage de notre paysage (initiative paysage) »	21	11	10
Initiative populaire fédérale « Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité) »	13	2	11
Initiative populaire fédérale « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13 ^e rente AVS) »	2	1	1

3. Répertoire des entreprises

Le bureau communal tient un registre des toutes les entreprises sises sur le territoire de la commune de Denges. Etat au 31 décembre 2020.

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
1	A.E.R. Sirisin, Ingénierie-Conseils, Atelier-Etudes-Réalisations	Rte du Lac 23	bureau d'études en hydraulique
2	A3 Daniel RoCHAT	Rte de la Pale 10	consulting
3	Ackermann et fils SA	Rte de la Pale 12	installations sanitaires, chauffage
4	Amiguet Conseil et Gestion	Ch. de l'Eglise 4	comptabilité et fiscalité
5	Anita Coiffure	Rte du Lac 8	salon de coiffure
6	Arc-en-Ciel	Rte de la Pale 20	activité thérapeutique
7	Art-Fid Sàrl	Rte de Préverenges 4	fiduciaire
8	AS Expo Sàrl	Rte de Préverenges 4	commerce de carrelages ainsi que de tous matériaux de construction
9	AS Sérigraphique Sàrl	Rte de Préverenges 4	impression sur textiles
10	Atelier de céramique « Line Stöckli »	Rte de Préverenges 4	atelier de poterie – céramique

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
11	Atelier Mamo	Rte de Genève 107E	atelier artistes peintre et textile
12	Au Fil du Temps	Sur les Moulins 8	broderie – crochet
13	Baltisberger Immobilier SA	Rte de la Gare 4	achat, location
14	Baltisberger Tentes SA	Rte de la Gare 4	achat, location et exploitation de tentes et cantines de fêtes pour tous spectacles et autres manifestations
15	BCV	Rte de Genève 107 B	banque
16	Beauty Time Sàrl	Ch. de l'Eglise 4	achat et vente de produits dans le domaine du stylisme et des prothèses ongulaires – toutes activités financière ou de service
17	Bersier Electricité	Rte de la Gare 7	installations électriques et télécom
18	BG Powerjet SA	Rte de la Pale 10	hydro-démolition
19	Biostatbox	Rte de Genève 103	consulting – Traitement et analyses de données
20	Blanc Antoine	Rte de la Gare 9	maraîcher - agriculteur
21	Blueschool auto-école Sàrl	Vieux-Bourg 3	auto-école
22	Bonjour les Fleurs !	Rte de la Pale 8	magasin de fleurs
23	Borboën Christophe	Rte du Lac 15	maraîcher - agriculteur
24	Bosredon SA	Rte de la Pale 20	entreprise générale
25	Boulangerie – Pâtisserie L'EchoPain	Rte du Lac 4	boulangerie - pâtisserie
26	Burgy Sàrl	Rte de la Plaine 6	charpente-menuiserie
27	Cabinet d'ostéopathie	Rte de Genève 107F	traitement ostéopathique
28	Cabinet Dr Jean-Luc Lévy	Vieux Bourg 15	cabinet médical
29	Cabinet vétérinaire	Rte de Genève 107C	cabinet vétérinaire
30	Café des Amis	Rte du Lac 11	café-restaurant
31	Café, Restaurant « Le Plan B »	Rte du Lac 4	café-restaurant
32	CAP Etanchéité Sàrl	Rte de la Pale 10	étanchéité – GC et bâtiment
33	Carlo Offria SA	Rte de la Pale 10	levages et transports
34	Carrosserie Beni	Rte de Préverenges 8	carrosserie sur automobiles
35	Carrosserie de la Plaine	Rte de la Plaine 20	exploitation d'un garage et carrosserie
36	Carrosserie L. Cortellini	Rte de la Plaine 20	carrosserie
37	CC Big Mode Sàrl	Rte de la Pale 5	commerce de vêtements et accessoires de mode
38	Chantier naval Birbaum & Fils	Rte de Préverenges 4	chantier naval
39	Chouberg Sàrl	Ch. de la Crosette 5	création + commercialisation de solutions informatiques
40	Chris Steger	Ch. de la Pierrâre 5	soins et reiki
41	Coiffure Géraldine Sàrl	Rte de Genève 107 A	commerce coiffure – esthétique

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
42	Collège Romand de PNL	Rte de la Pale 20	formation d'adultes
43	Dajoz Sylviane	Ch. des Vignettes 3	enseignement privé musique
44	Danse'Atout Sàrl	Rte de Préverenges 4	école de danse
45	Deco6tem Sàrl	Rte de la Pale 10, succ. Siège à l'Av. de Morges 78, 1004 Lausanne	décoration – menuiserie
46	Delachaux & Niestlé SA	Ch. de la Pierrâre 3A	avocats
47	Dentima SA	Rte de la Plaine 4	toutes opérations de financement, d'investissement et de gestion dans le domaine du bâtiment, de la médecine et de la médecine dentaire
48	Digicall SA	Rte de la Gare 15	télécommunications
49	DM Green SA	Rte de la Pale 10	machines et entretien de jardin
50	DM Groupe SA	Rte de la Pale 10	mécanique et serrurerie véhicules lourds
51	EasyStock	Rte de Préverenges 2	transports de marchandise et entrepasage
52	EBC Sàrl	Rte de Préverenges 4	services immobiliers
53	Eden Springs (Switzerland) SA	Rte de la Pale 10, succ. Siège Préverenges	distribution de boissons
54	Elvamac SA	Rte de Préverenges 10	fabrication et commerce de machines et produits pour l'équipement de caves viti-vinicoles
55	En l'espace d'une heure	Rte de Préverenges 4	centre de soin
56	Espace beauté Virginie	Rte de la Pale 4	esthétique
57	Espace Homéo	Rte de Préverenges 4	homéopathie
58	EV Link SA	Ch. des Vergers 1	mobilité électrique – solutions de recharge
59	Favre Alain	Le Vieux Bourg 24	formation – Coatching
60	Febijou SI	Vieux Bourg 15a	atelier bijouterie
61	Felitec SA	Rte de la Pale 14	bureau d'étude ingénieur façade
62	Femme Attitude SD Mauro	Rte de Préverenges 4	cabinet Sage-femme - soins
63	Fiduciaire et régie de Belle- Rive SA	Ch. de la Pierrâre 3a	fiduciaire – administration et gérance d'immeuble
64	Fleur de Pains SA	Rte de Genève 101	boulangerie – tea-room
65	Future Solution Sàrl	Ch. des Erables 3	consulting – Education - Art
66	Garage de la Plaine	Rte de la Plaine 20	commerce et réparation de véhicules
67	Garage Imperial Sàrl	Rte de Préverenges 8	exploitation d'un garage

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
68	Garage Kessler – Vane Dimitrov	Rte de Préverenges 8	réparation automobiles
69	Garage Locar	Rte de Préverenges 6	exploitation d'un garage – réparation, entretien et commerce de véhicules automobiles
70	Garage PA Burnier SA	Rte de Préverenges 12	garage
71	Garage Sportec Sàrl	Rte de Préverenges 6	garage
72	Global Peinture Rénovation Sàrl	Rte de Préverenges 2	peinture et rénovation
73	Gobet Roland et Patricia	Rte de la Pale 4	transports de marchandises
74	Gouy Datag Consulting	Sentier de Renges 4a	consulting indépendant
75	Harmony – Askesis SA	Ch. de la Crosette 4	exploitation et commercialisation de tout centre de sport-beauté-santé
76	Idéalcéramique SA	Rte du Lac 19	vente de carrelages
77	Image Plus SA	Ch. des Vignettes 1	commerce de cartes, posters, cadres, articles de papeterie et cadeaux - centrale d'achats et direction
78	Immo H	Rte de Genève 101	gestion – expertise, conseil dans le domaine immobilier
79	Immo Plus SA	Rte du Lac 2 bis	agence immobilière
80	JFM Transports	Rte de la Pale 5	transports internationaux et locaux
81	JLL Consultant, Jean-Luc Lévy	Vieux Bourg 15	conseiller les professionnels et les industriels dans le domaine des techniques médicales et de l'industrie cosmétique
82	Joye Sanitaire	Rte de la Pale 4	installation sanitaire
83	Kaori Institut	Rte de la Gare 4	centre de physiothérapie et bien être
84	Kovacevic SA	Rte de Préverenges 2	participation à toute entreprise commerciale, industrielle, de services, financière ou immobilière
85	LEAD Sàrl	Ch. des Vergers 3	commerce de tout genre
86	Les Pattes libres	Ch. du Monteiron 2	éducation canine
87	Les Petites couleurs garderie	Rte de Genève 105	garderie
88	Locaplaine	Rte de la Plaine 20	location de véhicule
89	Logical Communications SA	Rte de la Gare 15	société holding
90	Loom Sàrl	Sur les Moulins 29	élaboration, fabrication et la commercialisation de glaces et de tous produits artisanaux
91	M Peintures Sàrl	Ch. Châtaigniers 1	peintures

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
92	Manira Wokshop Denges SA	Rte de Genève 101 C	restauration thaïlandaise
93	MAP – Rénovation Sàrl	Vieux-Bourg 7	rénovation d'immeubles anciens - conseils
94	Moraz Antonin	Rte de Préverenges 2	cabinet de physiothérapie
95	Narval Distribution Sàrl	Rte de la Pale 10	distribution de matériel nautique
96	Nobletime SA	Le Vieux Bourg 15a	atelier d'horlogerie
97	Nova-Lux	Pl. du Tilleul 1	éclairage et régie pour le spectacle et vente de matériel
98	Objets et Lumières SA, succursale de Denges	Rte de Genève 105C	décoration
99	Obrist Bernard	Vieux Bourg 11	commerce de production, manufacture.
100	Phil Immobilier SA	Ch. du Chaney 12	achat-vente-promotion gestion immobilière
101	Physio Tabone Sàrl	Ch. de la Crosette 4	cabinet de physiothérapie et esthétique
102	Pomoca SA	Rte de Préverenges 14	fabrication articles de sport
103	Précisions Cuisines Sàrl	Rte de Préverenges 4	aménagement, mobilier, déco
104	Promobat Sàrl	Rte de la Plaine 4	commerce, achat, vente, biens immobiliers
105	Psycholab Sàrl	Pl. de l'Ancien Collège 1	psychologie conseil
106	J.- C. Regamey SA	Rte de la Pale 6	vente de carrelage - faïence - matériaux
107	RM Blatti Multitransports SA	Rte de la Pale 7	transports
108	Rosat Sàrl	ZI la Pale	exploitation d'un commerce de matériel de transport, de citernes, de matériel de traitement des eaux
109	Rossier Frères	Pl. du Tilleul 1	arboriculture, maraîchère, viticulture
110	Sanipro SA	Rte de la Plaine 4	installation sanitaire + chauffage
111	Savary Bateaux	Rte de la Pale 5	chantier naval
112	Scherz Groupe SA	Ch. du Chaney 12	gestion administrative de société
113	Scintilla Atelier de Poterie	Rte de Genève 101	production des objets en céramique cours de poterie
114	Senseco Sàrl	Rte de Préverenges 14	étude et distribution d'éclairage
115	Simplicity	Sentier de Renges 3b	soutien en marketing
116	Sonoran SA	Ch. de la Pierrère 1	conseil en immobilier
117	Sottas SA	Rte de la Pale 14	constructions métalliques
118	Stardrinks - Heineken	Rte de la Pale 3	dépôt de boissons
119	Studio Flamenco Eva	Rte de Genève 107A	école de danse flamenco

N°	Raison sociale	Adresse	Activités
120	Sublimmmo ET/EG SA	Rte de Préverenges 4	bureau d'architecte, direction des travaux
121	Swiss Ecology	Rte de la Pale 1	répondre à des problèmes écologiques et promouvoir la préservation de l'environnement
122	Swiss Fiducia Etablissement SA	Ch. de l'Eglise 4	fiduciaire
123	Tartrifuge S.A.	Rte de la Plaine 4	chauffage – sanitaire
124	Technigaz Sàrl	Rte de la Pale 18	Installation à gaz
125	Tinguely Exploitation SA	Rte de la Pale 10	transport de toute marchandise, atelier de réparation, service de voirie
126	TNS Transports Sàrl	Rte de la Pale 10	transports
127	Ventura Thérapies énergétiques	Rte de la Plaine 18	formation en thérapie énergétique et vente de produits ésotériques
128	V.I.P. SA	Sur Villard 7	toute activité dans le domaine du développement durable
129	VisualGest Sàrl	Rte de Préverenges 4	informatique
130	Vivify Sàrl	Ruelle des Mélèzes 7	e-commerce matériel de fête
131	Yannick Paysages Sàrl	Ch. de l'Eglise 13	entretien jardin - paysagiste

4. Services et prestations du bureau communal

4.1 Prestations

Durant l'année 2020, le bureau :

- a répondu à environ 3'820 téléphones,
- a eu environ 3'790 visites au guichet,
- a expédié environ 7'232 courriers,
- a envoyé environ 2'627 courriers électroniques par le contrôle des habitants et environ 4'216 par le greffe.

L'administration communale a encaissé CHF 23'965.55 en cash pour diverses prestations au guichet, auquel il faut ajouter les prestations par l'utilisation du terminal de paiements « Jeronimo » :

- la carte Maestro, 65x, représentant un montant de CHF 16'362.55
- la Postcard, 89x, représentant un montant de CHF 5'792.70

4.2 Locations salles communales

Les salles communales mises à disposition du public et des sociétés locales ont été occupées :

- La Fontaine des Marais
aucune
- La salle de gym de la Crosette
218x par les sociétés locales
7x par des sociétés hors Denges
- La salle des Jardins
21x par les sociétés locales
10x pour des locations privées
- La salle Venoge
19x par les sociétés locales
4x pour des locations privées
- La salle du Clocher
3x par les sociétés locales

Au total, les sociétés locales ont occupé 261 fois les diverses salles communales et les privés 24 fois.

5. Site Internet

Nous avons mis à disposition de tous un nouveau site internet, dont la mise en page a été revue avec l'aide d'un professionnel.

Sa consultation est aisée et permet rapidement de trouver toutes les informations souhaitées, notamment :

- les mises à l'enquête
- les demandes d'autorisation d'abattage d'arbre
- les avis de décès
- les informations officielles
- les manifestations
- les communications et décisions de la municipalité
- les procès-verbaux des séances du Conseil communal
- les résultats des votations et des élections
- les sociétés locales ou associations
- les paroisses catholique et protestante
- les mises à ban
- etc.

6. Vin communal

Pour rappel, nous avons mis en place depuis 2018, une nouvelle stratégie pour le vin communal en créant une nouvelle étiquette et en proposant une nouvelle qualité de vin rouge et rosé.

L'année 2020 s'est avérée plutôt mitigée pour l'écoulement de nos millésimes.

La crise sanitaire « Covid » a impacté toutes les manifestations prévues (sociétés locales, 1^{er} août, loto, etc.) qui ont été annulées. Cette situation a eu bien évidemment un effet négatif sur la vente.

Par ailleurs, la traditionnelle rencontre festive pour la remise des vins souscrits a également été annulée.

Nous remercions l'équipe de notre personnel communal, lequel sur sa proposition, a livré leur commande à chaque souscripteur.

Notre maraîcher Christian Rossier et son équipe, sont toujours à disposition si un citoyen souhaite s'approvisionner en cours d'année. Un grand merci, aussi à Christian, pour sa disponibilité.



FINANCES

1. Comptes 2020

Le détail des comptes est à votre disposition, comme chaque année, dans un document comptable avec toutes les informations utiles à votre compréhension.

Nous vous présentons, ci-dessous, quelques commentaires sur des éléments marquants de l'exercice 2020 :

- Recettes : le produit des impôts est supérieur au budget (+218 mi). Ce résultat positif est constitué par une augmentation des impôts, dit aléatoires, à savoir droit de mutation et impôt sur les gains immobiliers, ainsi qu'une augmentation inattendue de l'impôt sur les sociétés.

La vente des terrains DP7 (voir ci-dessus) dégage un produit extraordinaire de CHF 349 mi.

- Coûts : les charges du personnel au augmenté (+22 mi), incidence de la crise sanitaire.

La mise à jour des archives communales engendre des coûts supplémentaires (+16 mi).

Le poste TMP (Transports publics morgiens) eu égard à la crise sanitaire, dépasse le budget de CHF 15mi, malgré la prise en charge de 2/3 des coûts supplémentaires par la Confédération et le Canton.

Le remplacement de la camionnette du service de la voirie, non budgété, fait apparaître une dépense de CHF 45mi.

La Municipalité est satisfaite de vous présenter un résultat final positif avec un excédent de revenus de CHF 417'667.57.

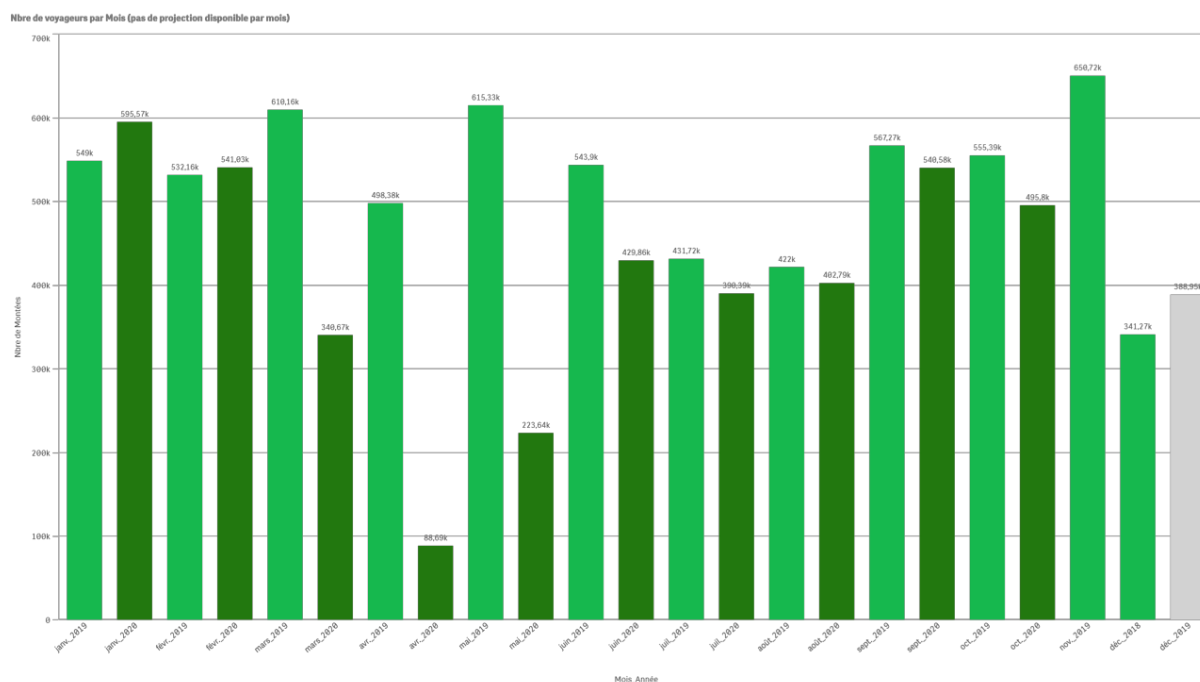
- Valeur point/impôt habitant : nous constatons, avec l'arrivée de nouveaux habitants, que sa valeur a diminué, à savoir en 2020 : 44.21 alors qu'il était de 45.37 en 2019. Cet élément nous donne une indication sur notre capacité de contribution.

TPM (Transports Publics de la région Morgienne)

1. Evolution des voyageurs

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire « Covid-19 » qui a affecté lourdement la fréquentation des transports publics en général, à l'instar des TPM.

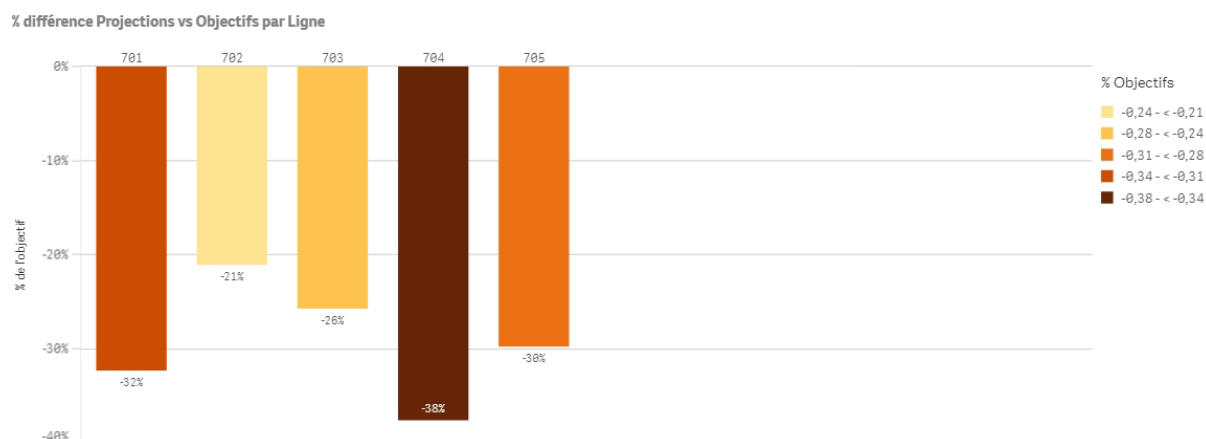
Le tableau présenté illustrera la diminution en comparaison avec l'année 2019 :



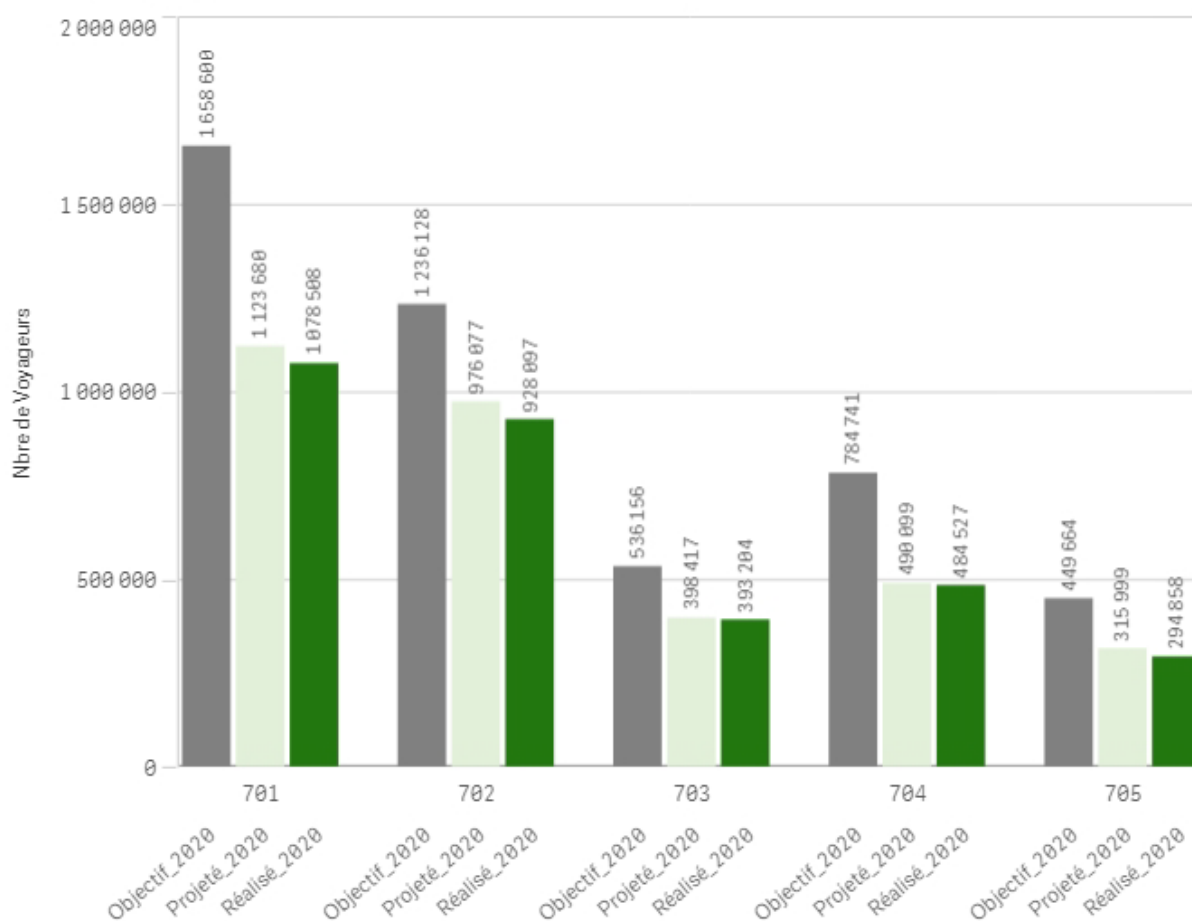
La diminution moyenne de 30% avec l'année 2019.

En examinant avec attention le tableau, on constate la chute vertigineuse des usagers en mars, avril et mai 2020.

Le comptage des voyageurs par ligne est un élément également intéressant :



Comptage par Ligne



2. Evolution des coûts

La baisse de fréquentation constatée ci-dessus a également une incidence sur les coûts supportés par les communes des Transports publics morgiens.

Il est à souligner que la Canton participera au déficit 2020 pour le trafic urbain. Les communes financent 1/3 de coûts liés à l'impact Covid.

3. Changement d'horaire 2020-2021

Sur le réseau des lignes urbaines de Morges et environs, les modifications d'horaire apportent des ajustements de correspondances avec les lignes CFF et des améliorations de connexions sur les interfaces du réseau MBC. D'autres ajustements de correspondances entre les lignes en transit par la gare de Morges et les trains en provenance de Genève sont déjà prévus en mars 2021.

CFF – Gare Lausanne-Triage

Comme mentionné dans le rapport de gestion de l'an dernier, les syndics des municipalités d'Echandens, Lonay, Préverenges et Denges ont persévéré dans leur volonté de réduire, dans la mesure du possible, les nuisances liées à l'exploitation de la gare de triage.

A ce propos, nous avons négocié avec le Canton, pour lancer la campagne de mesures effectives du bruit en mars 2021.

Décadastration d'une partie du domaine communal public DP7

En 2019, par un préavis au Conseil communal, la municipalité a obtenu l'autorisation, en accord avec les services cantonaux, de transférer les parcelles concernées (zone d'activité des Délesulles, le long de la voie de chemin de fer) du domaine public communal au domaine privé communal.

Le préavis précité permettait de vendre ces parcelles aux propriétaires privés concernés. Les contacts ont été pris avec chaque propriétaire, lesquels ont tous acceptés de faire l'achat de ces terrains aux conditions présentées au Conseil communal.

Ce produit extraordinaire a un impact positif sur les comptes 2020, décrits dans une autre rubrique.

Crise sanitaire COVID-19

En mars 2020, nous avons été frappé par une crise sanitaire sans précédent. Retour sur quelques faits notoires des événements liés à notre commune :

- Dès le 16 mars, les écoles ont été fermées pour lutter contre la propagation du virus.
- Un service d'accueil scolaire avec accès sous conditions a été assuré dans chaque établissement scolaire de 07h00 à 18h30 pour les enfants dont les solutions de garde mettraient en danger des personnes à risque, pour les enfants du personnel soignant et autres collaborateurs du système de santé, ainsi que les enfants des collaborateurs qui assurent ce service d'accueil scolaire.
- Nous avons fermé les places de jeux, annuler les réservations pour les salles communales.
- Dès le 11 mai, les écoles ont été partiellement ouvertes en respectant les directives du Conseil d'Etat :
 - désinfection des pupitres, poignées des portes et fenêtres, locaux sanitaires et ceci 2x par jour.
 - nettoyage des sols 1x par jour
 - renfort du personnel par l'engagement d'une personne à durée limitée pour aider notre concierge, tous les jours entre 12h00 et 14h00.
 - dès le 25 mai, les mesures de désinfection ont été allégées à 1x par jour.

Il va sans dire que ces mesures exceptionnelles ont engendré des coûts supplémentaires sur les comptes 2020.

- L'administration communale a été fermée jusqu'au 11 mai, mais nos deux employées sont restées fidèles au poste étant donné la possibilité de respecter les distances sociales réglementaires. Leur engagement a été précieux pendant cette période compliquée et nous les remercions chaleureusement.
- Durant cette période de semi-confinement, les seniors ont reçu un conseil appuyé de ne pas sortir de chez eux, étant considérés comme personnes à risque.
- Profitant de l'aide précieuse de Mme Andrée Rosat, tous les seniors ont été joints par téléphone pour bénéficier d'une aide éventuelle, ceux qui n'ont pas pu être joints ont reçu un courrier de la municipalité.
- Ainsi, les seniors qui ont fait la demande, ont pu profiter de l'engagement de bénévoles pour effectuer leurs courses hebdomadaires et à ce propos, nous avons remercié chaleureusement Mme Bruchez qui s'est dépensée sans compter pour effectuer les courses nécessaires à la vie quotidienne de nos seniors confinés.

STAND DE TIR INTERCOMMUNAL

1. Assemblée

En 2020, il n'y a pas eu d'assemblée générale en présentiel, les comptes 2019 et le budget 2021 ont été validés par circulation.

2. Communes membres

Bussigny
Denges
Ecublens

Chavannes
Echandens
Lonay

Crissier
Echichens
Préverenges

3. Tir de l'amitié des municipalités

Le tir de l'amitié des municipalités n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire liée au Covid-19.



M. Didier GALLAY

ROUTES

BALAYAGE & DENEIGEMENT

BATIMENTS COMMUNAUX

COLLECTEURS EC/EU

DOMAINES

PARCS & PROMENADE

**ASSOCIATIONS & SOCIETES
LOCALES**

ARCAM

Pages 43 à 71

ROUTES

1. Entretien - Interventions

Comme chaque année, notre service de voirie est intervenu sur une période moyenne de 10 jours pour les travaux d'entretien régulier sur les objets suivants :

- Regards et couvercles de visite de conduites, remplacement et réparation de maçonnerie
- Sacs d'eau claire (gueule de loup), nettoyage des entrées
- Enrobé bitumineux, comblement des trous et fissures
- Bornes et bacs à fleurs sur la route du Lac, remise en place et scellement.
- Entretien et remplacement de la signalisation défectueuse.

Pour information, toutes les activités de la voirie sont données sous « Parcs et Promenade ».

2. Travaux

Divers travaux ont été réalisés en 2020 :

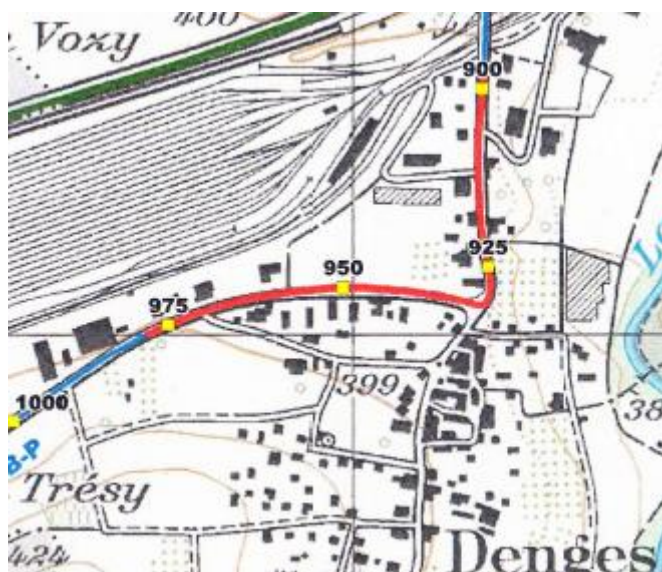
2.1 Sacs d'eau claire et queues de loup

Les travaux de vidange-pompage de 190 sacs de route ont été réalisés.

2.2 Monteiron

Suite aux travaux de renouvellement du revêtement bitumineux réceptionnés en fin 2019, les travaux de finitions, consistant en la remise en état des bordures, ont été effectués début 2020.

2.3 Route cantonale en traversée RC79 (en rouge)



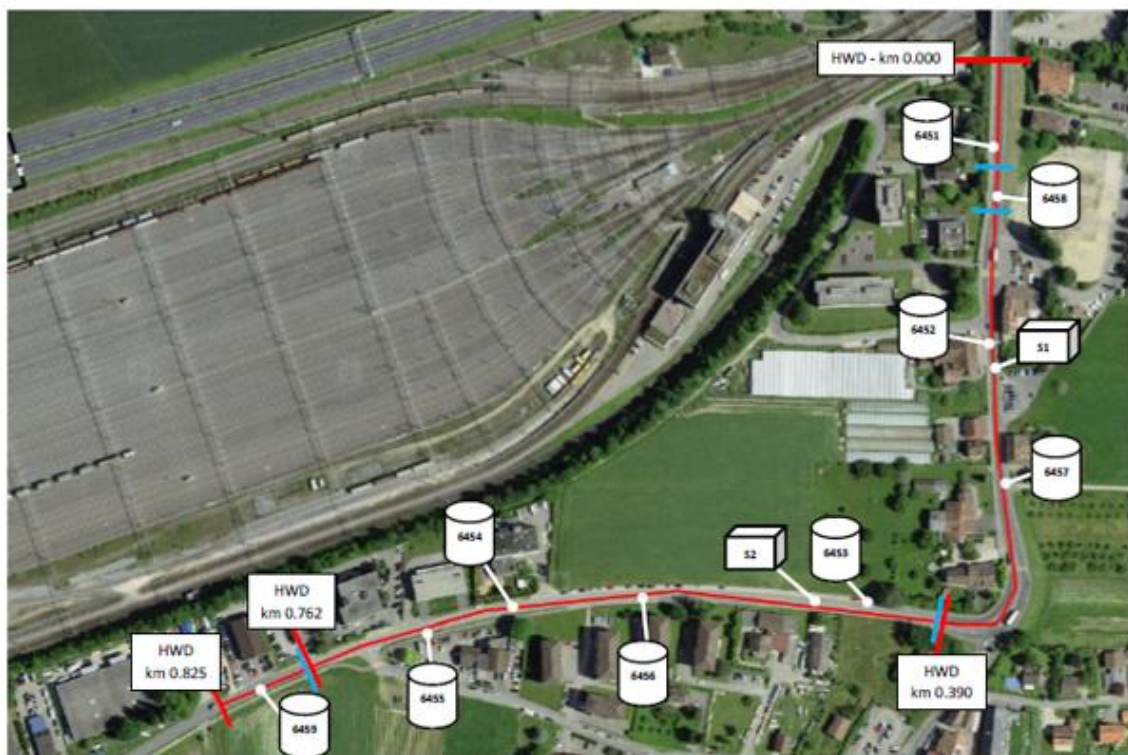
En vue de l'entretien périodique de la route cantonale RC79 en traversée de notre commune, nous avons mandaté 3 bureaux d'ingénieurs pour évaluer les travaux à réaliser.

2.3.1 Expertise de la superstructure routière et solution de réfection

Afin de connaître la qualité des différentes couches composant le tablier actuel de la route, une analyse de l'état général ainsi que des opérations de sondage, carottage et mesure de portance ont été réalisées.

Les différents sondages et carottages effectués sur le tronçon en traversée sont visualisés sur la carte suivante :

Le plan de situation du tronçon étudié, avec l'implantation des prélèvements (carottages et sondages) et des mesures de portance HWD figure ci-après :



*Denges, RC 79 en traversée
Plan de situation du tronçon étudié et implantation des mesures HWD et prélèvements*

Légendes



Et l'état général du tronçon a été évalué selon le relevé sommaire suivant :

Route de la Gare

La couche de roulement de la route de la Gare est en enrobé macrorugueux (AC MR) à l'exception d'une zone réfectionnée en enrobé de type AC sur la voie direction Echandens (photo 1).

Les 100 premiers mètres du tronçon, côté Echandens ne présentent que peu de dégradations hormis une usure importante de la couche de roulement avec perte de matériaux. La zone réfectionnée en AC présente une déformation très importante, de l'ordre de 10 cm (probable tassement dû à un problème d'eau) ainsi qu'une importante fissuration longitudinale, liée à cette déformation (photo 2).

La suite du tronçon est homogène jusqu'au changement de revêtement à la sortie du virage (route de Préverenges) et présente peu de déformations, mais de nombreuses dégradations du revêtement, notamment :

- De l'usure importante avec perte de matériau ;
- Fissuration de tous types (transversale, longitudinale, de joint, en réseau) majoritairement pontée (photo 3) ;
- Des traversées de routes (photo 4).



Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4

Route de Préverenges

La couche de roulement de la route de Préverenges est en enrobé continu de type AC.

L'entier du tronçon étudié de la route de Préverenges présente un revêtement très fortement fissuré (photos 5 et 6) avec, par endroit, formation de nids de poules (photo 7) et de pelade (photo 8).



Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8

Concernant les mesures de portance, la technique étant assez pointue, nous nous contenterons de visualiser les emplacements où ces mesures ont été réalisées. Les résultats de ces mesures sont contenus sans le diagnostic du rapport.

Emplacement des mesures de portances réalisées :

Emplacement [km]



Légendes :

- | | | |
|---|--|------|
| ● | Points avec vie résiduelle ≥ 20 ans pour le trafic prévisionnel - pas de renforcement | [-] |
| ● | Points avec vie résiduelle < 20 ans pour le trafic prévisionnel - besoin de renforcement | [-] |
| ● | Valeurs non-représentatives | [-] |
| 9 | Epaisseur de renforcement (si vie résiduelle < 20 ans) | [mm] |

2.3.2 Diagnostics

Route de la Gare

A l'exception d'une zone réfectionnée aux alentours du km 0.060 de la voie direction Echandens qui a fait l'objet de 2 rechargements en enrobé suite à des affaissements pour des problèmes d'eau et qui continue à s'affaisser, la superstructure de la route de la Gare se compose d'une couche de fondation en GNT roulée, d'épaisseur 65 cm (1 seule valeur) et d'un revêtement en enrobés bitumineux multicouche dont l'épaisseur varie entre 110 et 170 mm.

La couche de roulement présente une forte usure avec perte de matériau et le revêtement est fortement fissuré majoritairement sur toute son épaisseur.

Ainsi, le revêtement est considéré comme « mort » et devra être remplacé dans sa totalité.

La teneur en HAP du revêtement est inférieure à 5'000 mg/kg de liant (OFEV 2006), respectivement 250 mg/kg d'enrobé (OLED 2016).

La fondation est saine, mais présente un niveau de portance un peu faible (ME1 de l'ordre de 65 à 70 MN/m²). Elle peut être tout ou partiellement conservée, mais il faudra tenir compte de sa relative faible portance dans le dimensionnement de la solution de réfection.

Globalement, la superstructure de la route de la Gare n'a pas besoin d'être renforcée pour absorber le trafic actuel (soit sans dépôt de bus MBC) durant une durée de vie de 20 ans. En revanche, en cas de construction du futur dépôt de bus MBC, cette même superstructure devra faire l'objet d'un renforcement équivalent à plusieurs centimètres de matériaux bitumineux (environ 40 mm en moyenne) pour pouvoir absorber l'augmentation de trafic induite, durant 20 ans.

Il est à noter également qu'un problème d'eau (canalisation bouchée ou rompue) s'est également produit à la hauteur du carrefour avec la route direction Gare de triage et Digicall SA et a occasionné des déformations au niveau de la superstructure à cet endroit (affaissement, soulèvement).

Le coefficient CBR du sol est proche de la valeur minimum de la classe S3 « portance élevée ».

Route de Préverenges

A l'exception des 60 derniers mètres, la superstructure de la route de Préverenges se compose d'une couche de fondation en GNT roulée, d'épaisseur 55 cm (1 seule valeur) et d'un revêtement en enrobés bitumineux multicouche d'épaisseur constante de 155 mm. Les 60 derniers mètres présentent un revêtement similaire à celui du reste du tronçon, mais de 200 mm d'épaisseur (1 seule valeur).

Le revêtement est très fortement fissuré sur toute la longueur du tronçon étudié, avec, par endroit de la fissuration en réseau allant jusqu'à la formation de nids de poule, qui ont été réfectionnés (tacons). Dans la très grande majorité des cas, les fissures, visibles en surface, traversent l'entier du revêtement. Des décollements de couche ont également été observés sur 3 des 5 carottes réalisées sur ce tronçon.

Ainsi, le revêtement est considéré comme « mort » et devra être remplacé dans sa totalité.

La teneur en HAP du revêtement est inférieure à 5'000 mg/kg de liant (OFEV 2006), respectivement 250 mg/kg d'enrobé (OLED 2016).

La fondation est saine, mais présente un niveau de portance un peu faible (ME1 de l'ordre de 60 à 65 MN/m²). Elle peut être tout ou partiellement conservée, mais il faudra tenir compte de sa relative faible portance dans le dimensionnement de la solution de réfection.

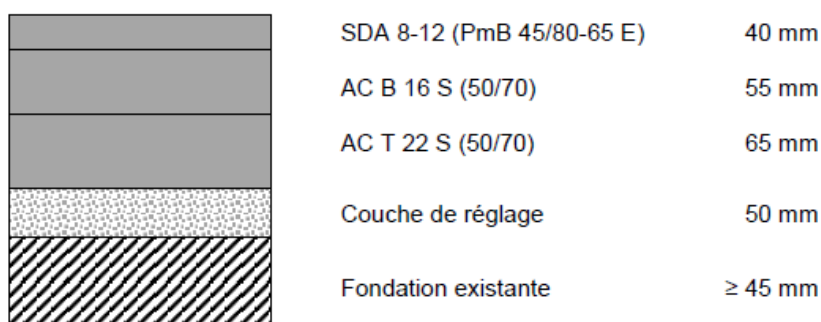
Globalement, la superstructure de la route de Préverenges n'a pas besoin d'être renforcée pour absorber le trafic actuel (soit sans dépôt de bus MBC) durant une durée de vie de 20 ans. En revanche, en cas de construction du futur dépôt de bus MBC, cette même superstructure devra faire l'objet, localement, d'un renforcement équivalent à plusieurs centimètres de matériaux bitumineux (jusqu'à 60 mm début de tronçon, puis de l'ordre de 20 mm sur la suite) pour pouvoir absorber l'augmentation de trafic induite, durant 20 ans.

Le coefficient CBR du sol est proche de la valeur minimum de la classe S3 « portance élevée ».

En résumé, le diagnostic des deux routes, bien que n'étant pas revêtues par le même type d'enrobé (AC MR pour la route de la Gare et AC pour la route de Préverenges) et ne présentant pas exactement les mêmes désordres, sont similaires, ce qui permet d'envisager une solution de réfection unique sur l'ensemble du tronçon étudié (homogénéité).

De cette étude, la solution de réfection optimale suivante est préconisée :

- Rabotage du revêtement existant sur 210 mm, soit la totalité du revêtement ainsi que quelques cm de la couche de fondation ;
- Compactage de la fondation actuelle afin d'obtenir un $ME_1 \geq 80 \text{ MN/m}^2$;
- Mise en œuvre d'une couche de réglage en GNT 0/22.4 neuve ou recyclée ou en RA en 50 mm d'épaisseur ;
- Mise en œuvre d'une couche de base en ACT 22 S (bitume 50/70) en 65 mm d'épaisseur ;
- Mise en œuvre d'une couche d'accrochage dosée à 200 gr/m² de bitume résiduel ;
- Mise en œuvre d'une couche de liaison en ACT 16 S (bitume 50/70) en 55 mm d'épaisseur ;
- Mise en œuvre d'une couche d'accrochage dosée à 250 gr/m² de bitume résiduel ;
- Mise en œuvre d'une couche de roulement en SDA 8-12 (bitume PmB 45/80-65 CH-E), en 40 mm d'épaisseur.



Les résultats seront intégrés dans l'étude prochainement réalisée pour la définition des travaux à entreprendre.

2.3.3 Ordonnance sur la Protection contre le Bruit (OPB) pour le bruit routier

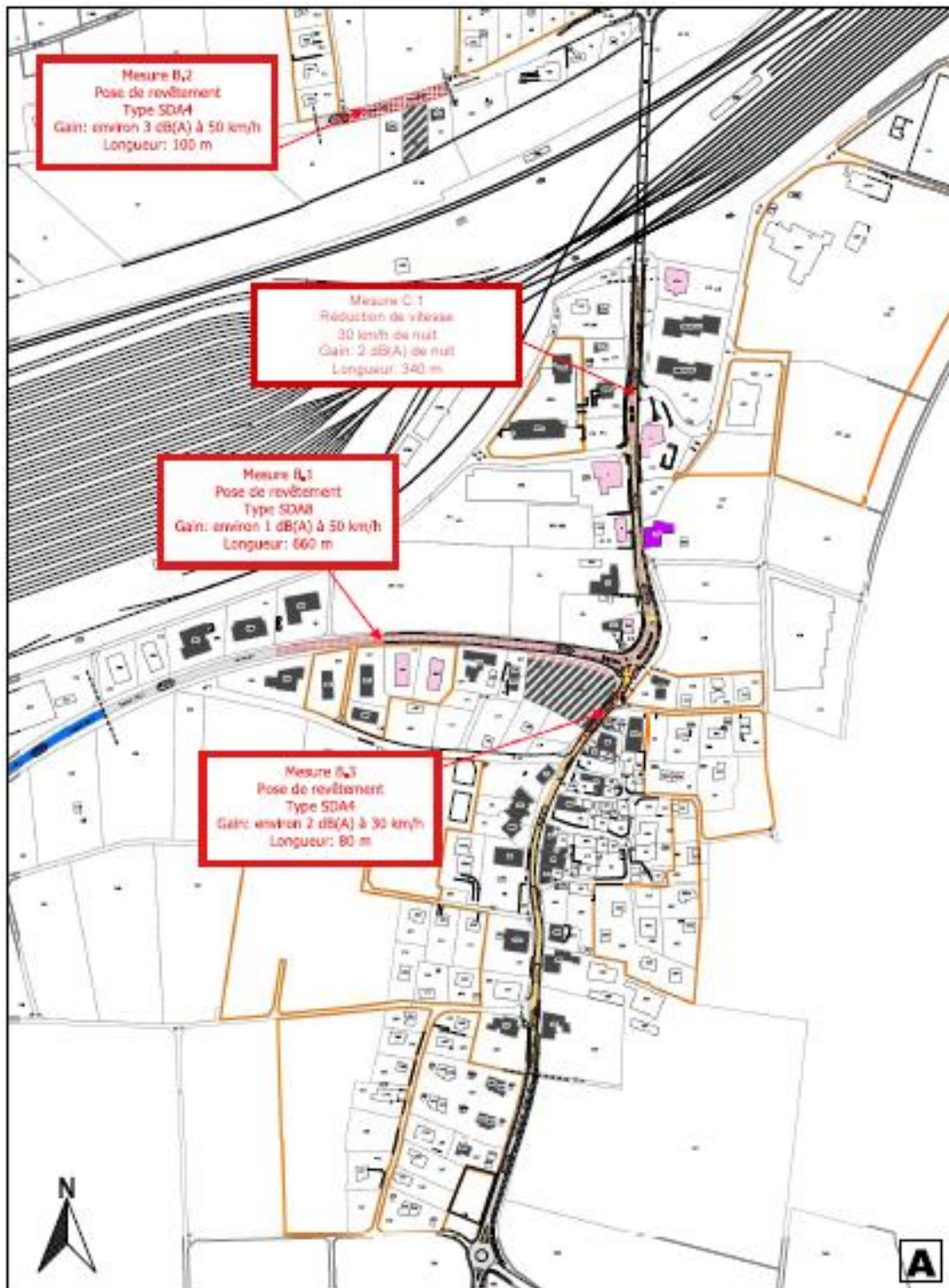
Comme annoncé dans notre rapport de gestion 2019, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisés afin de définir les mesures nécessaires à prendre en conformité à l'OPB.

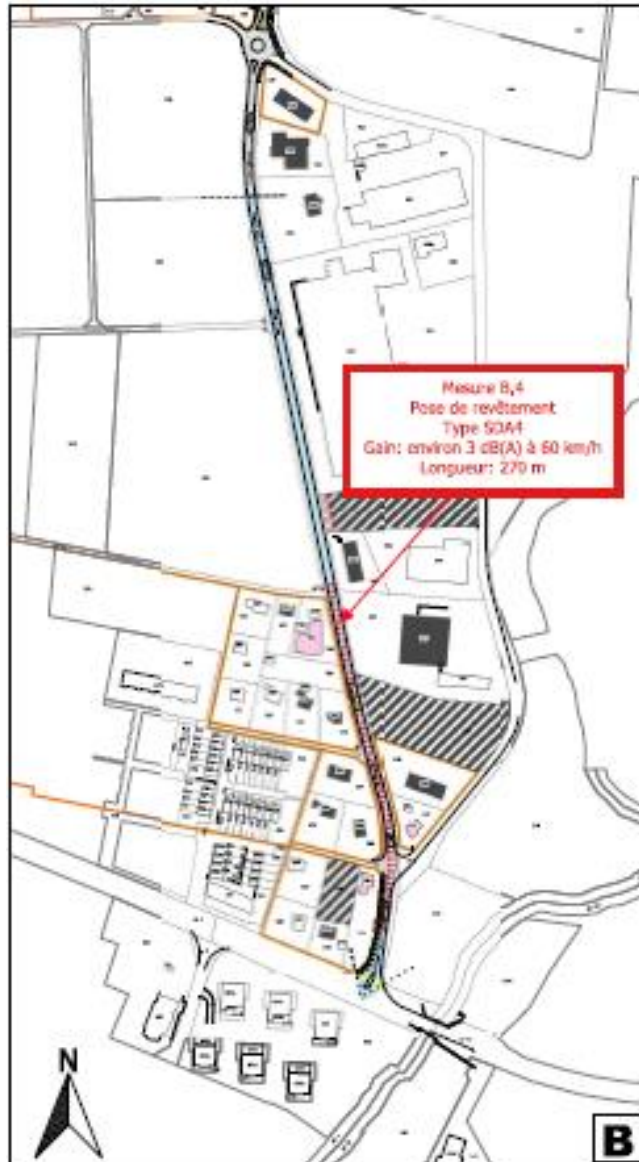
Lors d'une prochaine réfection d'une des routes communales, des revêtements phonoabsorbant devront être prévus au minimum aux endroits renseignés sur les deux cartes ci-dessous.

Ces résultats devront encore être approuvés par le Canton avec, pour but principal, de définir sa participation financière.

De même que pour le point précédent, les résultats de cette étude seront intégrés dans l'étude prochainement réalisée pour la définition des travaux d'entretien à entreprendre.

Sans rentrer dans les détails, les résultats peuvent se résumer à l'aide de 2 cartes :





2.3.4 Prestation de l'ingénieur civil

Sur la base des 2 études concernant la structure actuelle de la route et les mesures OPB, un projet de rénovation de la RC79 en traversée pourra être réalisé.

Dans ce but, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs civils pour nous fournir les prestations minimales listées ci-dessous. Ces prestations seront bien évidemment modulables en fonction des solutions choisies et ce projet donnera lieu à un préavis municipal d'ici fin 2021 à début 2022:

Projet de l'ouvrage

- Mise sur pied de l'organisation du projet.
- Recherche et rassemblement des documents nécessaires, inventaire et analyse de l'état actuel.
- Elaboration des données de base.

- Conception du projet.
- Recherche des solutions possibles.
- Contrôle et vérification des documents existants, complément des documents de base.
- Elaboration des concepts conformes aux constructions et aux matériaux.
- Calculs + dimensionnement + plans nécessaires (situation, coupes, détails).
- Affinement des conceptions après décisions du mandant.
- Elaboration des plans, justificatifs et rapports.
- Etablissement d'un avant-devis à $\pm 20\%$.
- Vérification de la conformité du projet aux exigences.
- Contact avec les différents services pour effectuer des travaux en collaboration au projet de base.
- Dépôts de demande d'autorisation aux autorités compétentes.
- Adaptation du projet aux exigences des pouvoirs publics.
- Choix du mode de mise en soumission, organisation de publication, proposition des critères d'adjudication, libellés des conditions particulières.
- Avant-métrés des différentes parties des ouvrages.
- Mise en soumissions, comparaisons qualitatives et quantitatives des offres, rapport comparatif, proposition d'adjudication. Etablissement d'un devis définitif à $\pm 10\%$.
- Demande de subventions et de subsides cantonaux.
- Etablissement des documents et plans nécessaires au projet, voirie de surface et marquage sur la largeur de la chaussée uniquement avec remplacement de la conduite d'eau potable, sans les trottoirs, ni bordures et ni places.
- Séances avec le maître d'ouvrage.

Direction des travaux

- Mise à jour des documents et plans nécessaires au projet, voirie de surface et marquage sur la largeur de la chaussée uniquement avec remplacement de la conduite d'eau potable, sans les trottoirs, bordures et places.
- Planning des travaux en collaboration avec les entreprises adjudicataires.
- Etude du phasage de chantier.
- Direction du chantier, coordination entre les différents intervenants.
- Surveillance des travaux d'élimination des défauts.
- Séances avec le maître d'ouvrage.
- Décompte final.

3. Divers

3.1 PQ Les Marais

Suite aux travaux de construction du plan de quartier des Marais, la route avait subi d'importantes dégradations et sa stabilité n'était plus assurée. A la satisfaction de la Municipalité, la remise en état de ce tronçon, d'environ 40m, a été réalisé en fin d'année. Pour assurer la stabilité de la route, des mesures de renforcement ont été effectuées en bas du remblai de la route (enrochement) et au niveau des fondations des bâtiments.

La pérennité de la route au niveau du PQ est donc assurée. En coordination, les Services Industriels de Lausanne ont remis en état le réseau de distribution d'eau de consommation et, par la même occasion et à leurs frais, le trottoir à droite dans le sens de la montée a été entièrement renouvelé sur toute la montée du croisement au pont de l'autoroute. Suite à ces travaux et pour des raisons de sécurité, nous avons dû fermer le petit sentier qui reliait le pont de l'autoroute au PQ.

3.2 Permis de fouille

Nous avons dû répondre à de nombreux permis de fouille émanant autant de Swisscom, des SIL, de la Romande Énergie ainsi que de privés pour des travaux de raccordement. Au vu de plusieurs mauvaises expériences, nous avons dû renforcer les contrôles de fin de chantiers afin d'assurer la bienfaisance de la remise en état des surfaces touchées.

3.3 Poubelles publiques

Le projet de rééquipement de notre commune de poubelles standards, adaptées au règlement sur les déchets, suit son cours et trois nouvelles poubelles ont été installées dans le courant de l'année.

BALAYAGE & DENEIGEMENT

1. Balayage

Depuis 2020, à tarif préférentiel et à raison de 6 services par année, le balayage mécanique des rues et ruelles communales est assuré par la commune d'Echandens.

2. Déneigement

Selon la convention signée avec le Service des Routes pour la réalisation de prestations du service hivernal sur les routes cantonales en traversée de localité, les interventions suivantes ont été réalisées :

- Salage = 7 passages
- Mixte = 1 passages

Notre personnel de voirie assure également le service de déneigement des routes communales.

Les petites routes et trottoirs sont également déneigés et salés par nos employés.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les travaux suivants ont été réalisés en 2020 dans les différents bâtiments communaux :

Collège de la Crosette

- Adjonction d'un haut-parleur en salle 8. Ainsi, toutes les salles en sont équipées.
- Réparation de différentes fenêtres dont le système d'ouverture était défectueux et bilan du solde des réparations encore à exécuter en 2021.
- Dans l'entretien courant, 4 stores à lamelles ont dû être réparés.
- À l'incitation de l'EPSP et comme la réglementation l'exige, les engins de la salle de gym ont été révisés par la société Alder + Eisenhut.
- Un réseau Wifi performant a été installé dans toutes les classes du collège
- Une conduite d'eau jouxtant le silo à pellets s'est avérée défectueuse et une fuite d'eau a pu être localisée suite au constat de détérioration de quelques panneaux bois du silo. La conduite et le silo ont été remis en état par des entreprises externes.

Bâtiment de service – Voirie – PCi – Local du feu – Appartement de service

- Afin de rendre plus performant la communication avec la voirie, le bâtiment a été équipé d'un réseau Wifi.

Eglise – Salle des Jardins

- Suite à un court-circuit au niveau du moteur de ventilation, d'importants dégâts ont été constatés en 2019 sur l'orgue de notre église. Les travaux de réparation ont été réalisés en 2020 et peuvent se résumer comme suit:
 - Echange de l'électro-ventilateur
 - Fourniture d'une caisse anti-feu en panneau fibro-ciment
 - Raccordement au circuit du vent de l'orgue
 - Adaptation des éléments mécaniques de pédale et de Sou basse 16'
 - Nettoyage local
 - Réglage de la pression du vent de l'orgue
 - Accordage général
 - Mise en conformité de l'alimentation électrique
- Un contrat de maintenance annuel a été conclu afin d'assurer un bon suivi et un bon fonctionnement de cet orgue entièrement remis en état.

Bâtiment administratif

- Comme l'exige la législation, l'installation électrique de l'ensemble du bâtiment a été contrôlée par un conseiller en sécurité. Quelques petits défauts ont été relevés et corrigés par la suite par un installateur électricien agréé.
- Suite à un manque de fiabilité du système de fermeture de la porte principale, le cylindre a dû être remplacé. Cette situation nous a permis de constater que notre système de fermeture pour l'ensemble des bâtiments communaux était mal coordonné et en partie en fin de vie et que son entretien devenait très onéreux. Une étude pour un nouveau plan de fermeture de nos bâtiments s'avère donc nécessaire et relativement urgent.

- Suite à une nouvelle panne de l'horloge du clocher, l'entreprise spécialisée nous a transmis un rapport alarmiste sur l'état général de notre horloge. Pour assurer son bon fonctionnement, nous devons impérativement planifier des travaux importants de remise en état. Dans ce sens, une offre nous a été transmise afin d'assurer une longue vie à cet élément important du patrimoine de notre commune. Au vu des coûts importants, ces travaux seront exécutés dans le courant de l'année prochaine.

COLLECTEURS EC/EU

1. ERM

1.1 L'association

L'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM) est composée de 14 communes. La commune de Denges en fait partie. Ses objectifs sont les suivants :

- épurer les eaux usées récoltées par les communes associées et dirigées vers la station d'épuration du Bief, ainsi que l'élimination des boues ;
- assurer la construction, l'exploitation et l'entretien des ouvrages destinés à collecter, transporter et traiter ces eaux ;
- conseiller les communes et veiller à l'application des dispositions légales en matière de lutte contre la pollution des eaux ;
- se charger de toutes les questions en rapport avec la lutte contre la pollution en général.

1.2 Conseil Intercommunal

1.2.1 Composition

Au 31 décembre 2020, le Conseil intercommunal de 37 membres (dont 2 vacants) se compose de la manière suivante :

Bussy-Chardonney	Sandra <i>Olivier</i>	Petit <i>Cretegny</i>
Chigny	Charles-Henri <i>Sara</i>	de Luze <i>Speckinger Lenoir</i>
Clarmont	Jean-Luc <i>Christian</i>	Fiechter <i>Viande</i>

Denens	Philippe <i>Christian</i>	Pernet <i>Gränicher</i>
Denges	Didier <i>Pierre-André</i>	Gallay <i>Bruchez</i>
Echichens	Jean-Michel <i>Oscar</i>	Duruz <i>Gros</i>
Ecublens	Danièle <i>Christophe</i>	Petoud <i>Cartier</i>
Lonay	Jean-Charles <i>Michel</i>	Détraz <i>Borboën</i>
Morges	Sylvie <i>Pierre-Marc</i> <i>Patricia</i> <i>Eva</i> <i>Maurice</i> <i>Melany</i> <i>Alain</i> <i>Joseph</i> <i>Francesco</i>	Podio <i>Burnand</i> <i>Correia da Rocha</i> <i>Frochaux</i> <i>Jaton</i> <i>Blanchard (Studer)</i> <i>Troger</i> <i>Weissen</i> <i>Trudu</i>
Préverenges	Manuel <i>Philipp</i> <i>Pierre-Philippe</i> <i>Thi</i>	Zenger <i>Gloor</i> <i>Hermann</i> <i>Nguyen</i>
Tolochenaz	Olivier <i>Reto</i>	Jeanneret <i>Dorta</i>
Vaux-sur-Morges	Christian <i>Luc</i>	Perret-Gentil <i>Breton</i>
Vufflens-le-Château	Philippe <i>Edmond</i>	Henriod <i>Piguet</i>
Yens	Jonathan <i>Gérard</i>	Lüthi <i>Zbinden</i>

Selon l'article 5 des statuts, les noms mentionnés en **gras** sont les délégués « fixes (délégués conseillers municipaux) et les noms en *italique* sont les délégués « variables » (délégués par leur Conseil général / communal).

1.2.2 Bureau du Conseil intercommunal

En 2020, le Bureau du Conseil intercommunal était composé de la manière suivante :

	<u>1^{er} semestre</u>	<u>2^e semestre</u>
Président (e)	Michel Borboën, Lonay	Ph. Henriod, Vufflens-le-Château
Vice-Président (e)	Philippe Henriod, Vufflens-le-Château	Didier Gallay, Denges
Secrétaire	Monique Robin, Tolochenaz	M. Robin, Tolochenaz

Scrutateurs	Eva Frochoux, Morges Morges D. Petoud, Ecublens	P. Correia Da Rocha Morges J.-Ch. Détraz, Lonay
Scrutateurs-suppl	P. Correia Da Rocha Morges J.-Ch. Détraz, Lonay	

1.2.3 Commission de gestion

Pour la période du 01.01 au 31.12.2020, la commission de gestion était composée de :

Mme	Danièle Petoud, Ecublens
MM.	Olivier Cretegny, Bussy-Chardonney Charles-Henri de Luze, Chigny Olivier Jeanneret, Tolochenaz Jonathan Lüthi, Yens Manuel Zenger, Préverenges Oscar Gros, Echichens

1.2.4 Commission des finances

La commission des finances est élue pour la durée de la législature 2016-2021 et est composée de :

MM.	Reto Dorta, Tolochenaz Christian Gränicher, Denens Philippe Henriod, Vufflens-le-Château Christian Perret-Gentil, Vaux-sur-Morges Joseph Weissen, Morges
-----	--

Avec comme suppléants :

M.	Christophe Cartier, Ecublens
Mme	Patricia Correia Da Rocha, Morges

1.3 Préavis déposés en 2020

- N°02/2020 – Demande de crédit de CHF 221'000.00 TTC pour le déplacement du collecteur « Vallaire N° 73 » sur la commune d'Ecublens
- N°03/2020 – Demande de crédit de CHF 622'000.00 TTC pour la réhabilitation de la STREL de la « Combaz » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la commune de Denges
- N°04/2020 – Budget 2021
- N°05/2020 – Demande de crédit de CHF 1'380'000.00 TTC pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute N° 87 » Etape II, sur la commune de Lonay.

1.4 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal

Durant les séances tenues en 2020, le Conseil intercommunal a décidé :

Le 24 juin 2020 à Lonay

- d'accorder un crédit de CHF 221'000.00 TTC pour le déplacement du collecteur « Vallaire N° 73 » sur la commune d'Ecublens
- d'adopter les comptes et le rapport de gestion 2019

Le 23 septembre 2020 à Lonay

- d'adopter le budget de l'exercice 2021
- d'accorder un crédit de CHF 622'000.00 TTC pour la réhabilitation de la STREL de la « Combaz » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la commune de Denges
- d'accorder un crédit de CHF 1'380'000.00 TTC pour la reconstruction d'un tronçon du collecteur « Autoroute N° 87 » Etape II, sur la commune de Lonay.

1.5 Comité de Direction

Le Comité de direction est composé de :

M. Christian Maeder, Ecublens	Président
M. Jean-Jacques Aubert, Morges	Vice-Président
M. Alain Garraux, Préverenges	Membre
M. Salvatore Guarna, Tolochenaz	Membre
M. Bernard Perey, Denens	Membre

2. Le PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

Le PGEE est un outil de gestion et un instrument de planification globale de l'évacuation des eaux usées et des eaux claires provenant des zones habitées, destiné aux communes. Celles-ci sont tenues d'élaborer un PGEE, tel que défini dans l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux).

Le PGEE tient compte de tous les aspects liés à l'évacuation des eaux usées et claires. Il planifie non seulement la réalisation, mais aussi l'exploitation, l'entretien et le financement du système d'évacuation des eaux de la commune, maintien de la valeur de renouvellement incluse.

Le PGEE doit apporter :

- La connaissance des réseaux, des problèmes particuliers et des possibilités et contraintes d'évacuation des eaux (diagnostic).
- La définition des mesures de construction, d'exploitation et d'entretien, avec leurs coûts et leur planification dans le temps.

Le PGEE est un instrument dynamique, qui doit être régulièrement remis à jour.

Le bureau BBHN SA est toujours en charge de l'analyse de nos canalisations ainsi que des contrôles de conformité des raccordements aux eaux usées/clairées lors de chantier de rénovation d'un bâtiment ou d'une nouvelle construction. Ces données sont ensuite enregistrées afin de mettre à jour notre PGEE.

3. Déclaration de conformité

En 2020, nous avons délivré 3 déclarations de conformité en vue de l'actualisation d'un dossier d'une entreprise détentrice de plaques professionnelles.

4. Contrôle TV et curage de nos canalisations EC et EU

Afin de rattraper les quelques retards pris dans ces travaux périodiques de contrôle ainsi que pour compléter le dossier de renouvellement de la RC79 en traversée de notre village, près de 40% de notre réseau a été contrôlé dans le courant de cette année. Les résultats de ces contrôles ont été analysés avec l'aide de notre bureau d'ingénieur responsable de notre PGEE. De nombreux dégâts de gravités variées ont été mis en évidence et des travaux de réparation ou de remplacement devront être planifiés pour l'année prochaine.

DOMAINES

1. Forêts

La commune de Denges compte 13 ha de forêt dont 8 ha de forêts publiques et 5 ha de forêts privées.

Le Conseil communal a adhéré au Groupement forestier d'Apples en mars 2009. Ce groupement a pour but de constituer un centre de compétences destiné à coordonner, à organiser ou à réaliser les activités et travaux forestiers dans les propriétés de ses membres et d'y promouvoir une gestion forestière efficiente et durable.

Dans le but d'optimiser les activités de ce groupement, la proposition a été faite de fusionner avec le groupement du Veyron-Léman. Un contrat de fusion et les modifications des statuts ont été proposés aux communes concernées. Pour Denges, qui est une petite commune forestière, cette fusion n'a pas de répercussion significative. La fusion a été acceptée par toutes les communes.

Suite aux restrictions sanitaires, aucune séance n'a pu avoir lieu en présentiel et les décisions budgétaires et organisationnelles ont été votées par courriels.

Les employés communaux ont également participé à l'entretien de la forêt, notamment aux abords des chemins ou dans les jeunes plantations (fauchage des ronces, etc.).

En 2020, les travaux de ramassage du chablis le long du sentier pédestre et le contrôle de la sécurité sur le chemin ont eu lieu

2. Rapport du garde forestier

Suite au changement d'organisation dû à la fusion des deux groupements forestiers d'Apple et du Veyron-Léman ainsi que du changement de responsable par arrondissement, nous n'avons pas reçu de rapport pour l'année 2020. Mais, partant du principe que, fondamentalement, ce rapport n'a ordinairement qu'une qualité informative et n'apporte aucun élément touchant directement notre commune, dès réception nous le tiendrons à disposition du conseil.

3. Autorisation d'abattage d'arbres

Selon notre règlement communal sur la protection des arbres, tous les arbres de 20 cm de diamètre et plus mesurés à 1.30 m du sol ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés.

L'abattage d'arbres protégés ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la municipalité.

La requête doit être adressée par écrit à la municipalité dûment motivée et accompagnée d'un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement d'un ou des arbres ou plantation protégés à abattre.

La demande d'abattage est affichée au pilier public durant 20 jours.

L'autorisation d'abattage est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à une arborisation compensatoire déterminée d'entente avec la municipalité (nombre, essence, surface, fonction, délai d'exécution, etc.).

En règle générale, cette arborisation compensatoire sera effectuée sur le fonds où est situé l'arbre à abattre. Toutefois, elle peut être faite sur une parcelle voisine pour autant que son propriétaire s'engage à se substituer au bénéficiaire de l'autorisation.

Lorsque les circonstances ne permettent pas une arborisation compensatoire équivalente, le bénéficiaire sera astreint au paiement d'une taxe dont le produit devrait être affecté aux opérations d'arborisation réalisées par la commune. Le montant de cette taxe est fixé par la municipalité.

En 2020, la municipalité a délivré 5 autorisations d'abattage assorties d'arborisations compensatoires ou l'acquittement de la taxe compensatoire.

PARCS ET PROMENADE

1. Parcs et promenade

En fonction des mois, des travaux usuels d'entretien ont été réalisés en 2020 par notre voirie selon le tableau suivant :

Mois	Domaine	Activités
Janvier	Arbres, arbustes	Taille des arbres et arbustes, contrôle et élimination chenilles processionnaires.
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs d'eau claire (gueule de loup)
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
	Bâtiments communaux	Entretien intérieur des bâtiments communaux (peinture, éclairage, petite rénovation).
Février	Arbres, arbustes	Taille des arbres et arbustes. Apport d'engrais aux jeunes arbres et arbustes
	Bacs à fleurs, massifs	Nettoyage massifs de tulipes et cimetière (jardin du souvenir)
	Arbres, arbustes	Plantation arbres et arbustes vivaces (uniquement par temps clément et sec)
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs
Mars	Arbres, arbustes	Plantation arbres et arbustes vivaces
	Gazon	Tontes et engrais selon besoins
	Rosiers	Taille courte et nettoyage bois sec. Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins.
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, alentours de l'église, routes, rosiers et divers massif
	Bacs à fleurs, massifs	Empotement des Canna
	Forêts	Fauchage des ronces dans les nouvelles plantations
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
	Routes et chemins	Travaux de maçonnerie et balayage des routes et trottoirs
	Routes et chemins	Curage des sacs d'eau claire (accompagnement entreprise)
Avril	Gazon	Tonte, scarification place du village, semi et engrais
	Rosiers	Taille (fin des travaux) et surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins.
	Routes et chemins	Travaux de maçonnerie. Nettoyage des entrées de sacs d'eau claire (gueule de loup)
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage des tulipes
	Bâtiments communaux	Entretien extérieur (nettoyage de façades, peinture, éclairage, petites rénovations).
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
Mai	Bacs à fleurs, massifs	Plantations annuelles des Canna, Bégonia, géranium, etc.
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Désherbage
	Routes et chemins	Fauchage bords de routes, talus, bords de forêts et autres parcelles
	Manifestations	Soirée du chœur mixte, préparation de la salle.
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs d'eau claire (gueule de loup).
	Gazon	Tonte
Juin	Bacs à fleurs, massifs	Tuteur Cana et autres plantes
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Désherbage
	Arbres, arbustes	Taille arbustes à floraison printanière, vivaces tapissantes et haies à forte croissance
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, jardin des souvenir et massifs
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs
	Forêts	Fauchage des ronces dans les nouvelles plantations
	Gazon	Tonte
Manifestations	Préparation et rangement pour la vente du vin de la commune.	
Juillet	Routes et chemins	Fauchage bords de routes, talus, bords de forêts et autres parcelles
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs d'eau claire (gueule de loup).
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Désherbage et fleurs fanées.
	Gazon	Tonte et contrôle arrosage
	Manifestations	Désherbage cimetière, jardin des souvenir et massifs
Août	Manifestations	1er Août, préparatifs apéro de la commune, feu et drapeaux ainsi que nettoyage du village
	Manifestations	1er Août, rangements et ré engazonnement de la place du feu
	Bacs à fleurs, massifs	Arrosage
	Gazon	Tonte et contrôle arrosage
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, jardin des souvenir et massifs
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Désherbage et fleurs fanées.
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs

Mois	Domaine	Activités
Septembre	Arbres, arbustes	Taille arbustes à floraison d'été et haies à forte croissance
	Gazon	Tonte courte
	Rosiers	Surveillance parasites et maladies et traitement selon besoins. Fleurs fanées.
	Mauvaises herbes	Désherbage cimetière, jardin des souvenir et massifs
Octobre	Bacs à fleurs, massifs	Changer les fleurs d'été par les plantes hivernales
	Arbres, arbustes	Ramassage des feuilles mortes
	Routes et chemins	Fauchage bords de routes, talus, bords de forêt et autres parcelles
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs EC et maçonnerie.
	Forêts	Fauchage des ronces dans les nouvelles plantations.
	Gazon	Tonte courte
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs	
Novembre	Gazon	Dernière tonte de l'année.
	Bacs à fleurs, massifs	Planter les tulipes
	Arbres, arbustes	Ramassage des feuilles mortes
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs et maçonnerie
	Outillage	Préparation des machines pour le déneigement
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
	Bâtiments communaux	Entretien intérieur des bâtiments (peinture, éclairage, petite rénovation)
Décembre	Arbres, arbustes	Taille arbustes à floraison tardive et arbres
	Routes et chemins	Nettoyage des entrées de sacs EC.
	Routes et chemins	Balayage mécanique des routes et trottoirs
	Manifestations	Fêtes de fin d'année, fourniture et installation des divers sapins
	Outillage	Nettoyage et services des différentes machines, tondeuses, taille haies, etc.
	Bâtiments communaux	Entretien intérieur des bâtiments (peinture, éclairage, petite rénovation)
	Manifestations	Préparation et rangement de la salle des Jardins pour les aînés.
Année	Eco points	Vidage et nettoyage des lundi, mercredi et vendredi (2 x 208 heures)
	Poubelles publiques	Vidage et nettoyage les vendredi (2 x 100 heures)
	Bâtiments communaux	Balayage des alentours et ramassage détritus (2 x 40 heures)
	Fontaines	Nettoyage régulier (2 x 20 heures)
	Bornes Route du Lac	Remise en place suite à collision véhicules
	Fournitures	Appel d'offre, commandes et livraisons
	Routes et chemins	Réparation fissures et trous
	Manifestations	Services funéraires et divers imprévus
	Conduites voirie	Planification des travaux, préparation, formation, séance,...

Avec l'aide des services industriels de la ville de Morges, nous avons analysé toutes les activités de notre voirie afin d'évaluer le potentiel d'optimisation et le volume en heures que représentent toutes ces activités. Les résultats de cette analyse nous ont explicitement démontré que notre personnel de la voirie était sous doté. Ces conclusions nous ont soutenus dans notre décision de renforcement de notre équipe de voirie par l'engagement en 2021 d'un nouveau collaborateur. Cette décision a été validée lors du budget 2021.

2. Pont Rouge sur la Venoge



Suite à une constatation de manque de solidité d'une balustrade du Pont Rouge sur la Venoge, un contrôle succinct a été effectué pour établir un premier rapport de santé de cet objet vieux de seulement 13 ans. Ce rapport, établis par une entreprise locale spécialisée, est, comme nous l'avions pressenti, très alarmiste. Les poutres portantes transversales à la rivière sont dans un état de pourriture avancé au niveau des culées. Cette pourriture a été engendrée par un manque de ventilation dû à la structure de recouvrement des poutres portantes.



Par la suite et en coordination avec la commune d'Ecublens, il a été décidé de poursuivre nos investigations en mandatant un bureau d'ingénieurs spécialisé pour établir un rapport d'inspection ainsi qu'une expertise approfondie du pont.

Les résultats de l'inspection peuvent se résumer comme suit:

"Appréciation de l'état global de l'ouvrage

La passerelle sur la Venoge a une note de 4, ce qui veut dire qu'elle est en mauvais état. En résumé, les poutres principales du système porteur présentent des signes de détérioration due à l'accumulation d'humidité entre les plaques de lamibois latérales et les poutres. Les garde-corps ont dû être appuyés sur les suspentes et revissés dans du bois sain puisque les fixations n'étaient plus ancrées correctement.

Élément d'ouvrage	Classe d'élément	Qualification de l'état	Appréciation de l'état	Remarques
Caisson 1 du tablier	III	D	4 : Mauvais état	Détérioration latérale des poutres principales. Détérioration des extrémités des panneaux en lamibois, sous les bordures.
Caisson 2 du tablier	III	D	4 : Mauvais état	Détérioration latérale des poutres principales.
Arc	III	A	1 : Bon état	Traces d'humidité et mousse
Suspentes	III	A	1 : Bon état	Légère déformation
Jambes de force	III	A	1 : Bon état	Aucune
Éléments d'équipement	I	D	3 : Etat défectueux	Fixation des garde-corps déficiente, bordures dégradées et déformées, présence de végétation.
Etat global			4 : Mauvais état	Détérioration latérale des éléments porteurs en bois, perte de section dans les zones critiques.

Tableau 3: Appréciation de l'état global de la passerelle

Conclusion et recommandations

La structure porteuse de la passerelle sur la Venoge, a été inspectée visuellement et des sondages ponctuels ont été faits. Dans ce rapport la structure a été décrite et son état a été évalué. Cette évaluation a mis en évidence le mauvais état de l'ouvrage, dont la détérioration d'une partie des éléments porteurs principaux en bois. Le détail de protection latéral des poutres principales ne permet pas à l'humidité de s'évacuer, ceci causant la dégradation du bois.

Les sondages réalisés serviront de base pour vérifier la capacité portante des éléments de la passerelle en considérant une perte de section et ainsi définir si celle-ci est toujours suffisante pour son usage actuel."

Et les résultats de l'expertise peuvent à leur tour se résumer comme suit:

"La passerelle sur la Venoge se situe à la frontière entre les communes de Denges et Ecublens. Elle franchit la Venoge d'une seule travée de 25 m. Sa structure porteuse en bois est composée d'un arc incliné, de jambes de force et d'un tablier voûté et cintré de 2 m de large.

Le tablier est composé de deux poutres longitudinales principales en bois lamellé collé (BLC) et de panneaux en lamibois (LVL) disposées de manière à créer des caissons. Les poutres sont reliées entre elles par des nervures transversales également en bois lamellé collé (BLC). Les caissons de rives (caissons 1) sont appuyés aux culées en béton armé ainsi que sur l'arc et la jambe de force. Ces caissons ont été mis en place en premier lors de la construction. Le caisson central (caisson 2) est appuyé sur les deux caissons de rive et est relié à l'arc par les suspentes.

La structure en bois laissait apparaître des dégâts et des inspections ont mis en évidence le mauvais état global de la passerelle en lui attribuant la note de 4 sur une échelle de 5. Cet état est essentiellement causé par la mauvaise conception des détails de protection du bois. Les bords des poutres principales sont protégés des intempéries par des plaques en lamibois directement en contact avec la surface du bois porteur. Ceci a pour effet de causer une accumulation d'humidité et de favoriser la dégradation du bois. La profondeur maximale de détérioration atteint 250 mm au niveau de la culée côté Denges.

Il en résulte que les suspentes d'extrémité et l'une des tiges encollées fixant les déplacements longitudinaux de la passerelle au niveau de la culée sont en partie fixées dans du bois détérioré les rendant inefficaces.

La vérification de la capacité portante sans endommagement et à l'état détérioré a permis de quantifier la diminution de la résistance en section et l'effet de la perte d'ancrage des suspentes sur le système statique. Le degré de conformité des caissons 1 passe, dans le pire cas, de 1.11 à 0.4, soit une perte de 64%. Ces caissons sont fortement endommagés et étant donné qu'ils servent d'appui au caisson central, leur défaillance entraînerait une ruine de l'ouvrage.

Aux vues de l'état de la passerelle, de sa conception particulièrement sensible et d'un degré de conformité de 0.4 à l'état détérioré, il est recommandé de la remplacer par une nouvelle structure tout en conservant les culées en béton armé existantes. En effet, le coût d'une nouvelle structure est estimé à environ 250'000 CHF et la mise en œuvre pourrait dans des délais assez courts.

Dans l'attente du remplacement, la passerelle existante pourrait être exploitée sur une durée de temps limitée moyennant certaines mesures. D'abord, il faut dès que possible retirer les panneaux en lamibois latéraux pour empêcher la progression de la détérioration des sections de bois. Ensuite, l'accès à la passerelle doit être limité par la mise en place de barrières et de signalisation. Enfin, un monitoring doit être mis en place afin de suivre les déformations et des inspections régulières doivent être effectuées. Etant donné la complexité du système statique, la limitation de la charge utile et le concept de monitoring doivent être développés et validés par des études complémentaires. Si aucune mesure n'est rapidement mise en place, la passerelle devra être fermée afin de ne pas compromettre la sécurité des utilisateurs."

Suite à ce rapport, les panneaux latéraux ont été retirés, un monitoring a été mis en place et une signalisation adéquate limite à 2 personnes l'accès simultané sur l'ouvrage.

Le projet se poursuivra avec l'implication en responsabilité du maître de l'ouvrage du pont actuel soit, le canton de Vaud.

3. Cimetière

Le service des inhumations et des incinérations, ainsi que la police du cimetière rentrent dans les attributions de la municipalité qui fait exécuter les lois, règlements et arrêtés fédéraux et cantonaux en la matière.

Elle nomme à cet effet un préposé aux inhumations et aux incinérations. La gestion administrative est tenue par la secrétaire municipale, Mme Gevisier et la partie technique (creuse des tombes, ouverture du Jardin du souvenir, etc.) est gérée par nos employés communaux.

Le cimetière de Denges est divisé en quatre parties :

- les tombes en ligne
- les tombes cinéraires
- les concessions
- le Jardin du souvenir

Durant l'année 2020, il y a eu 7 décès :

- une urne dans une tombe à la ligne
- une inhumation en tombe cinéraire
- les cendres d'un défunt au Jardin du Souvenir
- les cendres d'un défunt au Jardin du Souvenir à Renens
- les cendres de trois défunts reprises par la famille

Une stèle a été installée au Jardin du souvenir pour permettre aux personnes, qui le souhaitent, de poser une plaquette avec le nom de leur défunt.



4. Divers

Des travaux complémentaires ont également été mandatés à des tiers:

- Taille d'entretien des arbres dans le secteur de la maison de commune concernant 5 noisetiers de Byzance, 1 tulipier et tout particulièrement la remise en valeur du cèdre.
- Taille d'entretien du cyprès géant du cimetière (empiètement important sur parcelle voisine).

Pour maintenir l'efficacité de notre voirie, plusieurs machines en fin de vie ont dû être remplacées:

- Après une panne importante de la camionnette, la décision urgente de remplacement a dû être prise et un nouveau véhicule adapté aux besoins de notre voirie a été commandé et livré.
- Après installation d'un réseau Wifi sur le bâtiment de la voirie, un PC et une imprimante ont été installés pour répondre aux besoins de notre responsable du service.
- Remise en état du tracteur-tondeuse Rider Husqvarna
- 1 sécateur à accu 2x18V a dû être remplacé.

ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES

1. Passeport-Vacances

1.1 Introduction

L'année 2020 a été bouleversé par la Covid-19, le Passeport Vacances n'y a pas échappé. Au début de l'année, l'organisation des activités a démarré normalement par la prospection de nouvelles activités et la confirmation des activités traditionnelles. A la mi-mars, les perturbations ont commencé. L'incertitude sur le déroulement du Passeport Vacances nous a préoccupés : « doit-on le maintenir, doit-on l'annuler... ». Le comité a choisi de persévérer et de le maintenir. Des organisateurs ont choisi de renoncer à assurer leur activité, certains à la dernière minute (50 activités annulées à cause de la Covid). La majorité a joué le jeu en maintenant les leurs et en acceptant de recevoir plus d'enfants. Qu'ils en soient remerciés chaleureusement.

Nous avons mis en place les mesures de protection imposées par nos autorités et adapté nos procédures au départ et au retour des activités, autant au collège du Square qu'au collège de Chanel.

1.2 Participation

La participation nous a surpris, nous étions dans l'incertitude provoquée par la pandémie. Et c'est finalement 716 enfants qui ont participé cette année.

En raison des dispositions prises par le Comité, en début d'année, pour limiter le nombre d'enfants à 550 afin de tenir compte de la tendance baissière de la participation, le bureau, c'est-à-dire Mesdames Brigitte Schilt et Judith Frischknecht se sont démenées afin que les enfants aient le choix d'activités promis. C'est-à-dire 6 activités minimum s'ils en sélectionnent 4 chaque jour.

1.3 Evolution

L'évolution de la participation des jeunes de notre commune à Passeport-Vacances :

<u>Année</u>	<u>Nombre de passeports</u>
2004	18
2005	13
2006	20
2007	36
2008	46
2009	41
2010	44
2011	56
2012	60
2013	31
2014	26
2015	16
2016	3

2017	5
2018	8
2019	11
2020	8

1.4 Accompagnants

168 bénévoles ont assuré 508 accompagnements.

1.5 P'tit Passeport Vacances

164 P'tits passeports ont trouvé preneur. Ce passeport est destiné aux enfants de 6 à 7 ans. Il occasionne toujours beaucoup de trafic.

1.6 Pass'avenir

Ce sont 60 jeunes qui ont participé à 31 activités. Ces activités sont en fait des mini-stages professionnels. Ils ont ainsi la possibilité d'expérimenter le monde du travail et se faire une idée des différents métiers qui s'offrent à eux.

1.7 Météo

Un vrai temps d'automne 6 activités ont dû être annulées.

1.8 Les bons

Les enfants de 13 à 16 ans reçoivent des bons pour des activités qu'ils peuvent faire individuellement avec leurs copains. Comme ils disposent du Pass MOBILIS, ils peuvent librement et en tout temps se déplacer en transports publics. Cette année ce sont 93 bons qui ont été utilisés.

1.9 Transports

Les transports par bus des enfants ont eu lieu au départ du collège de Chanel. Lequel a été imposé par les travaux au collège de Beausobre. Il s'avère que le site de Chanel est plus pratique que Beausobre.

Les enfants disposent du Pass MOBILIS (12 zones MOBILIS qui couvrent les 32 communes partenaires (district scolaire) et Lausanne). Ils peuvent librement et en tout temps se déplacer en transports publics dans la période du PV.

Une nouveauté cette année. Les accompagnants ont bénéficié également d'un Pass Mobilis leur permettant de se déplacer gratuitement, en transport public, de leur domicile au lieu de rendez-vous.

1.10 Foire aux jouets

Bonne édition, malgré que le nombre de participants a été bloqué à 45, ceci pour respecter les normes sanitaires. Les affaires ont été bonnes, car plus d'acheteurs.

2. Union des Sociétés Locales (USL)

En 2020, le comité est composé de :

- Présidente Anne-Sylvie Gevisier
- Trésorier Yan Borboën
- Secrétaire Béatrice Seydoux
- Membres Jacqueline Borboën (Chœur mixte)
Jaques Tâcheron (Amicale des pompiers)
Jean-Michel Despont (Abbaye des Fusiliers)
Katharina Zurn (Sté de Gym)
DEL Basket

Les sociétés membres de l'USL sont :

- L'Abbaye des Fusiliers
- Le Chœur mixte « Le Lien »
- Le DEL Basket
- La Société de Tir Denges-Echandens
- La Société féminine de gymnastique
- L'Amicale des pompiers

En 2020, l'USL s'est réunie une fois pour son assemblée générale et définir si le loto serait organisé.

2.1 Manifestations 2020

Aucune manifestation n'a eu lieu à cause de la crise sanitaire Covid-19.

3. Associations sportives et culturelles

Depuis plusieurs années, la municipalité soutient financièrement les associations sportives et culturelles de la région qui accueillent nos jeunes citoyens jusqu'à l'âge de 20 ans par un montant de -CHF 100.00/membre.

En 2020, nous avons soutenu les associations ou clubs suivants :

- Acte Théâtre
- Curling Lausanne Olympique
- DEL Basket
- Ecole de cirque Lausanne-Renens
- FC Echandens
- FC Echichens
- Foot Région Morges
- Forward Rowing Club Morges
- Gym
- Gym Préverenges
- Lausanne Natation

- Morges Natation
- Renens Natation
- Ski Club Morges
- Stade Lausanne
- Tennis Club de Colombier
- Zen Do Ryu, club d'arts martiaux

Nous soutenons également par des dons les associations culturelles suivantes :

- Pedibus
- Kidsgames
- Ludothèque Toujou Chouette
- Vaud Rando
- La fête de la Tulipe
- AAVA Arborétum
- Musée Alexis Forel
- Transport Handicap Vaud

ARCAM

L'ARCAM a pour but d'encourager le développement économique et régional sous toutes les formes et modalités possibles en faisant appel aux moyens légaux et à la solidarité entre communes et personnes physiques ou morales, dans les limites du territoire couvert par les communes membres.

Cette association est divisée en un chef-lieu et 5 secteurs. Le chef-lieu est Morges et Denges se trouve dans le secteur 3.

Chaque commune membre est représentée par un délégué municipal, pour Denges c'est M. Didier Gallay ou M. Francis Monnin.

En 2020, l'ARCAM n'a pas pu tenir le planning prévu pour ses séances et seul l'atelier mobilité électrique du 31 janvier a pu être maintenu et auquel nous avons participé.



M. Sylvain PIGUET

POLICE DES CONSTRUCTIONS

ENVIRONNEMENT

SERVICES INDUSTRIELS

ECLAIRAGE PUBLIC

CARTOJURALEMAN

Pages 72 à 79

POLICE DES CONSTRUCTIONS

1. Directive sur le diagnostic amiante

Le département des infrastructures a publié des directives d'application concernant le diagnostic amiante des bâtiments, modification de l'art. 103a de la LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions).

A partir du 1^{er} mars 2011, un propriétaire qui entreprend des travaux de transformation ou de démolition, soumis à autorisation, sur un immeuble construit avant 1991, doit procéder à un diagnostic amiante du bâtiment et, le cas échéant, définir les travaux d'assainissement nécessaires.

2. Permis de construire

En 2020, nous avons délivré plusieurs permis de construire/démolir relatifs à différents types de constructions :

- Transformation d'un appartement avec agrandissement et création d'un bureau
- Transformations intérieures et création d'une rampe extérieure
- Transformation d'une annexe
- Remplacement d'un chauffage à gaz par une pompe à chaleur air/eau sur le toit
- Création d'un logement dans l'annexe existante, isolation mur des façades, modification et création d'un balcon à l'étage, changement de la chaudière en pompe à chaleur
- Création de deux ouvertures, d'un velux en toiture, suppression d'une porte-fenêtre, pose d'une isolation périphérique et d'une PAC air-air uniquement sur la partie droite de la villa mitoyenne, installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit complet

Tous les dossiers d'enquête publique doivent être saisis, par un mandataire agréé, sur le site internet de la CAMAC (Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisations de Construire). Les travaux de minime importance dispensé d'enquête publique (111 LATC) restent de compétence communale et ne sont pas saisis sur le site de la Camac.

Un système de cartes de contrôle/suivi de chantier a été mis en place, le contrôle de l'implantation et du niveau de la dalle du rez ainsi que l'altitude au faite pour les nouvelles constructions est rendu obligatoire.

Il y a eu deux refus de permis de construire, pour non-conformité au PGA (Plan Général d'Affectation) ou à la législation cantonale (autorisation refusée par un service cantonal). On observe par ailleurs une tendance plus conflictuelle dans les dossiers de construction et de nécessité de rappel à la loi.

A noter qu'au vu de la fréquence des demandes d'études préalables avant le dossier d'enquête, la municipalité a décidé d'une facturation desdites études, en fonction des coûts engendrés.

Par rapport à 2019, on note une augmentation notable des demandes de permis de construire avec de fréquentes oppositions. C'est aussi en 2020 que la mise à l'enquête de la 1^{ère} étape du PQ Les Ochettes a été instruite.

3. Article 111 LATC (Loi sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions) – Autorisation dispensée d'enquête publique

Plusieurs autorisations pour divers travaux de moindre importance, installation d'une pergola, travaux d'entretien de toit, installation de poulailler, etc., ont été délivrées en 2020.

Il est rappelé qu'une dispense d'enquête publique pour des travaux de moindre importance ne peut être délivrée que si la commune reçoit une demande complète permettant de prendre la décision. Un formulaire simplifié est à disposition au greffe ou sur notre site Internet.

La loi (LATC, art. 103) précise qu'aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécutées avant d'avoir été autorisé.

L'art. 72d du RATC précise que la municipalité peut dispenser de l'enquête publique certains objets (voir l'article) pour autant qu'aucun intérêt public prépondérant ne soit touché et qu'ils ne soient pas susceptibles de porter atteinte à des intérêts dignes de protections, en particulier à ceux des voisins.

4. Autorisation simple

Plusieurs autorisations simples ont été délivrées en 2020 pour des installations de panneaux solaires photovoltaïques, réfection de façades, installation d'une porte coulissante, etc.

5. Commission de contrôle technique et de salubrité

La commission de contrôle technique a procédé à trois demi-journées de visites en 2020, concernant des permis de construire et autorisations selon l'article 111 LATC.

L'ensemble de ces visites de contrôle a permis de délivrer 8 permis d'utiliser ou d'habiter.

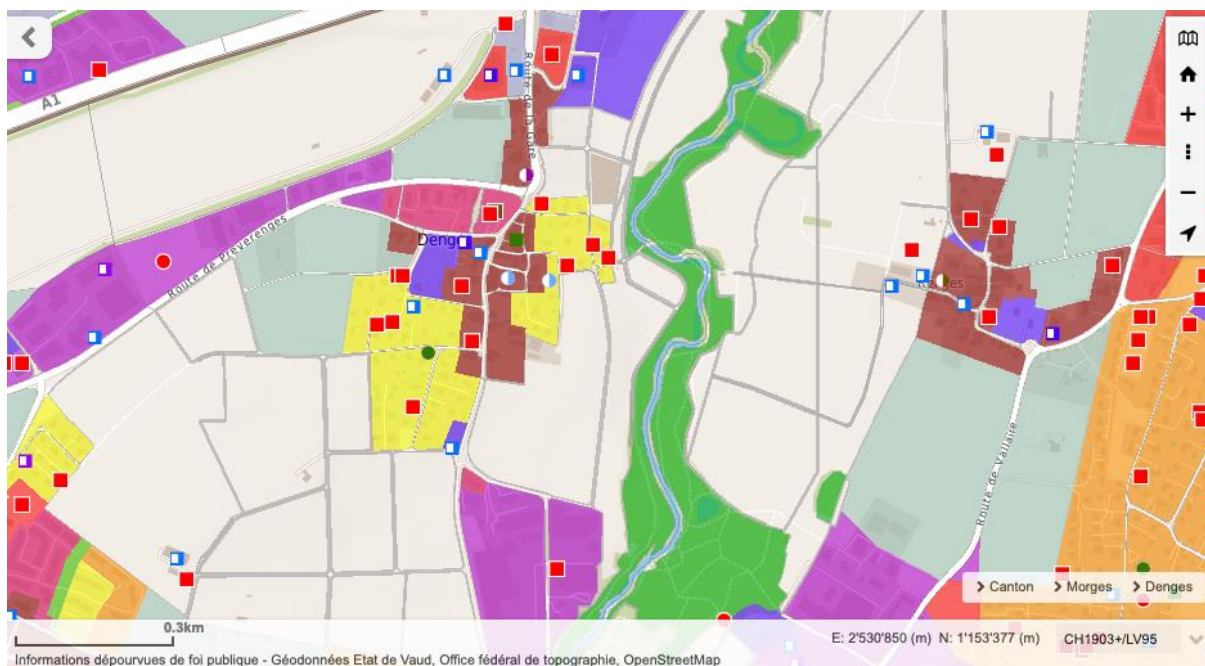
Il est rappelé que tout permis de construire ou autorisation 111 LATC délivrés, qu'ils aient fait l'objet d'une mise à l'enquête publique ou non, sont soumis à une visite de la commission de salubrité ou de la commission de contrôle technique, qui vérifie la conformité entre le permis délivré et ce qui a été construit.

6. Prévention des accidents dus aux chantiers

La surveillance des chantiers sur le territoire de la commune a été confiée à Mme Jacquemettaz de SecuChantier & Habitation Sàrl à Ballens.

De plus, nous avons également mandaté ce bureau pour le contrôle des diagnostics amiante et du contrôle de la protection incendie.

7. Localisation des enquêtes



Cf. <https://www.geo.vd.ch> , (theme : permis de construire)

Pour être notifié des enquêtes et infos de Denges sur smartphone :
https://twitter.com/commune_denges

ENVIRONNEMENT

1. Incinération des déchets

Il est interdit d'incinérer des déchets ailleurs que dans une installation, à l'exception des petites quantités de déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins, si leur incinération n'entraîne pas de nuisances excessives (art. 30c de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement et art. 26a de l'Ordonnance sur la protection de l'air).

Toutefois, le canton peut accorder des autorisations temporaires pour l'incinération de volume plus conséquent (taille d'arbres fruitiers, par exemple).

Aucune autorisation n'a été délivrée en 2020.

2. Dangers naturels

Le canton a édicté les cartes suivantes au niveau des dangers naturels :

- Crues et inondations
- Laves torrentielles
- Glissements de terrain permanents
- Glissements de terrain spontanés et coulées de terre
- Chutes de pierres et de blocs
- Affaissements et effondrements
- Avalanches

Denges est concerné que par les crues et inondations.

SERVICES INDUSTRIELS

1. Service de l'eau

Denges a cédé son réseau d'eau potable en 1957 à la ville de Lausanne. L'eau potable pour notre commune est traitée, fournie et facturée par le Service de l'eau de Lausanne.

La commune de Denges est alimentée en eau potable par le réservoir de Haute-Pierre situé sur les hauts de Morges, à Echichens.

L'eau de ce réservoir provient à 100% de l'usine de St-Sulpice qui traite l'eau du lac Léman par filtration sur sable.

Quelle que soit sa provenance, l'eau est désinfectée par une légère chloration.

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuse et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours, de la ressource jusqu'au robinet. En 2020, 3'143 échantillons ont été prélevés et 37'006 analyses ont été effectuées par notre laboratoire accrédité.

Les analyses microbiologiques ont révélé 18 non-conformités mineures, c'est-à-dire sans risque pour la santé. Lors d'un second prélèvement, ces non-conformités n'ont pas été confirmées.

La qualité de l'eau pour les paramètres physico-chimiques a été en tout point conforme aux exigences légales. Des analyses sur les micropolluants (pesticides, médicaments et divers autres composés) ont été effectuées soit par le laboratoire du Service de l'eau de la Ville de Lausanne, soit par un laboratoire externe. Pour l'eau distribuée par le Service de l'eau de Lausanne, les résultats de toutes les analyses effectuées donnent des valeurs inférieures aux limites admises.

L'eau distribuée au robinet par le Service de l'eau de Lausanne est une eau potable de qualité à boire sans modération.

Dureté

La dureté correspond à la teneur en calcium et magnésium présents naturellement dans l'eau. Plus la concentration est élevée, plus elle est « dure ».

Cette dureté n'a aucune incidence sur la santé, mais peut présenter quelques inconvénients en milieu domestique, à savoir l'entartrage des installations et des appareils ménagers.

Dans le cas d'une eau ayant une dureté inférieure à 25°f, l'installation d'un dispositif d'adoucissement d'eau ne se justifie pas.

Pour Denges, la dureté se situe entre 13.3 et 13.5°f. Eau de très bonne qualité physico-chimique.

Qualification	°f
Eau très douce	0 à 7
Eau douce	7 à 15
Eau moyennement dure	15 à 25
Eau assez dure	25 à 35
Eau dure	35 et plus

2. Romande Energie

Romande Energie SA, fournisseur d'électricité pour notre commune, est l'entreprise qui assure l'ensemble des activités de production et de distribution d'électricité des anciennes Compagnies Vaudoises d'Electricité (CVE) et Société Romande d'Electricité (SRE). Elle est établie à Morges.

Le Conseil d'administration de Romande Energie se compose des administrateurs membres du Conseil d'administration de la Romande Energie Holding SA – qui assume le rôle d'une société faîtière chargée de fixer la stratégie d'ensemble, de gérer des filiales et des participations – qui est composé de personnalités représentant l'Etat de Vaud, les communes vaudoises et du Chablais valaisan, les milieux économiques et les actionnaires privés.

ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis 2020, la facturation est basée sur la consommation réelle, grâce à la mise en place de compteurs.

Le préavis de renouvellement de l'éclairage public a été voté en 2017 pour un budget de près de 1 million. Les travaux du lot 1 (luminaires très vétustes) ont été réceptionnés en septembre 2020, y compris la mise sous compteur, suivi du lot 2 en 2020.

Dès 2020, un effet sur les acomptes de facture d'électricité a été constaté.

Fin 2020, l'éclairage public est terminé à 90%, le solde est prévu fin mars 2021 (Rte de la Gare), tout cela en respectant le budget du préavis initial.

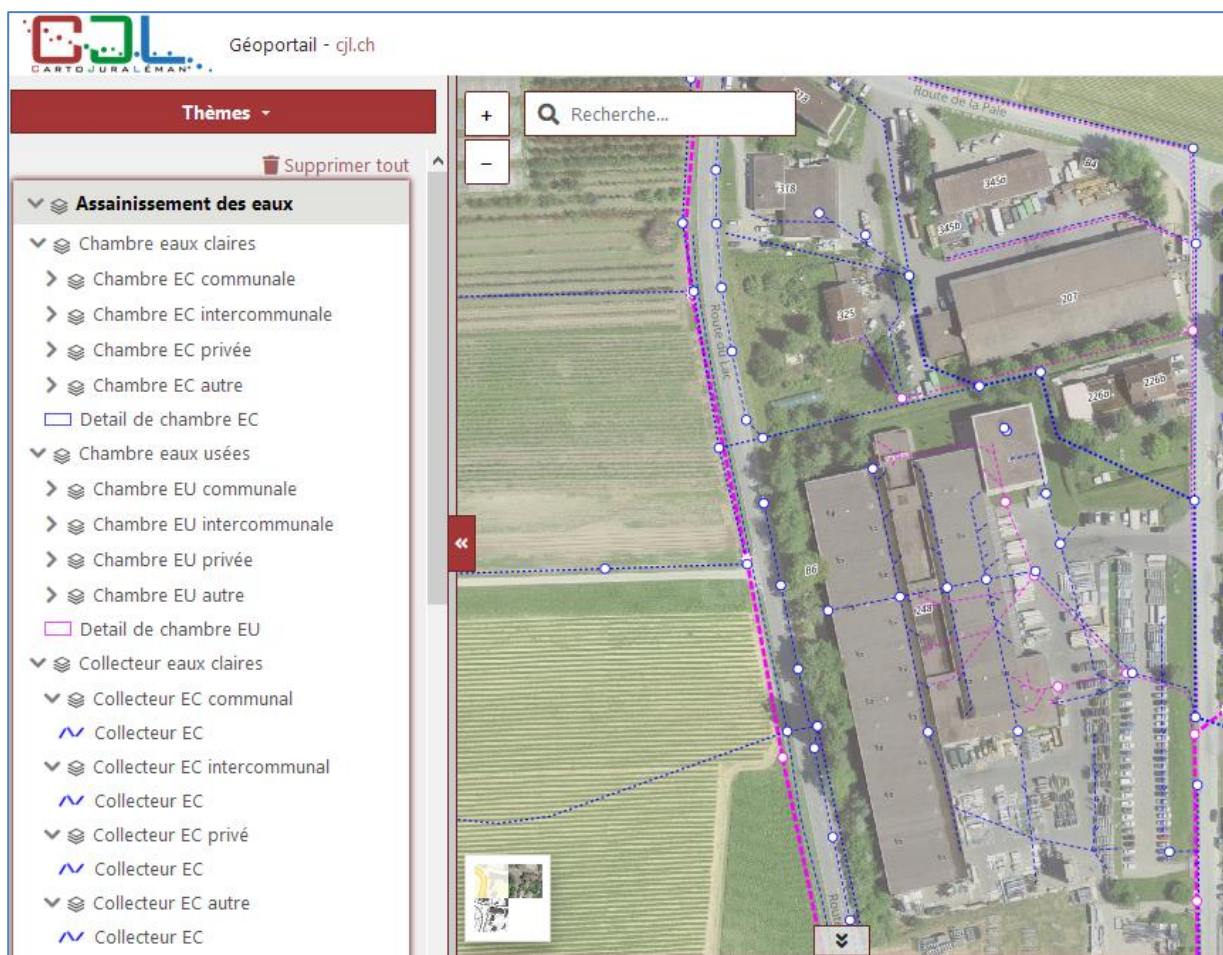
CARTOJURALEMAN

CartoJuraLéman est un guichet cartographique régional.

Denges a accepté de participer à sa mise en place en collaboration avec une grande partie des communes du district. Le but étant de mettre à disposition du citoyen des informations géo-référencées propres aux communes et à la région (p. ex. la localisation des déchetteries, les réseaux d'infrastructures, etc.).

Dans ce guichet, nous pouvons déjà consulter notre PGEE (réseau d'eau) à l'adresse suivante :

Cf. https://map.cjl.ch/?lang=fr&tree_groups=assainissement_cs_grp





M. Christian FRANCO

INSTRUCTION PUBLIQUE

ASSOCIATIONS

NATURALISATIONS

POLICE SECURITE

POLICE DU COMMERCE

PROCEDE DE RECLAME

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

PROTECTION CIVILE

Pages 80 à 134

INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 16 membres :

- 4 représentants des autorités communales
- 4 représentants des parents d'élèves fréquentant l'établissement
- 4 représentants des milieux et des organisations concernés par la vie de l'établissement
- 4 représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement.

Représentants des autorités

Mme Elisabeth Morerod, municipale à Lonay

Mme Tu Wüst, municipale à Préverenges

Mme Katharina Zurn, municipale à Echandens

M. Christian Franco, municipal à Denges

Représentants des parents d'élèves

Mme Caroline Quevedo Meier

Mme Dalit Rechavi-Robinson

Mme Anne-Françoise Rose

Mme Corinne Chavaillaz

Représentants des associations et organisations

Mme Claire-Lise Paquier,

Mme Marion Forel,

Mme Cléa Toinet

M. Yohan Bugnon

Représentants des professionnels actifs (enseignants)

Mme Nathalie Lecoultre

Mme Véronique Haag

Mme Marie-Claude Matamby

M. Alfred Zbinden, directeur

1.1 Séances

Le Conseil d'établissement s'est réuni à deux reprises en 2020 :

1.1.1 12 février 2020 à Préverenges

Séance avec ordre du jour (extrait) :

- Organisation du CET
- Consultation cantonale : « la consolidation de la LEO »
- Projet « Raconte-moi ton métier », mon apprentissage

1.1.2 23 septembre 2020 à Lonay

Séance avec ordre du jour (extrait) :

- Organisation du CET
- Transports scolaires
- Recensement des activités des parents
- Devoirs surveillés

2. Bureau de l'Entente de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges

2.1 Composition

Le Bureau de l'Entente est composé de deux délégués des communes membres de l'EPSP :

- Echandens : M. Jérôme De Bénédicis, syndic
Mme Katharina Zurn, municipale
- Lonay : M. Philippe Guillemin, syndic
Mme Elisabeth Morerod, municipale
- Préverenges : Mme Tu Wüst, municipale
M. Manuel Zenger, municipal
- Denges : M. Francis Monnin, syndic
M. Christian Franco, municipal

Cette entité exécutive peut s'appuyer sur le Conseil d'établissement qui représente un organe consultatif destiné à relayer les différents problèmes identifiés au sein de l'établissement scolaire et, cas échéant, faire des propositions d'amélioration au Bureau de l'Entente.

2.2 Séances

Le Bureau de l'Entente s'est réuni à cinq reprises, les 23 janvier, 12 mars, 27 mai, 30 septembre et 03 décembre 2020; voici les principaux thèmes abordés lors de ces séances et les décisions qui en découlent :

2.2.1 23 janvier 2020 à Préverenges

- *Transports scolaires (DGEO)*
- *Adjudication repas cantines scolaires*

2.2.2 12 mars 2020 à Préverenges

- *Approbation des comptes 2019 et fixation du taux d'intérêt*
- *Etude d'autonomisation d'un réseau d'accueil*
- *Situation des bâtiments scolaires*

2.2.3 27 mai 2020 à Echandens

- *Projet d'accueil midi surveillé*
- *Evolution du coût des repas*
- *Devoirs surveillés*
- *Expertise du collège d'Echandens*

2.2.4 30 septembre 2020 à Echandens

- *Budget 2021, approuvé*
- *Transports scolaires*
- *Mesures Covid-19*

2.2.5 03 décembre 2020 à Echandens

- *Transports scolaires (info CarPostal pour RHT)*
- *Bâtiment scolaire d'Echandens (accord de principe)*
- *Equipement Wifi dans les bâtiments scolaires*

2.3 Enclassement pour l'année 2020-2021

L'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges compte au 1^{er} octobre 2020 :

- 1'351 élèves : 914 primaires et 437 secondaires
- 73 classes : 51 primaires et 22 secondaires

Le collège de la Crosette compte au 1^{er} octobre 2020

- 90 élèves répartis dans 5 classes primaires (1 x 1-2P, 1 x 3P, 1 x 4P, 1 x 5P et 1 x 6P)

L'enclassement des 173 élèves domiciliés à Denges se répartit à raison de :

- 163 élèves dans l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
- 9 élèves sont dans des écoles privées, fondations, institutions ou foyers
- 1 élève est au bénéfice d'une dérogation (classe de langage)

3. Promotions des élèves de Denges

- 17 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie pré-gymnasiale (VP) dont 1 élève a reçu un prix.
- 5 élèves ont obtenu leur certificat secondaire de voie générale (VG) dont 3 élèves ont reçu un prix.

ASSOCIATIONS

Univers 1028

Les jeunes de 10 à 18 ans peuvent se rendre au local qui leur est réservé à Préverenges tous les jours de la semaine, selon l'horaire ci-dessous :

- Tous les jours de 12h00 à 14h00
- Les après-midi du mercredi au vendredi : mercredi de 14h30 à 18h30 ; jeudi de 15h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30 (ménage par 4 jeunes du centre) ; vendredi de 15h30 à 19h00.
- Vendredis soirs : accueil pour un repas sur inscription de 19h00 à 20h00 ; soirée de 20h00 à 22h00.
- Samedis : ouverture du centre pour un accueil libre ou une activité spécifique au centre ou à l'extérieur (environ un samedi sur deux)
- Ouvertures variables durant les vacances (4 semaines environ, en octobre, à Pâques, etc.).

Au sein de cette structure, ils ont tout loisir d'y organiser les fêtes d'anniversaires pour petits et grands. A l'exception des mercredis, des accueils pour les repas de midi y sont également proposés pour le prix modique de CHF 5.00 seulement. L'engagement de l'intéressé y est privilégié par sa participation à la préparation des repas, à la mise en place et à la vaisselle.

Il est à relever que la fréquentation des jeunes « dengereux » est toujours plus importante. Fort de ce constat, la municipalité a décidé de reconduire sa subvention à CHF 8'000.00 pour 2020.

NATURALISATION

1. Naturalisations acquises sous l'ancien droit (avant 2018)

En 2020, il y a eu 2 naturalisations acquises:

- 1 facilitée des étrangers de la 2^{ème} génération
- 1 facilitée par mariage

2. Demandes de naturalisations sous le nouveau droit dès le 01.01.2018

- | | |
|---------------------------------------|-------------|
| • Octrois de la bourgeoisie de Denges | 5 personnes |
| • Demandes en cours | 1 personnes |
| • Naturalisé(e)s | 2 personnes |

POLICE SECURITE

1. Assistants de Sécurité Publique (ASP)

En 2020, les Assistants de sécurité publique de Préverenges sont intervenus à raison de 405 heures.

Leurs principales missions sont :

- Contrôle du stationnement
- Surveillance des incivilités
- Installation et relevé des statistiques des radars sympathiques
- Manifestation et gestion du trafic : déviation lors de travaux et d'accidents ; gestion de la circulation provisoire ; surveillance de manifestations ; gestion des cortèges sur routes communales ; gestion des convois funèbres.

Nous entretenons d'excellentes relations avec les membres de la sécurité municipale de Préverenges et notre collaboration se passe très bien.

2. Contraventions LCR (Loi sur la Circulation Routière)

Durant l'année 2020, environ 429 amendes d'ordre pour mauvais stationnement ont été délivrées.

Lorsque les contrevenants ne règlent pas, dans les 30 jours, leur amende, celle-ci est convertie en ordonnance pénale, puis en sommation, recouvrement par la voie de la poursuite et enfin en ordonnance de conversion.

Sur les 429 amendes délivrées :

- 29 ont été converties en ordonnances pénales
- 10 en sommations
- 2 procédures de poursuites

Les ordonnances pénales sont aussi délivrées pour :

- Des stationnements illicites sur des places de parc privées faisant l'objet d'une mise à ban = 21 en 2020.
- Non-respect du règlement communal de police = 3 en 2020.

3. Contrôles radar

La Police cantonale a effectué plusieurs contrôles radar sur notre territoire en 2020.

Rte de la Gare

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
03.02.20	15h20	16h50	1h30		907	1
23.11.20	11h10	12h40	1h30		505	1
Nb véhicules				0.14%	1412	2

Rte de Lonay

Date	De	A	Durée	Taux	Véhicules	
				infraction	Contrôlés	Dénoncés
10.01.20	15h15	16h45	1h30		912	22
11.02.20	10h35	12h20	1h45		934	27
27.10.20	11h05	12h25	1h20		700	28
02.12.20	13h30	15h00	1h30		840	22
Nb véhicules				2.92%	3386	99

Rte de Préverenges

Date	De	A	Durée	Taux infraction	Véhicules	
					Contrôlés	Dénoncés
28.01.20	11h25	12h40	1h15		412	18
03.03.20	13h30	15h00	1h30		559	4
20.05.20	10h30	12h30	2h00		680	13
01.07.20	06h05	08h05	2h00		595	7
12.08.20	09h55	11h30	1h35		520	9
01.10.20	16h10	17h50	1h40		766	22
12.11.20	13h20	14h55	1h35		1090	24
20.11.20	17h40	19h30	1h50			
04.12.20	11h15	12h30	1h45		721	14
07.12.20	18h25	19h55	1h30			
Nb véhicules				2.07%	5343	111

Pour résumé, 10'141 véhicules ont été contrôlés pour 212 véhicules dénoncés. La moyenne du taux d'automobilistes en infraction est de 2.09% alors que le taux d'infractions du canton moyen est à plus de 2%.

4. Concept « Police – Population »

Depuis 2016, la Police cantonale est la population de Denges ont mis en œuvre le concept de prévention « Police – Population ».

Ce concept a pour but de :

- Construire un réseau de solidarité entre voisins
- Améliorer le partenariat police - population
- Informer personnellement les membres du réseau
- Recevoir régulièrement des conseils sécuritaires
- Alerter rapidement.

L'ambition de ce programme est de prévenir les actes criminels en tous genres en renforçant la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun.

L'objectif est que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et signale tout fait éminemment suspect à la police.

Ce n'est ni un transfert de tâches ou de compétences policières, ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Il s'agit de favoriser et d'encourager les comportements citoyens et responsables de chacune et chacun pour empêcher les délinquants d'agir.

Plusieurs alertes ont été lancées par la population dengereuse au cours de 2020.

5. Police cantonale vaudoise - Gendarmerie

5.1 Missions

5.1.1 Police cantonale

La police cantonale a pour mission générale d'assurer, dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

En outre, elle :

- exerce la police judiciaire
- agit sur l'ensemble du territoire cantonal
- assure, en collaboration avec les polices communales, la prévention criminelle dans la mesure de ses moyens et dans les limites de la loi.

5.1.2 Services généraux

Les services généraux de la Police cantonale ont pour mission d'assister la police de sûreté et la gendarmerie dans des tâches spécifiques :

- la centrale d'engagement et de transmission (CET) gère l'engagement des patrouilles d'intervention et des spécialistes, les appels d'urgence 117, la gestion du trafic, etc.
- le bureau des renseignements police (BRP) s'occupe du signalement des personnes et des objets
- l'info-centre est responsable de la saisie informatique et de l'analyse des données judiciaires et circulation
- la division technique est responsable du développement et de la maintenance des moyens de radio-communication et de l'entretien technique des bâtiments
- la division des ressources humaines et la division financière gèrent le personnel et le budget en collaboration avec d'autres services de l'Etat
- la direction prévention et communication coordonne les actions de prévention en matière de criminalité et de circulation routière. Elle est également en charge des relations publiques, de la communication interne et externe ainsi que des relations avec les médias.

5.1.3 Police de sûreté

La police de sûreté est constituée de plusieurs brigades, soit :

- la brigade renseignements-étrangers-sécurité
- l'identité judiciaire et laboratoires
- l'unité judiciaire
- la brigade financière
- les régions judiciaires
- la brigade d'appui, d'analyse et de coordination
- la brigade des mineurs et mœurs
- la brigade des stupéfiants.

5.1.4 Gendarmerie

La gendarmerie surveille, prévient et intervient 24 heures sur 24 sur l'ensemble du territoire cantonal, au service de la population et des autorités.

La gendarmerie est le seul corps de police du canton habilité à exercer toutes les missions de police prévues par la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

La loi sur la Police cantonale (LPOL) lui confère les attributions principales suivantes :

- la police d'ordre et en particulier la police de la circulation et la police de la navigation
- la police judiciaire, seule ou en collaboration avec la police de sûreté
- des tâches de police administrative

Son organisation est adaptée aux missions confiées, et principalement à celle du maintien de la sécurité publique. Tout en assurant une polyvalence et un appui réciproque, les structures opérationnelles suivantes sont constituées avec des missions principales propres.

5.1.5 Gendarmerie territoriale

Assure dans les limites de la loi, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

Exerce des missions de :

- police judiciaire
- proximité
- prévention de la criminalité
- tâches administratives

La gendarmerie territoriale (TER) et la gendarmerie mobile (GM) travaillent en appui mutuel.

Collaboration étroite avec les groupes judiciaires de la police de sûreté (GJS).

5.2 Poste de Gendarmerie de Morges

Le poste de Gendarmerie de Morges est dirigé par l'adj. Jean-François Blaser et son remplaçant le sgtm Jan-Reto Jordan. Les tâches confiées aux collaborateurs du poste sont multiples et variées. Nous pouvons énumérer notamment les tâches de proximité et de visibilité, les demandes d'assistance, l'enregistrement des plaintes et les enquêtes judiciaires locales.

Le poste de Gendarmerie de Morges a continué sur sa dynamique de proximité, œuvrant notamment de concert avec les collaborateurs de la Sécurité Publique de Prévèrenges et en gardant des contacts réguliers avec les autorités municipales, ceci avec la précieuse collaboration du sgt Laurent Carrard, répondant de proximité.

Les horaires de travail étendus ont effectivement permis aux gendarmes d'être plus présents sur le terrain, tout en répondant aux besoins administratifs des citoyens.

Les ouvertures du guichet du poste de Morges sont les suivants : mardi matin de 07h30 à 11h30 et le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30. En dehors de ces heures, l'ouverture du guichet peut également être convenue sur rendez-vous. De plus, des patrouilles peuvent se déplacer au domicile des personnes. Une présence sur le secteur morgien est assurée 24H/24 par des patrouilles de la Gendarmerie mobile et de la Gendarmerie territoriale.

D'autre part, le Poste mobile de la Gendarmerie est régulièrement présent sur la commune, au droit de l'administration communale. A savoir que ces postes mobiles assurent une présence visible sur l'entier du territoire vaudois tenu par la Gendarmerie. Ils offrent les services d'un poste (enregistrement de plaintes / perte de documents / renseignements / conseils en matière de prévention, etc.). Les équipages, par le biais des patrouilles pédestres et cyclistes, contribuent aussi au rapport de confiance et aux contacts privilégiés que la Gendarmerie vaudoise offre à ses citoyens. Son passage est annoncé par le site Internet de la commune et affiché au pilier public.

5.3 La cellule Graffitis

Le 15 juin 2015, devant l'accroissement du nombre de dommages à la propriété dits « tags » ou « graffitis », la Police cantonale vaudoise a mis en place une cellule de spécialistes. Ces enquêteurs sont spécialisés dans la lutte contre les graffitis, dont les auteurs tracent des inscriptions, des signes et autres dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain.

La collaboration de tous les partenaires sécuritaires ont permis de stabiliser le niveau de criminalité sur la commune de Denges, entre 2015 et 2016, avec notamment une baisse des délits en lien avec le patrimoine.

POLICE DU COMMERCE

1. Permis temporaires – Loto - Tombola

1.1 Permis temporaires

Pour chaque manifestation où il y a une vente d'alcool, les organisateurs doivent demander un permis temporaire pour vente d'alcool à la commune.

En 2020, nous avons délivré 2 permis temporaires pour :

- Les soirées country d'Happy Boots (2x)

1.2 Loto - tombola

Les sociétés qui souhaitent organiser une tombola ou un loto doivent également demander une autorisation à la commune.

En 2020, aucune autorisation n'a été délivrée.

2. Patentes – Licences - Autorisations

La commune est consultée par la Préfecture ou la Police cantonale du commerce afin qu'elle donne son préavis pour la délivrance ou le renouvellement de patente ou de licence concernant la vente en détail de tabac, l'exploitation d'un commerce ou d'un restaurant.

En 2020, aucune autorisation, patente ou licence n'ont été délivrées.

PROCEDE DE RECLAME

Les procédés de réclame installés sont réglés par la loi sur les procédés de réclame du 6 décembre 1988, son règlement d'application du 31 janvier 1990 ainsi que par le règlement de notre commune.

Sont considérés comme procédés de réclame, tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés ou non, voire sonores destinés à attirer l'attention du public, à l'extérieur, dans un but direct ou indirect de publicité, de promotion d'une idée ou d'une activité ou de propagande politique ou religieuse.

Tout procédé de réclame doit faire l'objet d'une demande préalable au moyen du formulaire idoine disponible au bureau de l'administration communale.

Une autorisation pour procédé de réclame a été délivrée en 2020.

SERVICE DU FEU – SIS MORGET

1. Mot du commandant Maj Thierry Charrey



Que dire de l'année 2020 ? Année pour le moins particulière, l'arrivée de la pandémie nous a obligés à nous réorganiser, revoir notre fonctionnement et nous adapter à la situation.

S'il y a bien une qualité que doit posséder un sapeur-pompier c'est celle de s'adapter à la situation et cette année, elle a été fortement mise à contribution.

Malgré les restrictions et l'arrêt des activités, hormis les interventions, l'ensemble des incorporés du SIS Morget a continué à répondre présent lors des différentes alarmes tout au long de la pandémie, afin de porter secours aux habitants de notre région, et ceci avec professionnalisme et en respectant les mesures sanitaires en vigueur.

Durant le semi-confinement, une légère baisse des interventions est à noter. A l'inverse, durant dans cette même période, nous avons pu compter sur un nombre de personnes disponibles en journée plus important grâce au télétravail. La gestion administrative et opérationnelle du service a toujours été garantie.

La manque d'exercice pratique a pu être comblé en partie par la mise en place de formations à distance. Néanmoins, le manque de contact et de lien social qui fait la force de notre corporation s'est fait ressentir à tous les niveaux. Nous espérons tous pouvoir, le plus rapidement possible, retrouver une situation normale.

L'année 2020 a été le théâtre de quelques interventions marquantes, notamment le feu de la déchetterie communale de Saint-Prex, qui à elle seule, représente l'engagement de 68 sapeurs de notre SDIS pour 666 heures d'intervention, ainsi que plusieurs désincarcérations importantes et un accident d'avion. Dans le registre des interventions insolites, le sauvetage d'un perroquet et le déclenchement d'une alarme automatique à cause d'un papillon ont mis à contribution nos sapeurs.

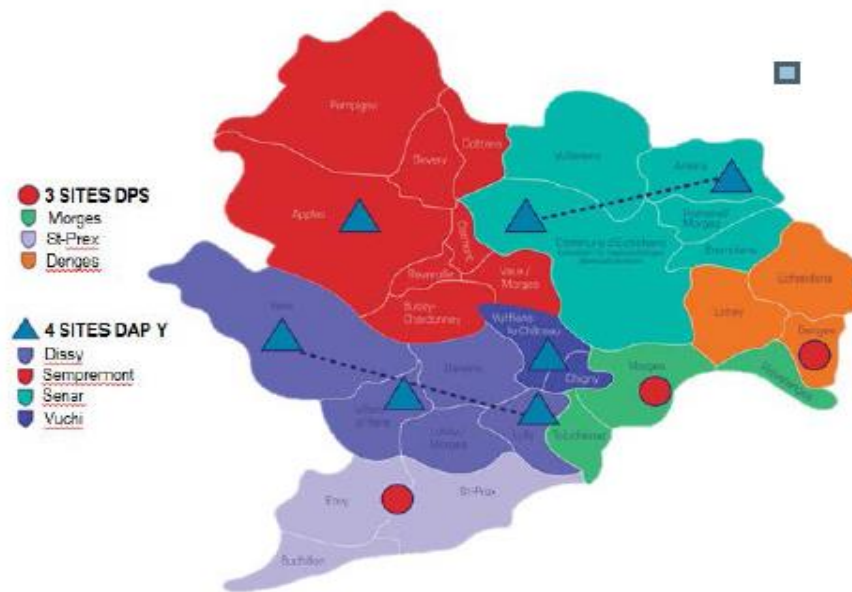
Un changement de structure est à noter en cette fin d'année 2020. En effet, le DAP de l'OI Vuchi a fermé définitivement ses portes au 31 décembre. Le manque de relève au niveau des cadres, le faible nombre annuel d'interventions et la proximité de l'OI DPS dr Morges ont entériné cette décision.

Cette fin d'année a également vu les 3 chefs de sites DPS de Denges, Morges et St-Prex être remplacés, ces derniers souhaitant diminuer leur charge et pouvoir accompagner leurs successeurs avant de quitter les rangs du SDIS. Je tiens ici à remercier Angelo Convertini, Jérôme Kaelin et Cédric Beutler pour leur engagement et leur collaboration durant toutes ces années, et plein succès à Michael Michel, David Roch et Dominique Rupp dans leurs futures fonctions de chefs de sites.

La pandémie aura eu raison du concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers. D'abord repoussé en 2021 puis finalement annulé, le concours devait se tenir sur la commune de St-Prex. Malgré les investissements du comité, des bénévoles et de la Fédération, la fête des Sapeurs-Pompiers Vaudois n'aura pas lieu sur le territoire du SIS Morget.

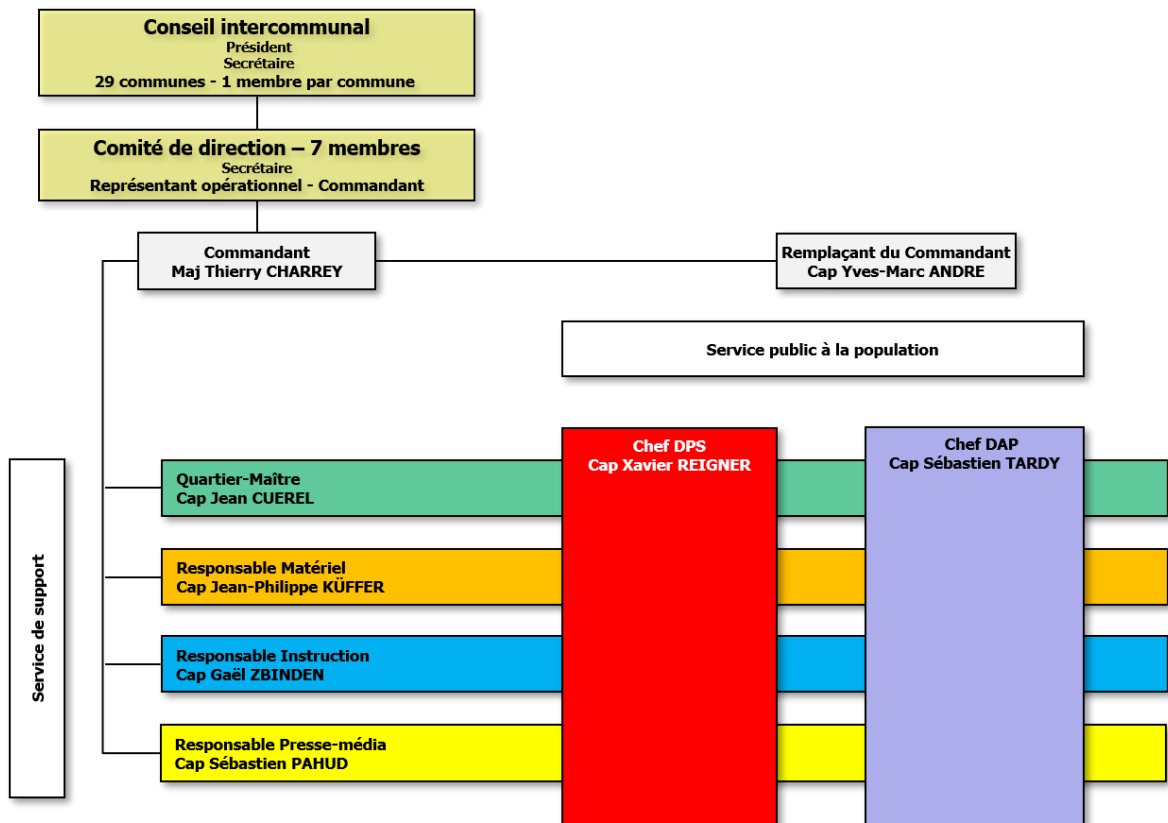
1.1 Généralités

L'association intercommunale est formée de 29 communes représentant 54'667 habitants.



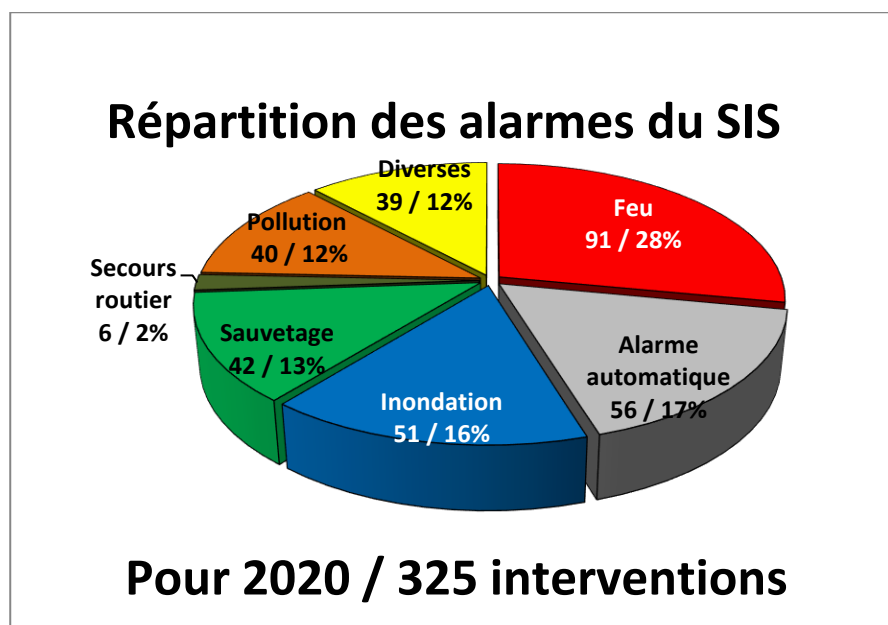
Aclens, Apples, Brembiens, Buchillon, Bussy-Chardonney, Chigny, Clarmont, Cottens, Denens, Denges, Echandens, Echichens, Etoy, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Pampigny, Préverenges, Reverolle, Romanel-sur-Morges, Saint-Prex, Sévery, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Vufflens-le-Château, Vullierens, Yens.

1.2 Structure et organigramme de l'association du SDIS Morget « SIS MORGET 2020"

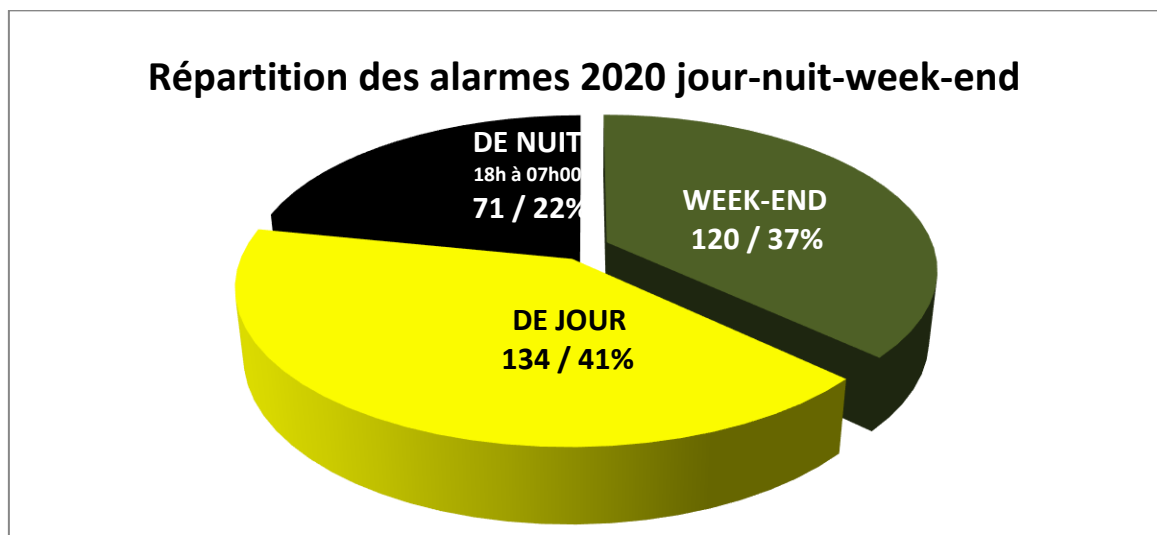
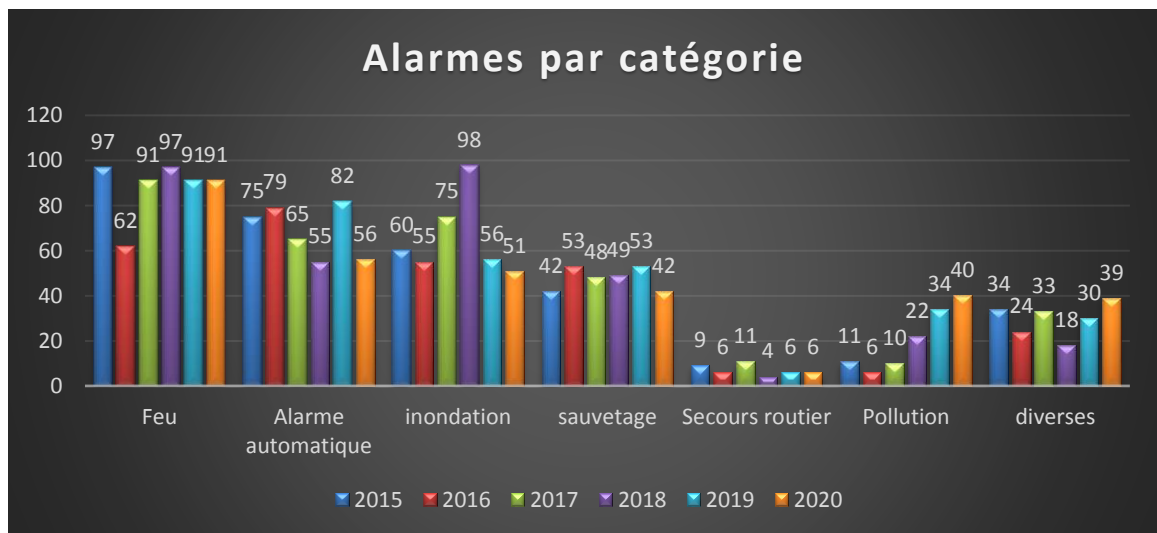


1.3 Interventions

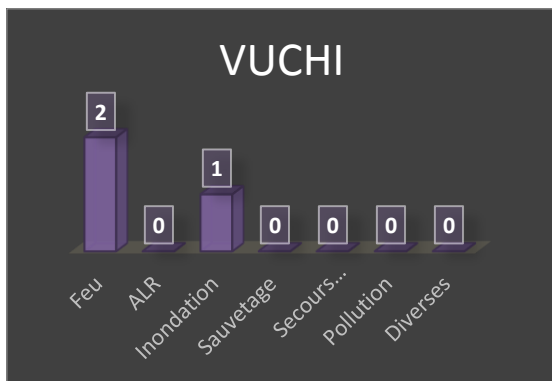
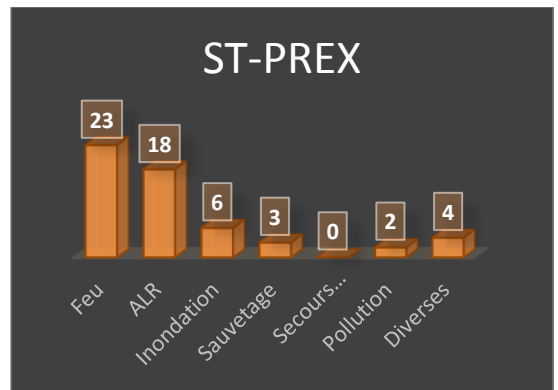
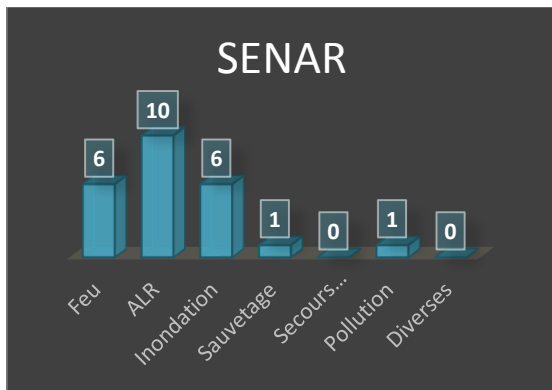
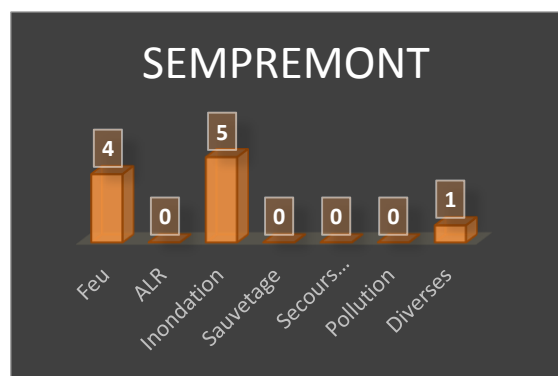
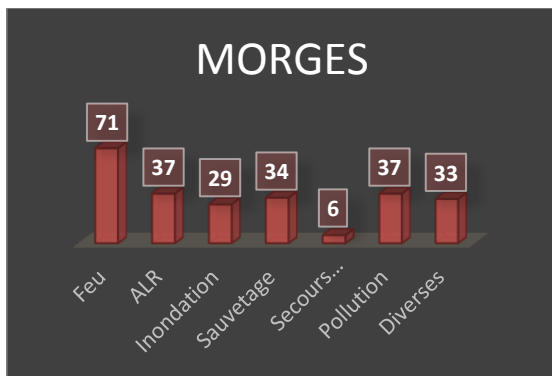
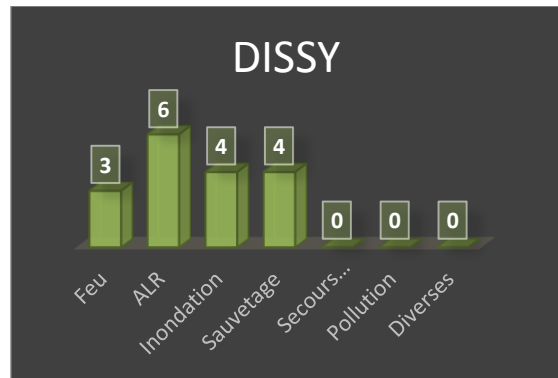
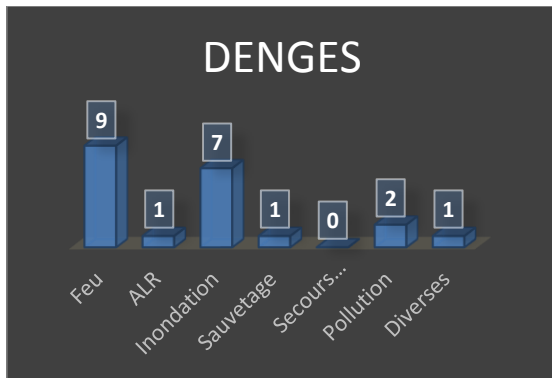
Nous sommes intervenus à 325 reprises durant l'année, pour un total de 4'141 heures d'intervention effectuées, soit 2'644 sorties d'intervenants (en moyenne 8 sapeurs par interventions).

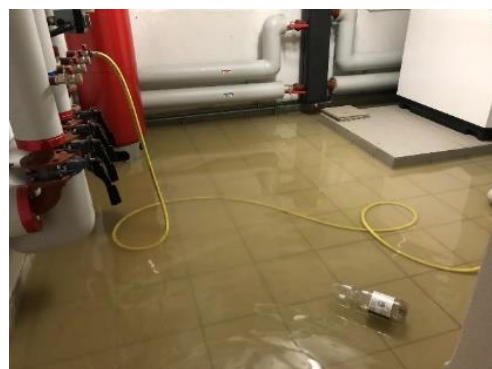
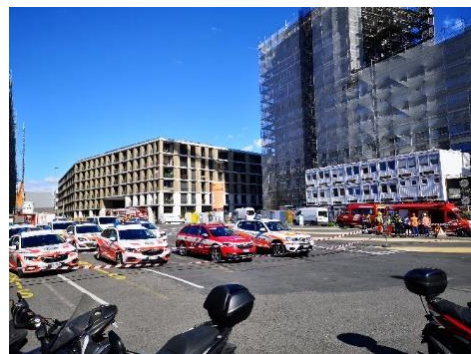
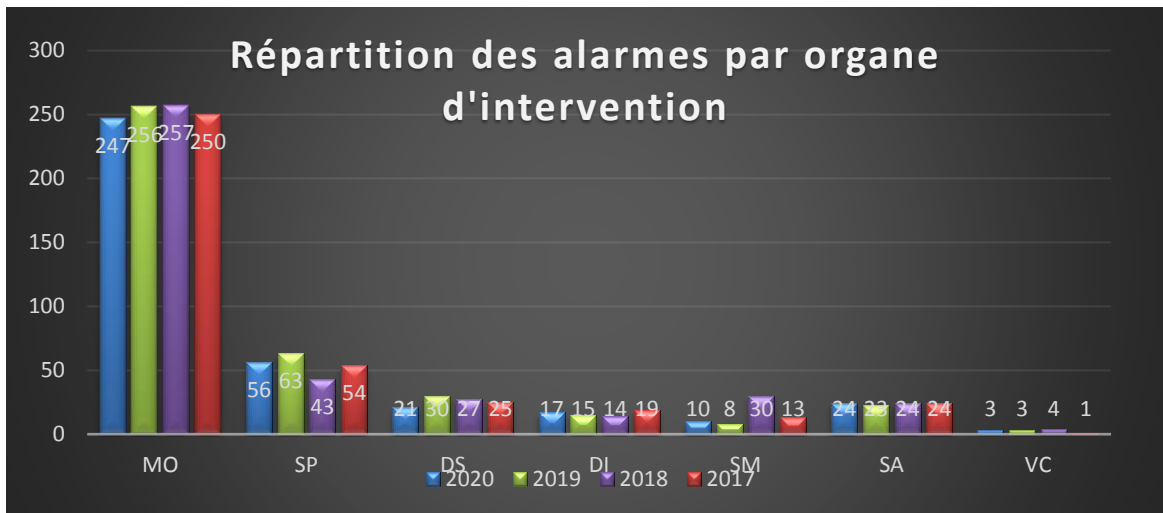


Les interventions sont en diminution de 27 unités par rapport à 2019. Principalement en raison de la diminution des alarmes automatiques, avec la mise en place de la levée de doute dans les entreprises, mais aussi en raison de la période de semi-confinement, durant laquelle de nombreuses activités ont été arrêtées. Les interventions pour pollutions sont en augmentation, plus particulièrement les pollutions lacustres pour des bateaux ayant chaviré en raison des forts vents notamment.



Les interventions en journée représentent près de la moitié de nos sorties. Si les effectifs de nuit et du week-end sont suffisants afin d'assurer les missions, il est de plus en plus difficile pour les intervenants de jour de se libérer de leurs emplois pour intervenir.





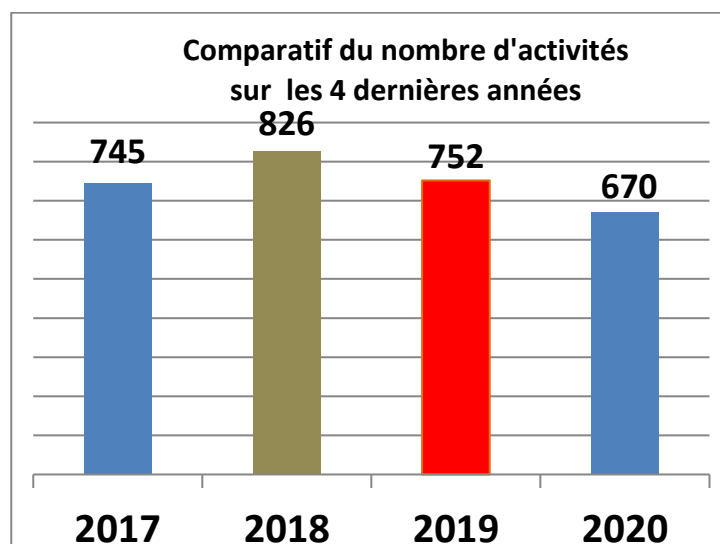
1.4 Mandats et représentations

Encore une fois la situation sanitaire de 2020 ne nous a pas permis de participer aux traditionnels rapports des SDIS voisins et de nos partenaires.

Très peu de mandats nous ont été confiés par les communes à la suite de l'annulation de la majorité des manifestations.

1.5 Chiffres globaux

Nous avons effectué 670 activités planifiées durant l'année pour un total de 9'8'263 heures soldées. Le nombre total d'heures sur l'année est de 12'404 en y incluant les heures d'interventions.



1.6 Présences et absences aux exercices

Cette année, nous n'avons pas estimé opportun de vous communiquer ces chiffres en raison de nombreuses annulations de nos activités liées au Covid.

1.7 Objectifs 2020

Un certain nombre d'objectifs ont été fixés, mais avec la situation que nous avons connue, il a été très compliqué de pouvoir contrôler si ces objectifs ont été atteints ou non.

- Encourager / motiver / avoir du plaisir
- Cohésion et collaboration
- Faire preuve de bienveillance et d'humilité
- Recherche de solutions pour trouver des intervenants de jour

Nous allons remettre l'ouvrage sur le métier afin de continuer en 2021 à encourager, motiver pour que les incorporés aient du plaisir. L'ensemble des exercices DPS se déroulant en commun ainsi que l'organisation d'exercices DPS-DAP mixtes devraient favoriser la cohésion.

En ce qui concerne le DPS, certains objectifs ont tout de même été atteints :



Objectif atteint

Passage au CI unique



Objectif atteint

Réflexion pour un passage à l'alarme individuelle



Objectif partiellement atteint

Développement des compétences C_ENG



Objectif partiellement atteint

Collaboration entre les différents sites

Le développement des compétences du chef d'engin sera reconduit en 2021, avec l'organisation de 2 exercices spécifiques sur ce thème, et la collaboration entre les différents sites sera encore intensifiée notamment en unifiant le recyclage du samedi matin.

1.8 Objectifs 2021

Ci-dessous, les objectifs généraux fixés :

- Positif malgré les circonstances
- Faire preuve de souplesse
- Renforcer la formation inter site

Ne sachant pas de quoi sera fait 20231, l'Etat-Major a opté pour des objectifs généraux. Nous souhaitons que chaque membre du SIS Morget garde ces objectifs à l'esprit tout au long de l'année. Que ceux-ci guident l'ensemble des décisions prises et actions mises en place.

2. Mot du président du Codir – Yves Schopfer



Après un début d'année « normal », nous avons brusquement été arrêtés par ce fameux virus. Nous avons donc dû nous réorganiser et traiter les affaires urgentes.

Malgré la situation, le Comité de Direction s'est réuni à 10 reprises pour des séances ordinaires, en présentiel ou en visio-conférence, et a organisé les deux Assemblées Générales du Conseil Intercommunal.

Le Comité de Direction a participé à diverses discussions avec les municipaux des communes concernées, à propos du déplacement ou la transformation des locaux DAP de Sempremont, Dissy et Senoge-Arénez. D'ici fin 2022, ces trois OI auront de nouveaux locaux adaptés à leurs missions.

Le Comité de Direction a dû prendre la décision, en accord avec les 2 communes concernées, de fermer l'OI Vuchi, car il n'y avait pas de cadres pour prendre la relève. La fermeture de l'OI sera effective au 1^{er} janvier 2021.

Lors des deux Assemblées Générales du Conseil Intercommunal, le Comité de Direction a soumis aux délégués les préavis suivants :

- Préavis N° 14/2016-2021 sur les comptes 2019
- Préavis N° 15/2016-2021 sur le budget 2021
- Préavis N° 16/2016/2021 sur le règlement interne 2021
- Préavis N° 17/2016-2021 sur la nouvelle grille tarifaire des loyers dès 2022, pour les locaux DAP et DPS.

Les membres du Comité de Direction se sont également partagés diverses tâches et se sont rendus à divers rendez-vous, en lien avec les dossiers spécifiques à leurs dicastères respectifs.

Sur le plan financier, le bouclage des comptes de l'exercice 2019 a confirmé qu'à l'instar des années précédentes, la volonté de maîtriser les coûts reste un souci permanent, ceci à tous les niveaux.

La mise au concours du poste de quartier-maître a eu lieu au début du mois de mai, ceci pour assurer le remplacement du Cap Jean Cuérel qui va partir à la retraite en juin 2021. Avec l'aide de Madame Valérie Curutchet, conseillère en management, nous avons organisé 2 entretiens avec les 3 personnes qui étaient sélectionnées pour ce poste. Notre choix s'est porté sur Monsieur Nicolas Houlmann, sapeur-pompier intégré à l'OI St-Prex. Il commencera ses activités en tant que quartier-maître le 1^{er} mars 2021.

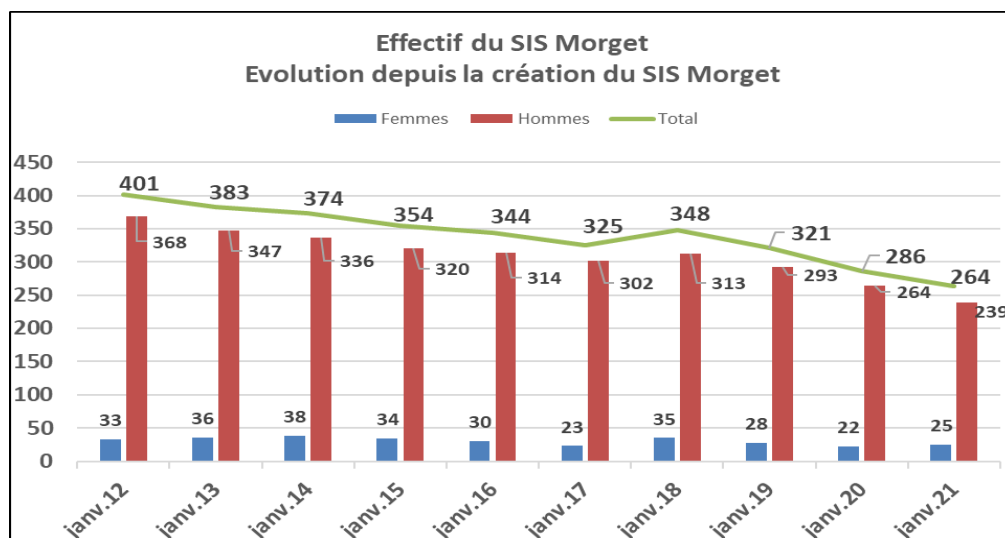
Le Comité de Direction tient à remercier sincèrement toutes les personnes qui se sont engagées à la bonne marche du SIS Morget durant cette année particulière, et également tous ceux qui ont décidé de mettre fin à leur activité de sapeur-pompier. Nous déplorons de n'avoir pas pu les remercier officiellement lors de notre rapport annuel.

3. Administration – Cap Jean Cuérel

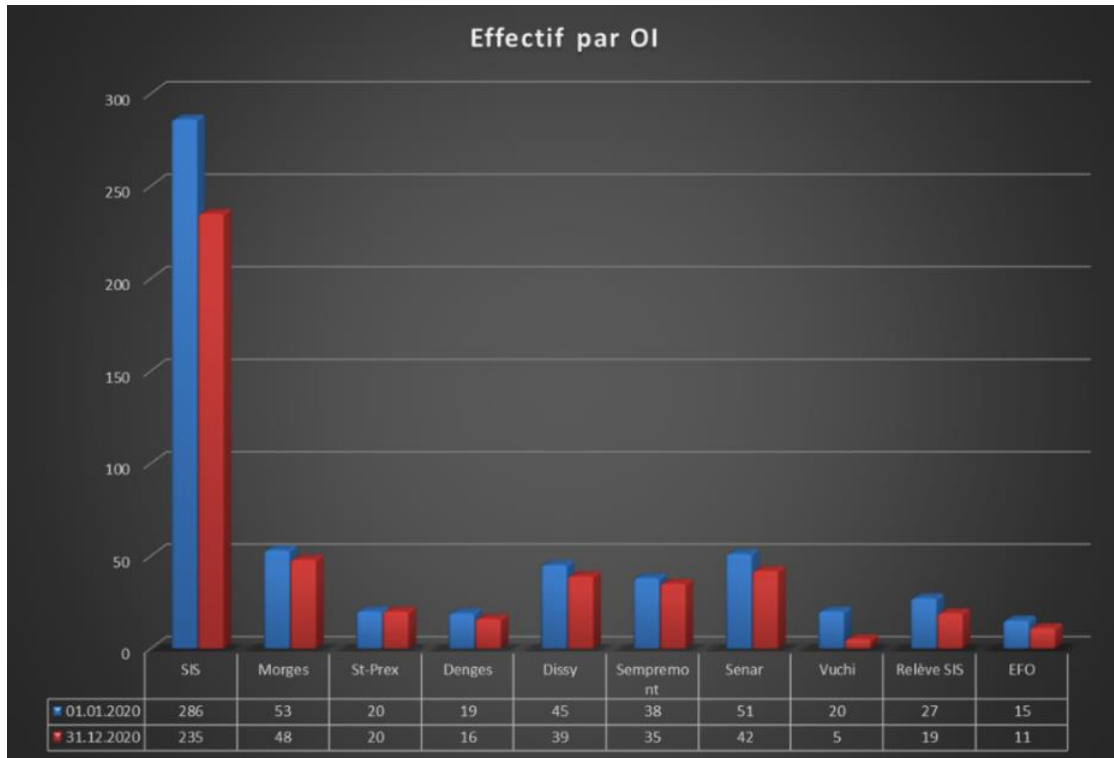
2020, 9^{ème} exercice pour le SIS Morget qui a représenté un nouveau défi, et même s'il n'y a pas de gros changements par rapport aux années précédentes en ce qui concerne l'administration générale, ceci malgré le Covid-19, j'aimerais partager, pour la première fois, quelques réflexions et chiffres en rapport avec mon activité de quartier-maître.

3.1 Le personnel

Pour cette année ce sont 344 dossiers personnels qui ont été gérés et tenus à jour, 286 dossiers pour les sapeurs-pompiers actifs au 1^{er} janvier, 27 pour les personnes « civiles », 3 pour les engagements en cours d'année et 28 pour les engagés au 1^{er} janvier 2021, et qui vont rejoindre l'Ecole de Formation et la Relève DPS, ce qui portera l'effectif à 264 sapeurs-pompiers actifs pour débiter l'année 2021, effectif en diminution de 22 personnes par rapport au 1^{er} janvier 2020.



A noter aussi le traitement des 54 départs en cours et fin d'année 2020, qui représente le 20% du total de l'effectif, pourcentage en légère augmentation par rapport à 2019, chiffre qui se compose de : 4 départs à la retraite, 50 départs pour causes de déménagement, professionnelles, manque de motivation, etc. A noter que suite au Covid-19, il n'y a pas eu d'exclusion durant l'année, ce qui porte l'effectif au nombre de 235 sapeurs-pompiers pour terminer l'année 2020, chiffre en diminution de 8 personnes par rapport à 2019.



3.2 La comptabilité

En diminution de 35% par rapport à 2019, il a été effectué 138 factures à tiers suite à des interventions, piquets ou autres services. Nous avons envoyé trois rappels pour non paiements et deux dossiers ont été transmis à notre agent d'affaires, nouvellement mandaté, pour les recouvrements directs ou par voie de poursuite, ce qui représente un montant facturé de plus de fr. 97'500.00 soit 12% de moins qu'en 2019. Il faut aussi noter que le 35% des interventions a été facturé pour un montant de fr. 88'800.00 contre le 45% des interventions pour un montant de fr. 83'000.00 en 2019.

A noter aussi que le 40% des interventions a été pris en charge par l'ECA, pour un montant de fr. 112'000.00 contre 37% pour 2019 avec un montant de fr. 101'800.00.

Il a été reçu, traité et ventilé plus de 650 factures de fournisseurs ou prestataires de service au cours de l'année, sans compter les réparations ou transformations prises en charge directement par l'ECA, chiffre qui est équivalent à 2019.

La gestion de la solde 2020 a généré près de 10'600 écritures comptables, pour un montant total de fr. 553'837.00, chiffre en diminution de 12% sur les écritures et 26% sur le montant par rapport à 2019, diminution principalement due aux annulations des activités pour cause de Covid-19, et aux indemnités du CODIR qui sont désormais imputées sur un autre compte.

Cette situation s'est aussi reportée par une diminution de 29% sur le paiement des charges sociales par les volontaires.

3.3 Budget et comptes 2020

Arrivant dans la dernière ligne droite du bouclage de l'exercice 2020, réalisé en collaboration avec la Commune de Morges, et dans l'attente du contrôle de révision de la fiduciaire afin de présenter les comptes et le bilan à la commission de gestion puis au Conseil intercommunal lors de son assemblée générale du 21 avril 2020, à ce jour et compte tenu des éléments en notre possession, il ne sera vraisemblablement pas nécessaire de demander un complément financier aux communes partenaires, idem que pour l'ensemble des exercices comptables qui ont été présentés et acceptés depuis la création du SIS Morget.

3.4 Conclusion

Pour la 9^{ème} fois de suite, nous allons boucler les activités de notre SDIS avec un bon résultat, que ce soit dans le domaine du personnel avec une diminution gérable de notre effectif, ou dans le domaine financier avec des coûts qui ont, une fois de plus, été maîtrisés au plus juste de nos besoins avec l'aide et l'effort de chacun « y compris du Covid-19 », et c'est dans un très bon esprit que nous avons été de l'avant dans la poursuite de nos objectifs, et ainsi conservé et consolidé la confiance du CODIR et des membres de l'assemblée générale.

Pour terminer, et pour la dernière fois avant mon départ à la retraite, après vingt-cinq ans de gestion en tant que quartier-maître permanent, je tiens à remercier les membres du CODIR, l'ensemble de mes collègues permanents, les membres de l'Etat-Major et des différents OI qui m'ont aidé à accomplir mes tâches et je souhaite sincèrement que mon successeur trouve les mêmes appuis ainsi que le plaisir et la motivation que j'ai eus durant ces nombreuses années au service de nos collectivités.

4. Prévention Lt David Roch

4.1 Introduction

Au quotidien, la prévention est une tâche de renseignements, de conseils et de recherche d'informations. Il s'agit d'une activité en dehors du concept d'urgence qui a pour rôle d'assurer une efficacité d'intervention à nos intervenants en cas de sinistre, par des accès facilités pour nos véhicules, un réseau d'eau performant et une connaissance des lieux importants pour des prises de décisions performantes.



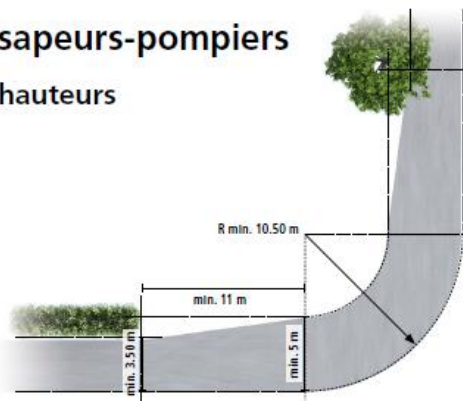
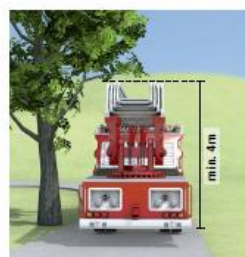
4.2 Technique / Mises à l'enquête

Plusieurs dossiers ont été traités et suivis par notre service afin de valider les éléments qui sont de la compétence des sapeurs-pompiers :

- Accessibilité aux bâtiments par les véhicules sapeurs-pompiers
- Réseau d'eau d'extinction en collaboration avec l'ECA (RLSDIS chapitre 4 art. 8 à 14)
- L'emplacement des commandes techniques sapeurs-pompiers (tube feu, commande exutoire, tableau de rappel détection incendie, coupe-circuit panneaux solaires).

5 | Accès pour les sapeurs-pompiers

5.1 | Largeurs, virages, hauteurs



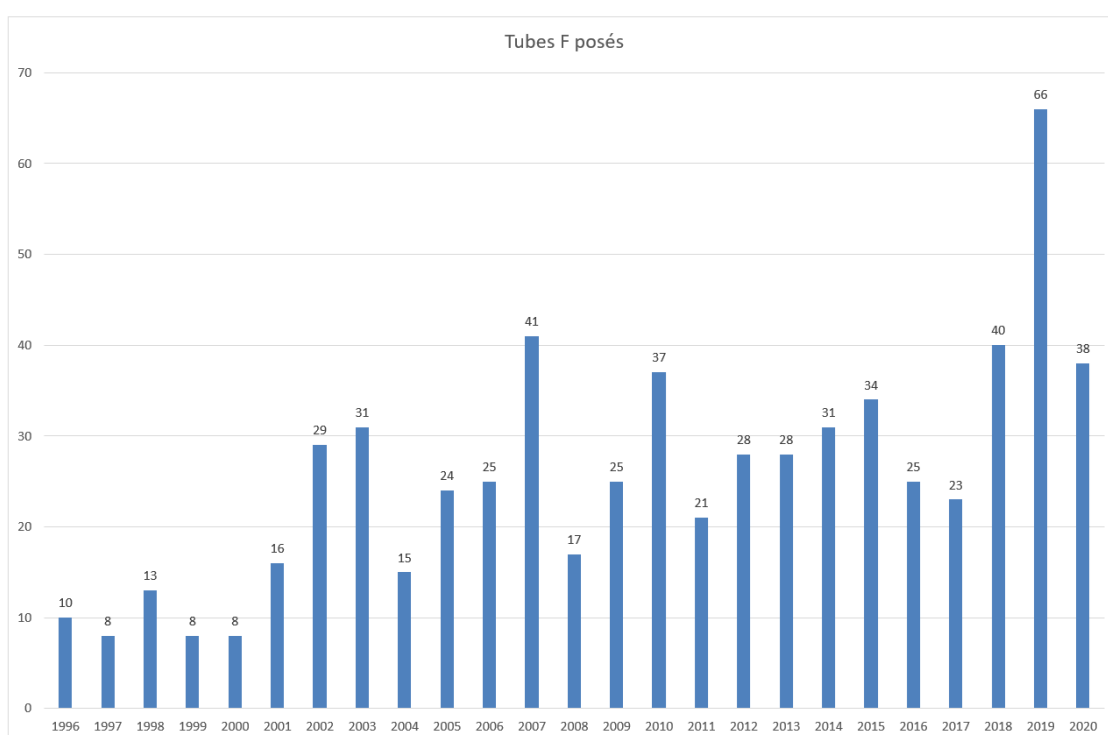
Durant l'année, plusieurs communes nous ont transmis les mises à l'enquête en cours afin que nous puissions leur rendre un rapport standardisé validant ou non les éléments nous concernant. Le nombre de ces analyses de dossiers est en augmentation. Le SIS Morget ne facture pas ces prestations, celles-ci faisant partie du service et l'appui du SIS Morget aux communes.

Ces actions en amont nous permettent d'assurer un meilleur suivi des projets à venir et de nous assurer que les différents éléments nous concernant soient respectés.

Nous encourageons vivement le développement de cette démarche qui apporte notre soutien aux communes.

4.3 Tube « F »

Les tubes feu nous permettent d'assurer un accès rapide aux objets sur lesquels ces derniers sont installés. Pour rappel, il s'agit d'un coffre à clé cylindrique dans lequel sont déposées les clés nous permettant d'accéder rapidement au bâtiment. Lors de chaque mise en service, un « photoplan » est établi et est mis à disposition des chefs d'intervention afin de leur permettre un accès rapide au tube feu. Durant cette année, 38 tubes ont été posés pour un total de 641.



4.4 Exercices d'évacuation

Un contrôle ayant pour but de s'assurer que les mesures d'évacuation sont opérationnelles peut nous être demandé par des écoles. D'habitude, ces exercices sont réalisés sur le premier semestre de l'année. En raison de la pandémie, beaucoup d'établissement ont décidé de reporter ces exercices au second semestre. Cette année, nous avons participé à 4 exercices dans des UAPE et 2 exercices en entreprises, pour un total de 6. Le constat général est bon.

5. Matériel Cap Jean-Philippe Küffer

Le SIS Morget est composé de 12 locaux pour une surface d'environ 4'300 m², dont :

- 1 caserne principale à Morges pour le DPS F et 2 locaux annexe

- 1 caserne à St-Prex pour le DPS B
- 1 caserne à Denges pour le DPS B
- 3 locaux pour l'OI Dissy, à Yens, Villars-sous-Yens et Lully
- 1 local pour l'OI Sempremont à Apples
- 2 locaux pour l'OI Senar, à Colombier-sur-Morges
- 1 local pour l'OI Vuchi à Vufflens-le-Château

Nous disposons de 32 véhicules, dont 10 poids-lourds et 22 véhicules légers répartis dans les OI :

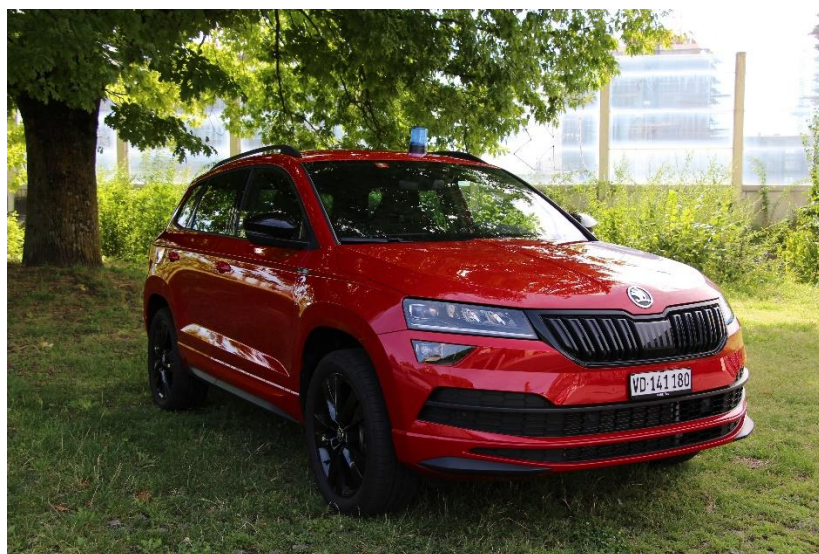
- Morges : 16 véhicules, 6 poids-lourds et 10 légers, dont 6 à l'ECA et 10 au SIS Morget
- Morges : 16 véhicules, 6 poids-lourds et 10 légers, dont 6 à l'ECA et 10 au SIS Morget
- Saint-Prex : 4 véhicules, 2 poids-lourds, 2 légers, dont 2 à l'ECA et 2 au SIS Morget
- Denges : 3 véhicules, 2 poids-lourds et 1 léger, dont 2 à l'ECA et 1 au SIS Morget
- Dissy : 4 véhicules légers, dont 1 à l'ECA et 3 au SIS Morget
- Sempremont : 2 véhicules légers, dont 1 à l'ECA et 1 au SIS Morget
- Senar : 2 véhicules légers, dont 1 à l'ECA et 1 au SIS Morget
- Vuchi : 1 véhicule léger au SIS Morget

En raison d'une réorganisation de nos chefs d'intervention durant l'été 2020, nous avons regroupé les véhicules CI sur l'OI Morges :

- MIKA 105 (Denges) est devenu le véhicule de service permanent.
- MIKA 104 (Saint-Prex) est devenu le véhicule CI jour
- MIKA 103 (Morges) est devenu le véhicule CI nuit
- MIKA 102 (permanent) est devenu le véhicule CI_DIR

D'autre part, nous avons fait l'acquisition d'un nouveau véhicule :

- MIKA 101, SKODA KAROQ 2.0 TSI 4x4, véhicule de service (montant du nouveau véhicule : fr. 46'100.00)



Nous disposons de 66 remorques, containers et berces, répartis dans les OI, dont 45 appartiennent à l'ECA et 21 au SIS Morget :

- Morges : 4 berces, 4 containers et 8 remorques
- St-Prex : 3 containers et 8 remorques
- Denges : 2 containers et 5 remorques
- Dissy : 9 remorques
- Sempremont : 9 remorques
- Senar : 9 remorques
- Vuchi : 5 remorques

Cette année, l'ECA a remis un container barrage pour l'OI Morges, qui vient compléter le matériel du TPM pour les interventions « protection à l'objet dû aux intempéries ».

Nous avons fait l'acquisition de divers équipements et matériel, dont voici une partie :

- Bottes cuir pour le DAP, officiers et sous-officiers (montant environ fr. 11'000.00)
- Blousons pour les membres DPS (montant environ fr. 15'000.00)
- Nettoyeur haute pression Kärcher et modification électrique et sanitaire pour l'alimentation (montant environ fr. 5'000.00)
- Réparation et transformation du simulateur feu (montant environ fr. 3'000.00)
- 2 défibrillateurs (montant environ fr. 8'000.00)
- 2 génératrices pour remorque éclairage DAP (montant environ fr. 3'800.00)
- Renouvellement du matériel éclairage pour le DAP, suppression de l'halogène contre du Led (montant environ fr. 6'000.00)



6. Organes d'intervention

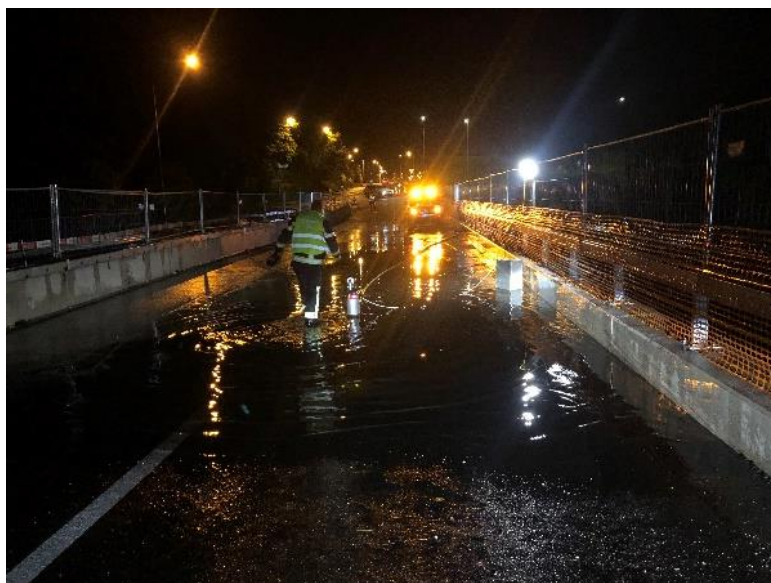
6.1 OI Denges, DPS B – Plt Angelo Convertini

<u>Organigramme</u> :	Chef de site	Plt Angelo Convertini
	Responsable formation	Lt Michael Michel
	Chef matériel	App Christian Wagner

Exercices, thèmes traités : en raison de la pandémie, nous n'avons malheureusement effectué aucun exercice en 2020.

Mandats : pour les raisons mentionnées ci-dessus, nous n'avons effectué aucun mandat (annulation de toutes les activités festives – 1^{er} août, etc...- demandant nos services).

Interventions et faits marquants : nous avons été alarmés à 21 reprises et aucune de ces interventions ne revêtait un caractère particulier.



Départs : l'App Emmanuel Gal part à la retraite, le Sap Raphaël Convertini cesse ses activités en raison de ses études et le Sgt Sébastien Reymond a pris d'autres orientations.

Conclusion : cette année a été spéciale à tout point de vue, en raison de la pandémie. Nous ne pouvons qu'espérer que la situation s'améliore.

6.2 OI Morges, DPS F – Plt Jérôme Kaelin

<u>Organigramme</u> :	Chef de site	Plt Jérôme Kaelin
	Remplaçant	Cap Samuel Marchina
	Responsable formation	Plt Jérôme Kaelin
	Chefs matériel	Julien Poutot et Jean-Philippe Küffer

Exercices, thèmes traités : en cette année particulière, les exercices n'ont malheureusement pas été nombreux.

- Exercice DPS commun N° 1 (organisation OI Morges)

Nous avons travaillé la ventilation et la reconnaissance.

Nous faisons habituellement de la ventilation par pression positive (VPP), nous avons démontré qu'il était possible, dans certaines conditions, de pratiquer de la ventilation par pression négative (VPN).

Des tests ont été effectués, des observations de vitesse de déplacement d'air ont été observées à l'aide d'un anémomètre et des comparaisons VPP/VPN ont été effectuées.

Dans un second chantier, nous avons sensibilisé les participants à la reconnaissance des lieux et de l'importance de rapporter rapidement et précisément les points essentiels à la gestion de l'organisation de l'intervention.

- Exercice DPS commun N° 2 (organisation OI St-Prex)

Nous avons travaillé de petites interventions de base : feux de voiture, pollution et odeur suspecte en étaient les trois thèmes

Le but de cet exercice était de retrouver les réflexes après cette longue période de confinement et d'inactivité. La communication entre le CI et la CTA, les équipes et le CI a notamment été observée.

C'est le premier exercice post-confinement. Les règles sanitaires nous ont incités à organiser un exercice de détail qui a permis de travailler en petits groupes de 4 à 5 personnes.

Deux chantiers ont été préparés. Le premier traitait de la façon d'identifier un véhicule hybride ainsi que de déceler les dangers qui y sont liés. Sur le second chantier, nous avons effectué des demi dépavillonnages sur l'avant et sur l'arrière ainsi que des relevages de tableaux de bord, ainsi que diverses techniques pour enlever une portière un capot moteur ou encore un hayon arrière.

A noter qu'une soirée supplémentaire a été organisée pour faire découvrir les bases de la désincarcération aux nouveaux CI uniques provenant de l'OI Saint-Prex.



- Trois séries de recyclages du samedi ont pu être effectuées

Les thèmes suivants ont été traités :

1. Utilisation de la nouvelle radio personnelle, utilisation de la Dremel, contrôle des EPI et nettoyage du matériel
2. Antichute, assurage de charge, utilisation du tirefort et du treuil de Mika 130, assurage points multiples.
3. Drill chef d'engin TP, mise en service Mika 130, mise en place des agrégats du nouveau Mika 113 avec bras articulé, déchargement et chargement modules de Mika 160.

Les dispositions sanitaires ne nous ont malheureusement pas permis d'organiser d'exercice final.

Mandats : En cette année particulière, il n'y a pas eu de manifestations pour la fête Nationale et, par conséquent, nous n'avons pas eu à assurer la sécurité liée aux feux de joies et feux d'artifices.

Nous avons représenté le SDIS lors de la soirée des nouveaux habitants, à Beausobre.

Interventions et faits marquants :

- Janvier : accident de la route au Moulin du Choc à Aclens
- Février : sauvetage d'une génisse portante à Yens
- Mars : inondations multiples (vingtaine)
- Juin : feu de la déchetterie et local voirie de Saint-Prex
- Octobre : accident avion à Gimel
- Octobre : accident autoroute Tolothenaz
- Octobre : accident autoroute Allaman
- Octobre : plusieurs bateaux coulés à la suite de tempête





Départs : Le Sgt Antonio Da Fonseca quitte le SDIS pour une retraite bien méritée.

Conclusion : 2020 restera une année qui aura marqué notre vie de sapeurs-pompiers, il a fallu se montrer souples et démontrer notre faculté à nous adapter aux nouvelles situations. Je pense que nous y sommes parvenus en assurant toutes nos missions.

Aux mois de janvier et octobre, nous avons dû intervenir sur des accidents mortels qui n'ont pas été simples à gérer, et nous avons activé plusieurs fois la cellule de débriefing du SPSL. J'espère sincèrement que les intervenants ne garderont pas de séquelles psychologiques.

Nous nous réjouissons tous que cette pandémie ne soit plus qu'un mauvais souvenir et que l'on puisse retrouver un minimum de normalité, ainsi que de pouvoir se retrouver pour des moments plus récréatifs. Mais malheureusement 2021 ne commence pas très bien...

6.3 OI St-Prex, DPS B – Plt Cédric Beutler

<u>Organigramme</u> :	Chef de site	Plt Cédric Beutler
	Remplaçant	Lt Dominique Rupp
	Responsable formation	Lt Nicola Alberton
	Chef matériel	Lt Joël Tardy (rempl. Lt David Pagot)

Exercices, thèmes traités :

- Cours formateurs pour l'équipe d'encadrement
- 2 exercices DPS OI SP (thèmes : ABC, travail TP, chef d'engin)
- 2 exercices SOF SP (thèmes : travail et rôle du chef d'engin)
- 1 exercice DPS mixte
- 1^{er} exercice du SIS par visio-conférence pour l'OI (thèmes : Radio, Intervention, AO)
- 3 séances d'information Officiers

Mandats : La fête du 1^{er} août ainsi que le Tour du Pays de Vaud (course pédestre) ont été annulés.

Interventions et faits marquants :

Feu de la déchetterie de Saint-Prex (29 juin 2020) : intervention particulièrement marquante sur le plan émotionnel pour les intervenants de l'OI et notamment par l'ampleur/durée de l'incendie.

Mise en place du CI unique avec 4 Officiers représentant l'OI.



Départs : Stéphane Da Silva (31 décembre 2020), pour cause de déménagement.

Conclusion : L'année 2020 restera longtemps dans nos esprits comme une année compliquée avec des remises en question et des adaptations permanentes, défis que l'OI Saint-Prex a relevés avec succès. La motivation de l'ensemble des sapeurs a été mise à rude épreuve, mais l'esprit de groupe et de camaraderie a été largement plus fort. Tout ceci grâce aussi à l'appui de l'EM du SIS, sur qui nous pouvons toujours compter.

La relève pour les alarmes de jour demeure compliquée, mais grâce aux anciens (50+), nous pouvons assurer l'opérationnel de jour en attendant la relève de plus jeunes, qui arrive.

La situation sanitaire liée au COVID a démontré que l'utilisation de l'application MyStart+ et ses différents statuts s'est révélée un atout afin d'assurer l'effectif minimum sur l'OI. Premiers pas concluants vers l'alarme individuelle.

L'année 2020 se conclut par la passation de responsabilités du chef de section DPS OI et du chef Matériel, respectivement le Plt Cédric Beutler et le Lt Joël Tardy.

6.4 OI Dissy, DAP Y – Lt Raphaël Dupuis

Organigramme :

Chef de site	Lt Raphaël Dupuis
Remplaçant	Lt Raphaël Zbinden
Responsable formation	Lt Raphaël Zbinden
Chef matériel	Lt Raphaël Zbinden

Exercices, thèmes traités :

- 4 exercices
- 5 cours de cadres

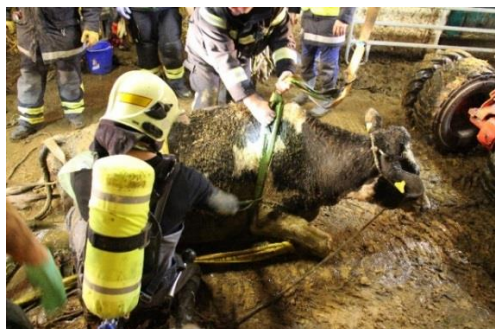
Nous n'avons pu organiser qu'un exercice au mois de septembre durant cette année 2020 particulière. Durant cet exercice nous avons travaillé les radios, éclairage et service tuyaux.

Le thème cantonal « ascenseur » a pu être traité au cours de cadres de septembre avec la venue d'un technicien.



Interventions et faits marquants :

- Sauvetage d'une génisse le 07 février à Yens
- Renfort DAP pour le feu de déchetterie de St-Prex le 29 juin.



Départs :

- *Retraités* : App Vincent Chabloz, 33 ans de service, Sgt André Jotterand, 20 ans de service
- *Démissions* : App Valentin Schmid, 8 ans de service, Sap Vadim Nunez, 3 ans de service, Sap Sarah Delay, 2 ans de service, Sap Nicolas Gonnet, 1 année de service, Sap Sales Ebbey Essiomley, 1 année de service.

Conclusion : Par ces quelques lignes, je tiens à remercier tous les intervenants pour cette année 2020. Je suis content du travail de mes encadrants pour la préparation des cours. Malheureusement, avec la pandémie, il y a eu très peu d'exercices, la plupart étant en préparation. Nous les garderons pour 2021 afin de ne pas gâcher le temps consacré.

Lors d'interventions, nous avons pu compter sur l'expérience de chacun afin de faire correctement nos tâches.

Un dernier merci à Vincent Chabloz et André Jotterand pour leur engagement pendant ces nombreuses années au sein des sapeurs-pompiers.



6.5 OI Sempremont, DAP Y – Lt Yann Bornand

<u>Organigramme</u> :	Chef de site	Lt Yann Bornand
	Remplaçant	Lt Johann Tardy
	Responsable formation	Lt Yann Bornand
	Chef matériel	Lt Johann Tardy

Exercices, thèmes traités : Au printemps un seul cours de cadre a pu être réalisé avec comme thème la connaissance du réseau d'eau de Pampigny. Par la suite, les exercices et cours de cadre ont dû être annulés à cause du Covid-19.

En septembre, les cours de cadre et les exercices ont pu reprendre avec comme thèmes les mesures Covid, les données d'ordre et les sauvetages de personnes dans un ascenseur.

Un seul exercice pour l'automne ayant pour thème la reprise des connaissances de base des sapeurs- pompiers en matière de motopompes, éclairage et les nœuds.

Le deuxième exercice de l'automne a été annulé en raison des mesures restrictives liées au Covid-19.

Mandats : Un seul mandat pour l'OI Sempremont en 2020, avec comme mission le parcage et la sécurisation de la route pour une manifestation à l'huilerie de Sévery.

Les habituelles manifestations du 1^{er} août ont toutes été annulées.

Interventions et faits marquants : Année relativement calme pour les intervenants de l'OI Sempremont : quelques inondations, un toit arraché à Vaux-sur-Morges, quelques feux de végétation et un feu de cheminée à Apples.



Départs : Trois départs à l'OI Sempremont en 2020 :

- le Sap Adolfo Ortiz en raison d'un déménagement.
- l'appointé Pierre-Alain Caviglioli quitte les sapeurs-pompiers après de nombreuses années d'engagement auprès de la collectivité.
- l'officier Jean-Luc Decollogny, ancien chef de l'OI Sempremont, quitte le SIS Morget après plus de 27 ans d'activité.

Je remercie ces 3 sapeurs pour leur engagement au sein de l'OI Sempremont.

Conclusion : En résumé, de l'année 2020, un seul mot revient sans cesse : Covid-19. Pour une première année en tant que chef de site à l'OI Sempremont, il a fallu s'adapter, s'organiser, changer de programme, garantir les interventions sur le secteur en tout temps, et maintenir à distance des liens sociaux qui font la force des sapeurs-pompiers.

C'est pourquoi, je remercie chaque sapeur pour sa disponibilité et son adaptabilité lors de l'année 2020.

6.6 OI Senard, DAP Y – Cap Olivier Henny

Organigramme : Chef de site
 Remplaçant
 Responsable formation
 Chef matériel

Cap Olivier Henny
Plt Jean-Philippe Amaron
Lt Louis-Henri Delarageaz
Plt Jean-Philippe Amaron
Lt Patrick Chauvet (remplaçant)

Exercices, thèmes traités :

- **Aclens** : connaissances des véhicules d'intervention, pose d'une conduite de transport. (08 février 2020 13h00 à 17h00)
- **Bremblens Moulin Choc** : mesures de sécurité COVID, déploiement motopompe (26 juin 2020 19h00 à 21h00)
- **Saint-Saphorin, ch. de Cornu** : Ascenseurs et feu de parking. (11 septembre de 19h00 à 21h00).



Mandats :

- Surveillance du 1er août Aclens
- Contrôle BH Bremblens, le 7 novembre

Interventions et faits marquants : Nos interventions ont été variées une fois de plus cette année. Les zones industrielles nous ont bien occupés mais les éléments naturels aussi.



Départs : L'effectif est stable. En 2020, 8 personnes ont démissionné pour des raisons multiples (déménagements, manque de temps...).

Conclusion : Je suis fier de l'OI Sempremont qui représente bien l'utilité des sapeurs-pompiers volontaires dans un DAP Y, vu le nombre d'interventions faites.

Je remercie les cadres et sapeurs ainsi que les autorités communales pour leurs disponibilités et leur soutien tout au long de l'année.

6.7 OI Vuchi, DAPS Y – Plt Nicolas Desarzens

<u>Organigramme</u> :	Chef de site	Plt Nicolas Desarzens
	Remplaçant	Lt Frédéric de Luze
	Responsable formation	Plt Nicolas Desarzens
	Chef matériel	Sgt Olivier Vuffray

Exercices et mandats : En raison des restrictions sanitaires, nous n'avons pu effectuer qu'un exercice cette année. Certains d'entre nous ont eu la possibilité de suivre un cours de conduite sur véhicule léger au TCS, à Cossonay.

Interventions et faits marquants : Nous sommes intervenus pour un feu extérieur dû à l'électrocution d'un rapace le long des voies du BAM, un feu de container à la déchetterie de Vufflens-le-Château, et une inondation à Chigny.



Conclusion : Cette année 2020 a été marquée par deux événements majeurs, le premier de niveau mondial, le deuxième de niveau bien plus local...

Pour le premier, ce satané virus nous a contraints à annuler la quasi-totalité de nos exercices et soupers !

Pour le deuxième, la décision définitive de mettre un terme à notre corps de pompiers de l'OI Vuchi est tombée. Après 8 années de commandement, j'ai pris la décision de me retirer de l'OI Vufflens-Chigny.

Les propositions suivantes ont été faites aux sapeurs de l'OI Vuchi :

- continuer avec un autre DAP ;
- continuer avec la section Relève SIS ;
- poursuivre avec le DPS pour ceux qui y ont la double incorporation ;
- mettre un terme à leur carrière de pompier.

Je vais quant à moi, continuer à intervenir et travailler comme formateur pour le site DPS Morges. Je vais également investir du temps pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers comme moniteur responsable de la formation et membre du comité, pour y suivre mes enfants, comme un papa qui s'engage dans le club de sport de ses enfants.

Ce fut pour moi une incroyable expérience de travailler, de diriger et de partager des moments inoubliables avec ces gars. Je tiens de tout cœur à remercier l'entier des sapeurs-pompiers des communes de Chigny et de Vuflens-le-Château pour leur engagement, leur disponibilité, mais surtout pour leur bonne humeur, sans laquelle il serait compliqué de travailler lors de nos temps libres et congés. Merci à tous !

7. Formation – Cap Gaël Zbinden

7.1 Préambule

Ces quelques pages permettent de valoriser les moyens financiers et humains mis à disposition par nos autorités politiques, que je remercie pour leur soutien indéfectible.

C'est aussi le moment pour mettre en valeur les personnes de l'ombre, qui chaque année s'investissent sans compter pour la formation et l'instruction au sein de notre SIS, afin de garantir un excellent niveau d'instruction qui se retrouve dans la qualité et la maîtrise des événements opérationnels auxquels nous faisons face quotidiennement.

Il est vrai que j'avais une certaine appréhension pour cette première année à cette fonction, il n'est pas facile de reprendre le flambeau de ce secteur, valorisé, structuré, dynamisé comme l'a si bien réalisé mon prédécesseur, le Cap Yves-Marc André.

Je tiens par ces quelques lignes à le remercier d'avoir réussi, malgré vents et marées, en 2012 à planter la graine de la formation au sein du SIS Morget, d'avoir su l'arroser et ajuster les différents engrais au fil des années, pour développer et voir grandir une très belle fleur, remise en parfait état fin 2019 à votre serviteur ; Yves-Marc, un grand merci pour tout !

L'année 2020 est ma première année à la tête de la formation du SIS Morget, et je savais qu'en prenant cette responsabilité je n'allais pas avoir une année de tout repos, qu'elle serait intense, que j'allais faire face à de nombreux défis.

Je ne pensais pas que cette année serait marquée par un semi-confinement, de la distanciation sociale, une modification importante de l'agenda des cours ainsi qu'une perte de lien social, qui est si important dans un milieu qui met le contact humain au premier plan.

2020 nous montre que rien n'est acquis, que la remise en question sur notre manière de fonctionner, de former et d'instruire nos sapeurs-pompiers peut revenir à tout instant, en fonction de facteurs externes au SIS, que nous ne maîtrisons pas.

Cette année particulière a permis de mettre en évidence les capacités d'adaptation d'un service de secours basé sur le volontariat, soutenu par des pompiers permanents, durant cette période le secteur de la formation a fait preuve de « **résilience** ».

7.2 Commission formation

Cette commission a pour objectif de débattre des différents sujets de la formation dans le SIS. Elle doit faire des propositions, elle encourage les formations ainsi que la qualité de la formation.

Cette entité regroupe les différentes compétences nécessaires à l'instruction au sein du SIS.

La commission se compose en 2020 des personnes suivantes :

- | | |
|-----------------------|-------------------------------|
| • Maj Thierry Charrey | Commandant, instructeur FSSP |
| • Cap Yves-Marc André | Rempl. cdt., instructeur FSSP |
| • Cap Xavier Reigner | Chef DPS, instructeur FSSP |
| • Cap Sébastien Pahud | Instructeur FSSP |

- Lt Stéphane Martin Chargé de formation, Relève DPS, OI Morges, instructeur FSSP
- Lt Nicola Alberton EFO, OI Saint-Prex, instructeur FSSP
- Lt Michael Michel OI Denges
- Cap Sébastien Tardy Chef DAP
- Plt Nicolas Desarzens OI Vuchi
- Lt Raphaël Zbinden OI Dissy
- Lt Yann Bornand OI Sempremont
- Lt Louis-Henri Delarageaz OI Senar
- Plt David Goetschmann APR, instructeur FSSP
- Cap Samuel Marchina Antichute, échelle auto
- Lt Sébastien Bovet Secours routier, pionnier
- Sgt Charlotte Fighera Section Relève SIS
- Mme Céline Engetschwiler Formatrice sanitaire

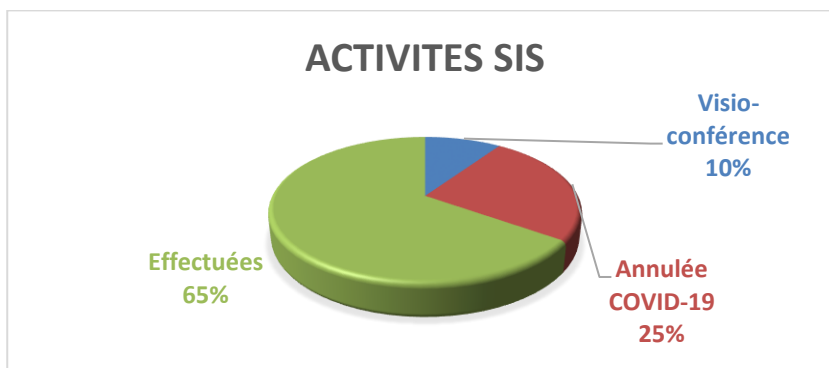
et votre serviteur

Je remercie la secrétaire du SIS, Isabelle Cappellaro, pour la rédaction des procès-verbaux.

Durant l'année la commission s'est réunie à 4 reprises. La première séance a eu lieu en présentiel et les autres ont été réalisées en visio-conférence

7.3 Les chiffres

Je ne souhaite pas m'attarder sur les chiffres, mais, je vous en présente un certain nombre qui, selon moi, sont très intéressants et représentatifs de l'année.



Le SIS Morget a pu maintenir plus de 75% de ses activités (65% ont été effectuées et maintenues telles quelles alors que 10% ont été réalisées à distance), cela démontre une capacité d'adaptation propre au domaine sapeur-pompier. Malgré ces chiffres réjouissants, 25% des activités ont été annulées.

Les absences ainsi que les excuses aux exercices sont dans la moyenne de ces six dernières années. Il faudra cependant faire attention à bien suivre ces données pour les années à venir. La situation actuelle met à mal la motivation des sapeurs-pompier.

7.4 Points forts 2020

- Intégration d'un répondant « formation » pour chaque OI DAP au sein de la commission de formation afin de garantir l'homogénéité et la communication.
- Sur proposition de Pascal Germann et Eric Bouduban, mise en place de petites vidéos sur des thèmes sapeur-pompier, distribuées par « Whatsapp ».
- Mise en place des formations pour le CI unique.

- Soirée en visio « Comment instruire autrement ».
- Nomination du Sgt Charlotte Fighera comme cheffe de la Section Relève SIS.
- Pas d'aspirant instructeur en 2021.
- Mise en place de cours de cadres et formation en visio.
- Intégration de la fonction « secours routier – pionnier » dans la commission.
- Remaniement régulier de l'agenda des cours en fonction de la situation COVID.

7.5 Chargé de formation

Stéphane Martin a terminé sa 3^{ème} année comme chargé de formation dans notre SDIS.

Sa fonction permet aux différents volontaires de se décharger de certaines tâches ce qui est grandement apprécié.

Voici quelques objectifs et tâches réalisées :

- Suivi des cours ECA, FSSP et des exercices du SIS
- Inscriptions aux cours ECA et FSSP 2021
- Planification du calendrier des activités 2021
- Soutien et aide dans la préparation de différents exercices DPS, DAP, APR
- Suivi et répondant SIS de la formation CI régional pour 2020
- Contacts avec les différents SDIS sur les sujets de formation
- Aide et soutien aux différents permanents dans d'autres secteurs que la formation

Stéphane Martin a été un des piliers de la réorganisation de l'agenda des cours, suivant les mesures sanitaires annoncées, il a été force de proposition et pro actif dans les démarches afin de garantir les cours.

La coordination durant cette année se passe très bien, nous échangeons régulièrement soit par téléphone soit par email en fonction des sujets.

Merci à Stéphane pour son soutien aux volontaires et aux permanents.

7.6 DPS & DAP

Le thème cantonal d'instruction défini par l'ECA pour 2020 était : feux de parkings souterrains.

Le thème étant très technique, le SIS y a ajouté les tableaux de rappel incendie pour les systèmes de détection ainsi que les ascenseurs afin que les DAP puissent profiter d'une ligne guide de formation.

Le thème cantonal a été abordé durant la soirée cours cadres officiers avec une excellente présentation d'un retour d'expérience sur feu de parking souterrain du SIS Genève, présentation réalisée par le Commandant Nicolas Schumacher et son second, le Cap Frédéric Jacques.

Durant l'année les différents sites DPS se sont exercés sur ce thème, notamment sur la problématique de la ventilation des fumées. Les DAP ont réalisé des exercices de reconnaissance et de visite des lieux pouvant représenter un risque lié aux feux de parkings souterrain.

De plus, les DAP ont été sensibilisés et formés par un ancien sapeur-pompier, Blaise Van Poucque, à la problématique des ascenseurs et aux risques liés à ce type d'intervention.

7.7 Formation échelle automobile

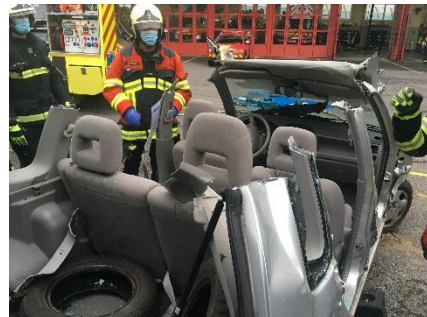
L'année 2020 a vu le remplacement par l'ECA de notre EA 30m, notre vénérable échelle auto arrivait en bout de vie. L'ECA a mis à notre disposition une EA30 avec la possibilité de « casser le bras ». La réception de ce matériel a demandé une mise sur pied rapide et efficace, d'une soirée de mise à niveau pour tous les machinistes EA de notre SIS, un grand merci à :

- Samuel Marchina
- Jérôme Kaelin
- Didier Bovet
- Pascal Germann

Qui se sont organisés pour la formation et trouver des objectifs attrayants, afin que tout un chacun puisse s'exercer et apprécier cette nouvelle machine.

7.8 Formation désincarcération

Dans l'esprit de beaucoup de personnes, désincarcération rime avec accident de la circulation. Certes ce genre d'intervention fait partie de notre panel de compétence et nous devons être prêt à y répondre.



Néanmoins, durant l'année écoulée, le SIS a plusieurs fois été confronté à des événements nécessitant d'autres compétences et manières d'approche, notamment sur des accidents de machine de chantier/jardin et d'aéronefs.

C'est dans cette optique, que le Lt Sébastien Bovet a été intégré comme répondant secours routiers, pionniers à la commission. Il a pour mission de se focaliser sur cette partie et pourra, dès 2021, monter une équipe dédiée à instruire cette thématique qui requiert beaucoup d'expérience du terrain et de compétences de formateur.

7.9 Formation anti-chute



Une formation technique dévolue à l'OI Morges est l'antichute. Cette activité a pour mission de garantir la sécurité des sapeurs-pompiers lors d'activités liées avec un risque de chute

Je tiens à remercier Samuel Marchina ainsi que son équipe de formateurs qui s'investissent à la formation des membres du DPS F et des recyclages annuels.

Le groupe de formateurs est composé de :

- Cap Samuel Marchina
- Plt Nicolas Desarzens
- Lt Pascal Germann
- Sgt-M Didier Bovet
- App-C Yann Mages

7.10 Instructeurs 2021

Les instructeurs du SIS sont bien engagés dans différents secteurs.

- OI Morges Maj Thierry Charrey
- OI Morges Cap Yves-Marc André
- OI Morges Cap Xavier Reigner
- OI Saint Prex Cap Sébastien Pahud
- OI Morges Cap Gaël Zbinden
- OI Morges Plt David Goetschmann
- OI Saint-Prex Lt Nicola Alberton
- OI Morges Lt Stéphane Martin

Ils dispensent aussi de nombreux cours ECA, gages d'une formation à jour avec les nouveautés cantonales.

Merci à l'équipe des instructeurs, pour votre soutien, vos idées et votre motivation.

7.11 Objectifs 2021

- Maintenir le plus efficacement possible le lien social si important à nos sapeurs-pompiers en fonction de l'évolution de la situation sanitaire
- Cibler la formation sur les chefs de groupe / chefs d'engin en relation avec la mise en place du CI unique
- Instruire le thème cantonal 2021 avec une équipe DAP dédiée
- Renforcer la collaboration et les exercices inter sites comme les recyclages du samedi matin
- Continuer les formations pour le CI unique
- Cibler la formation pionnier sur les machines de chantier / jardin
- Recherche des talents 2021 pour la formation d'instructeur fédéral en 2022

7.12 Conclusion

Je tiens à remercier nos autorités qui nous soutiennent en validant les budgets, moyens financiers qui nous permettent de former et d'instruire les sapeurs-pompiers, mes collègues de l'Etat-Major qui me soutiennent et qui m'accompagnent dans cette fonction, mes collègues sapeurs-pompiers qui forment, accompagnent, coachent et toutes personnes qui s'investissent de près ou de loin dans la formation de nos sapeurs-pompiers.

8. Formation sanitaire – Céline Engetschwiler

8.1 Activités effectuées

- Cours cadre module II
- Préparation et ajustement avec permission, du support de cours module II
- 7 sessions SN55 et module II pour les DPS et quelques DAP mélangés
- Formation SN65 de nos deux nouveaux instructeurs en septembre 2020
- 2 sessions de SN55 données en présentiel avec Justin Mages et Vanja Hafner pour formation interne
- Organisation des cours avec J. Mages et V. Hafner pour sessions 2021
- Soirée EFO sur aide au portage
- Corrections sur projet vidéo petites formations en ligne

8.2 Projets 2021 planifiés

- 9 sessions SN55 et module II pour les DPS et DAP (début le 1 mars 2021)
- Formation FSEA 1 (formateur d'adultes niveau 1) pour la référente sanitaire sur la première partie d'année (3 modules) en attente ou sur la fin d'année
- Mise à jour et uniformité des trousse de secours présentes dans les différents véhicules et dans les différents OI, avec Jean-Philippe Küffer (projet reporté de 2020)

8.3 Remarques et ressenti

Que dire sur l'année 2020... Adaptation, ajustement, réactivité et positivisme.

Premier cours module II donné selon le modèle DPMA, beaucoup trop de détails, termes techniques et retours constructifs des participants. Demande de pouvoir ajuster le cours et suivre la ligne directrice, autorisation donnée, donc adaptation du cours selon une vision plus logique et didactique. Refresh BLS-AED donné sous une forme participative permettant à chacun de remobiliser ses connaissances et d'en faire profiter ses pairs.

Arrêt des cours dû à la situation pandémique... Casse-tête pour Stéphane Martin afin d'organiser et replacer tout le monde sur les prochaines sessions de l'année.

Reprise des cours dès que possible, en respect des règles de distanciation sociale, port du masque et désinfection du matériel et des emplacements.

Je suis contente de voir tous ces participants motivés, volontaires et soucieux de se tenir à jour de la pratique des gestes qui sauvent. Adaptation des situations et autres démonstrations en lien avec les règles sanitaires, mais cela permet à toutes et tous de pouvoir revoir ou pratiquer différemment. Les connaissances de base sont très bonnes et d'avoir pu donner le même cours à tous les participants ces deux dernières années, ça paye ☺.

Questionnement lors de la dernière partie d'année sur la possibilité de repenser cette matière pour la donner en ligne et à distance, mais il est évident que cela perdrait toute l'essence de ces cours, qui sont présents pour pratiquer chaque deux ans. Il vaut mieux à mon sens se réunir en petits groupes, respecter les règles sanitaires et offrir aux participants un cours avec une plus-value qui n'est plus à prouver.

Et grâce à mes deux nouveaux acolytes, nous allons pouvoir soit partager le groupe, ou agender potentiellement plus de sessions si nécessaire.

Je termine ce petit speech par : « Bienvenue 2021, restons positifs (dans le mindset ;-) » et je vous remercie pour la confiance témoignée à mon égard.

9. APR – Plt David Goetschmann

9.1 Introduction

Les porteurs du SIS Morget regroupent l'ensemble des sapeurs ayant une compétence APR. Les porteurs sont des membres du DPS. Depuis des années, l'organisation et la gestion des porteurs se fait au niveau du SDIS. Dans ce cadre, la formation est donnée à des groupes de sapeurs venant des OI de Saint-Prex, Denges, Morges ainsi que de la section Relève DPS.

Les formateurs APR du SIS dépendent du responsable de la formation du SDIS.

Suite à la nomination du Cap Gaël Zbinden en tant que chef de l'instruction du SDIS, le Sgt Justin Mages l'a remplacé au poste de remplaçant du Chef PR.

Comme pour les autres activités du SDIS, la formation PR a été très impactée par la pandémie. Nous avons dû réduire le nombre d'exercices d'une manière conséquente.

9.2 Organisation

Chef PR	Plt David Gotschmann
Remplaçant	Sgt Justin Mages

9.3 Formation

Recyclage 1	Plt David Gotschmann : entraînement à l'ouverture de porte sur la porte d'entraînement. Caserne de Morges
Recyclage 2	Lt Stéphane Martin : gestion du stress et travail d'équipe. Escape Room des Charpentiers. Annulé en cours de série, Covid.
Recyclage 3	Annulé, Covid
Recyclage 4	Lt Dominique Rupp : ouverture de porte et sauvetage de personnes, engagement feu de véhicule et recherche en grande surface. Caserne de St-Prex.
Recyclage 5	Annulé, Covid

9.4 IFA

Journée parking sous-terrain, encadrée par le Lt Stéphane Martin. 8 participants ont pu s'entraîner dans les infrastructures dédiées.

9.5 LA RAMA

Annulé, Covid.

9.6 Piste Grangette

La piste de la Grangette, accompagnée de ses tests physiques, a été foulée par 50% de nos sapeurs en 2020.

9.7 Tests vélo

Tous les sapeurs étant allés à la Rama doivent effectuer un test vélo. Ce test se déroule en soirée, à la caserne de Morges.

9.8 Tests 12 minutes

Chaque année, ce test permet d'évaluer rapidement le physique de nos porteurs, et également à chacun de se prendre en main et de s'entraîner individuellement.

9.9 Conclusion

Bien que la plupart des porteurs affirment avoir une motivation intacte suite à la pandémie, qui est toujours de vigueur à l'heure où j'écris ces lignes, les conséquences à moyen terme sur l'ensemble du personnel sont inconnues.

2020 a été une année difficile et la formation PR a été amputée d'un bon nombre d'exercices et cours. Nous ne devons pas exclure une baisse d'habileté ou de motivation si la situation ne s'améliore pas rapidement.

10. Ecole de formation – Lt Nicola Alberton

10.1 Organigramme et encadrement

Chef de section	Lt Nicola Alberton
Remplaçant	Sgt-C Gabriel Hodel

10.2 Exercices et thèmes traités

Les exercices et thématiques traités au sein de l'école de formation sont des plus variés. Tous les thèmes de base de l'activité d'un sapeur-pompier sont vus afin de permettre à tous les nouveaux incorporés de créer les fondations solides de leur formation.

Après une première soirée permettant de briser la glace et de prendre leurs marques au sein de leur nouvelle caserne, les recrues ont effectué leur formation cantonale de base (FB01) début mars. Durant la pause Covid, un exercice à distance a été mis sur pieds sur les thèmes des outils informatiques, les systèmes hydrauliques et les nœuds. Avant les vacances estivales, un exercice sur les thèmes MP et inondation a été fait sur le site du Coulet à Saint-Prex.

A la rentrée d'août, les exercices se sont enchaînés à un rythme soutenu. Le tonne-pompe, le sanitaire, les radios et la cellule EN ont été vus. A noter que l'exercice « découverte » n'a pu être réalisé à la suite du 2^{ème} arrêt Covid.

Lors d'une ultime soirée, les recrues ont été séparées en petits groupes afin d'évaluer la matière apprise lors de cette année de formation particulière.

10.3 Mandats

En tant que responsable de l'école de formation, j'ai le mandat d'organiser et planifier le recrutement. Là aussi, à la suite des restrictions sanitaires, il n'a pu se réaliser comme initialement prévu, avec une journée complète de sélection.

Pour donner suite à la soirée de recrutement cantonal, les personnes sélectionnées ont suivi dans une 1^{ère} phase une audition à distance, et dans une 2^{ème} phase, une session de tests physiques avec l'essayage de leur future tenue.

10.4 Recrutement

En date du 5 novembre 2020, a eu lieu le recrutement cantonal. Au vu des effectifs actuels, nous avons décidé de cibler le recrutement dans les régions qui sont en manque d'effectif, à savoir le DPS de Denges qui regroupe les communes de Denges, Echandens et Lonay. Les personnes habitant dans ces communes étant âgées entre 18 et 35 ans ont reçu un courrier d'invitation.

Pour le reste du secteur, les affiches posées dans les communes, la campagne de publicité faite par la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers avec un nouveau visuel ainsi que les réseaux sociaux ont été les vecteurs de ce recrutement.



SAPEURS POMPIERS



Ce sont donc 38 personnes qui se sont présentées à la séance d'information organisée dans les différents organes d'intervention. 30 personnes ont été convoquées pour un entretien en visioconférence afin de faire connaissance et de connaître les motivations à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers du SIS Morget.

Finalement, 28 recrues ont rejoint nos rangs dont 12 pour l'OI Denges. Elles effectueront leur cours de base en 2021.

10.5 Conclusion

Cette année 2020 a démontré la capacité d'adaptation et la motivation de l'équipe d'encadrement. Je les remercie pour tout le travail accompli tout au long de l'année.

Pour des sapeurs qui sont novices et au début de leur formation, la motivation et la flamme sont encore plus dures à maintenir et je les félicite d'être arrivés au bout de la 1^{ère} année de leur carrière de SPV, dans des conditions qui n'ont pas été des plus faciles. Je leur souhaite à tous une belle suite au sein du SIS Morget.

11. Relève DPS – Lt Stéphane Martin

11.1 Organigramme

Responsable formation
Equipe d'encadrement

Lt Stéphane Martin
Provenant de tout le SIS Morget

11.2 Exercices et thèmes traités

Nous avons effectué 8 exercices durant l'année, épartis sur les modules suivants :

- Action opérationnelle
- Mission ABC
- Secours routier
- Tronçonneuse
- Phénomène thermique
- Sport
- Exercice final d'intervention



11.3 Mandats

Les membres de la Relève DPS passent par des modules de formations spécifiques au DPS. En parallèle, ils suivent les exercices dans leur futur OI DPS. Ceci a pour but d'acquérir les bases dès leurs incorporations définitives au DPS et de poursuivre leurs apprentissage et consolidation des acquis.

11.4 Interventions et faits marquants

Comme pour tout le SIS Morget, l'année 2020 restera marquée par la situation sanitaire liée au Covid-19. Malgré l'arrêt des activités pendant une période, nous avons réussi à replanifier tous les exercices durant l'année, hormis le module antichute.

11.5 Conclusion



2020 fût une année chamboulée avec son lot d'arrêts des activités et reprises avec restrictions, mais grâce à la flexibilité et à l'adaptation des membres et cadres de la section Relève DPS, nous sommes parvenus à ce que les sapeurs puissent rejoindre un OI DPS dans les meilleures conditions.

Je tiens à remercier tout le monde, de près comme de loin, pour l'investissement, la motivation et le partage de compétences dans la section Relève DPS

12. Relève SIS – Sgt Charlotte Fighera

12.1 Organigramme

Cheffe de section
Responsable formation

Sgt Charlotte Fighera
Cap Gaël Zbinden

12.2 Exercices, thèmes traités

- 12.02 Danger chez le SP / éclairage
- 11.03 Ascenseur / monte-charge
- 24.06 Hydraulique / MP
- 27.08 Assistance technique
- 16.09 Ventilation
- Chimique (en théorie par mail)



12.3 Interventions et faits marquants

Covid; adaptation des exercices, séances en visio.

12.4 Conclusion

Durant ma première année en tant que responsable de la relève, rien ne s'est passé comme prévu, suite à la pandémie, mais dans l'ensemble le planning a été respecté et la matière qui devait être enseignée a pu l'être. Malgré tout une année positive et qui s'est bien terminée.



13. Multimédia – Cap Sébastien Pahud

13.1 Introduction

La commission Multimédia a pour but d'assurer et de développer la communication à l'interne et à l'externe du SDIS. Elle s'occupe notamment des relations avec la presse, de la prise de photos, de vidéos et la rédaction d'articles et de contenus à usage interne et externe. Elle gère les ressources informatiques et travaille sur des projets et réflexions plus globaux.

Elle est composée d'une dizaine de membres sous la responsabilité du Cap Sébastien Pahud, secondé par Fabienne Morand. Le groupe couvre aussi les activités du SDIS, anime les comptes Facebook et Instagram, ainsi que le site web du SDIS. Il se rencontre quelques fois par année afin d'assurer l'organisation et la coordination de ses tâches

13.2 Activités sur l'année 2020

La commission s'était fixé plusieurs buts pour cet exercice et a pu les atteindre avec succès, à savoir :

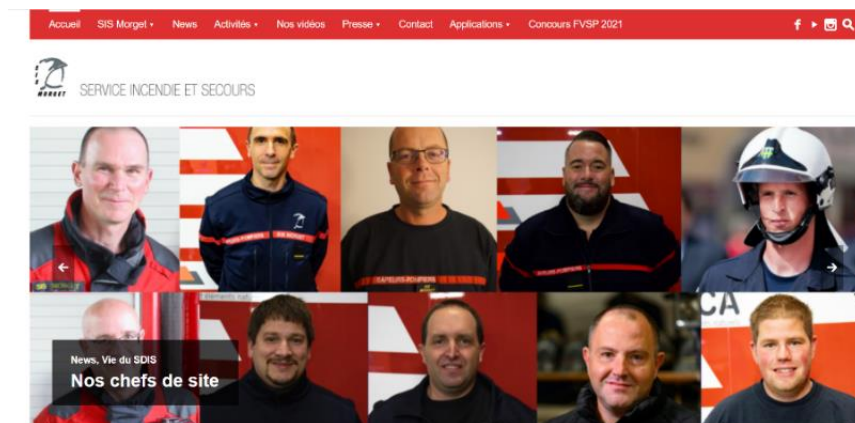
13.2.1 Digitalisation et intégration d'outils collaboratifs



Dans la perspective de faciliter la collaboration et de mettre à disposition des outils de travail efficaces et compatibles avec les besoins actuels des sapeurs-pompiers permanents et volontaires, un projet a été réalisé en début d'année 2020. Hasard du calendrier, la mise en production a eu lieu quelques jours avant le confinement Covid-19 déclaré par la confédération. Cette infrastructure a permis d'immédiatement basculer sur du télétravail efficace.

13.2.2 Couverture des activités du SDIS

Le rythme de publication et de couverture des activités du SDIS est un des axes maintenus à travers les années avec la rédaction d'articles relatant les exercices et interventions. Cette année, un zoom spécifique a été fait sur les sapeurs et les rôles clés.



13.2.3 Participation aux événements

La commission a également organisé le rapport de promotion du SDIS version Covid ainsi que participé aux différentes activités du SDIS durant l'année afin d'assurer une couverture photos/vidéos.

13.3 Quelques statistiques pour l'année 2020

- Environ 450 photos prises et publiées sur notre site internet
- Plus de 35 articles sur des exercices et interventions
- Plus de 41 articles parus dans la presse locale et régionale concernant le SIS Morget
- Production de 1 vidéo

13.4 Conclusion

La commission est satisfaite du travail qu'elle a pu accomplir durant cette année, a été souple et s'est adaptée très rapidement à la situation sanitaire. Elle se félicite d'avoir pu basculer ses outils de travail en début d'année.

14. Nominations au 1^{er} janvier 2021

14.1 Dissy

Le sapeur Paulo Jorge Oliveira a été nommé au grade d'Appointé
Le Sapeur Silvio Leresche a été nommé au grade d'Appointé
Le Sapeur Robin Daiz a été nommé au grade d'Appointé-Chef
Le Lieutenant Raphaël Dupuis a été nommé au grade de Premier-Lieutenant avec la fonction de chef de site

14.2 Denges

Le Sapeur Emilie Bayet a été nommée au grade d'Appointé
Le Sergent-Chef Mathieu Bayet a été nommé au grade d'Adjudant
Le sergent-Chef Gabriel Hodel a été nommé au grade d'Adjudant
Le Lieutenant Michaël Michel a été nommé au grade de Premier-Lieutenant avec la fonction de chef de site

14.3 Morges

L'Appointé-Chef Adrien Cornut a été nommé au grade de Caporal
L'Appointé-Chef Jean-Frédéric Mamin a été nommé au grade de Caporal
Le Sergent Justin Mages a été nommé au grade de Sergent-Chef
Le Lieutenant Stéphane Martin a été nommé au grade de Premier-Lieutenant
Le Lieutenant David Roch a été nommé au grade de Premier-Lieutenant avec la fonction de chef de site

14.4 St-Prex

Le Sapeur Mathieu Grandjean a été nommé au grade d'Appointé
Le Sapeur Vanja Hafner a été nommé au grade d'Appointé
L'Appointé Sébastien Dauphin a été nommé au grade d'Appointé-Chef
L'Appointé-Chef Sylvain Benet a été nommé au grade de Caporal
Le Sergent Christophe Beaugrand a été nommé au grade de Sergent-Chef
Le Lieutenant Dominique Rupp a été nommé au grade de Premier-Lieutenant avec la fonction de chef de site

14.5 Sempremont

Le Sergent Charlotte Fighera a été nommée au grade de Sergent-Chef avec la fonction de chef de la section relève SIS

14.6 Senar

Le Sapeur Xavier Friedrich a été nommé au grade d'Appointé-Chef
Le Sapeur Mathieu Grasser a été nommé au grade d'Appointé-Chef
Le Sapeur Yoann Moulin a été nommé au grade d'Appointé-Chef
Le Sapeur Lionel Staudenmann a été nommé au grade d'Appointé-Chef
L'Appointé Roger Gros a été nommé au grade de Caporal

15. Conclusion du commandant – Maj Thierry Charrey

Après cette année particulièrement compliquée, les premiers mois de celle que nous débutons ne devrait pas être bien différents. Le sapeur-pompier doit faire preuve de résilience et être souple, léger, mobile. Nul doute que chaque membre du SDIS saura faire valoir ces qualités afin de s'adapter au mieux à la situation. La suppression de tous les moments conviviaux qui font la force de notre corporation s'est cruellement fait ressentir en 2020, nous espérons sincèrement pouvoir rapidement retrouver ces moments de partages, de convivialité et d'amitié si importants pour notre cohésion. Cette année aura été une remise en question sur beaucoup de points, nous avons dû nous réinventer et sortir de notre zone de confort en réorganisant nos formations, en participant à des séances en visioconférence. La suppression de nos activités a été l'occasion, pour certains sapeurs-pompiers volontaires, de se rendre compte du temps consacré au SIS Morget. Ils ont peut-être retrouvé des loisirs, le plaisir de la régularité des soirées en famille... Nous espérons que la passion de l'engagement l'emportera et que nous pourrions continuer à compter sur leur disponibilité.

Le sapeur-pompier, qu'il soit professionnel, permanent ou volontaire mérite le respect de tous, il est toujours présent pour porter secours et venir en aide à la population parfois au péril de sa vie. Il n'y a pas de cause plus noble que celle-ci. Le sapeur-pompier volontaire qui intervient à n'importe quel moment du jour ou de la nuit, en marge de son travail, de ses loisirs et de sa vie de famille doit être valorisé et remercié pour son dévouement et son engagement envers la population. Il est de notre devoir à toutes et tous de tout mettre en œuvre pour que le service de milice, qui fait la force de notre organisation, perdure dans notre canton. Une attention particulière doit être apportée à la relève du personnel et plus particulièrement pour les intervenants en journée. Cette problématique identique à tous les SDIS du canton ne pourra pas être réglée sans la collaboration des communes et des entreprises de notre région.

Enfin, je ne pourrais pas terminer ce rapport sans sincèrement remercier, les officiers, sous-officiers, sapeurs, membres du CODIR, membres des autorités politiques, partenaires et le comité d'organisation du concours pour leur engagement, leur collaboration, leur soutien et pour la qualité de leur travail et des échanges tout au long de l'année

PROTECTION CIVILE

1. Activité 2020



Les activités planifiées de la Protection civile du District de Morges, pour l'année 2020, ont totalement été bouleversées par la pandémie de la COVID-19. Depuis le mois de mars 2020, l'ensemble de nos efforts auront été orientés dans des actions de soutien à la santé publique et aux partenaires sécuritaires. Après plus de 50 années d'existence, la Protection civile vit les pages les plus importantes de son histoire. Cette histoire qui continue à s'écrire en 2021 avec la vaccination de la population



Pour la première fois de son histoire, la Protection civile vaudoise a été mobilisée le 16 mars 2020. Cette disposition inédite et exceptionnelle a été prise dans une période de grande incertitude. Nous étions alors submergés d'images et de données inquiétantes nous parvenant de Chine et d'Italie. Nous assistions, impuissants derrière nos écrans de télévisions, à l'effondrement du système hospitalier Lombard (IT). Dans ce contexte très anxiogène, la population se précipitait dans

les magasins d'alimentation pour faire des réserves.

C'est ainsi que nous avons tous gardé en mémoire des linéaires de magasins vides mettant ainsi les chaînes d'approvisionnement à rude épreuve. Le semi-confinement et le travail exemplaire de la santé publique aura permis de limiter la propagation de la COVID durant la première et la seconde vague de l'année 2020. La Protection civile a pleinement contribué à la victoire de la santé publique sur le virus. Mais l'avenir reste aujourd'hui plein d'incertitude. A l'heure où je rédige ces quelques lignes, nos astreints sont toujours présents dans des EMS (Etablissements médico-sociaux), des ESE

(Etablissements socio-éducatifs), des centres de dépistage et effectuent la vaccination de la population vulnérable.

Suite à la mobilisation du mois de mars 2020, le colonel Louis-Henri Delarageaz, commandant de la PCi vaudoise, a pris la décision de regrouper les 10 ORPC du canton en 4 bataillons ad hoc. C'est ainsi que les ORPC des districts de Morges et Nyon ont formé le bataillon OUEST (bat. OUEST) du 16 mars au 24 juin.

Durant cette période de mobilisation, les activités planifiées de la PCi ont été suspendues et l'ensemble de nos efforts ont été consacrés à la résolution de la crise pandémique.



Nous avons coordonné le déploiement et les actions de nos astreints avec le mandataire régional OUEST, M. Jacques Charbon, directeur de la Fondation de la Côte pour l'aide et les soins à domicile, et son équipe. Cette collaboration a permis la création d'un Poste de commandement sanitaire (PC San) dans la caserne de la PCi de St-Prex. Nous avons ensemble planifié le déploiement des détachements PCi dans 17 EMS et ESE de la zone OUEST. Nos astreints ont également été soutenir les hôpitaux et cliniques

de Morges, Nyon et de la Lignière à Gland et travailler dans les centres de dépistage de Nyon, Gland et Morges.

Nous avons également été chargés de la distribution du matériel sanitaire aux professionnels de la santé sur le site du Centre d'engagement de Prangins (CEP). Puis, dans un second temps, du matériel de protection permettant la reprise des activités des commerces et des communes que nous avons distribué à la grande-salle de Tolochenaz. L'avis de démobilisation rentrera en vigueur le 25 mai et les bataillons seront ainsi désengagés durant le mois de juin en accord avec les institutions où nous apportons un appui. Une fois nos actions terminées, le bat. OUEST sera dissout une première fois le 24 juin.

Durant la période de l'été, la PCi restera en veille et en profitera pour réaliser des rapports de retour d'expérience afin de gérer et d'exploiter la connaissance générée par cette mobilisation.

Bilan de la 1^{ère} mobilisation pour l'ORPC du District de Morges :

Période : **du 16.03 au 24.06**

Jours de service Bat. OUEST : **11'134**

Jours de service astreints ORPC District Morges : **6'131**

Record jours de service Bat. OUEST,

cap A. Gilliéron : **91**

Astreints ORPC du District Morges engagés : **424 / 735**

Coût de l'engagement ORPC District de Morges : **CHF 100'759.32**



Puis durant l'automne, la deuxième vague prit une telle ampleur que la PCi vaudoise sera une seconde fois mobilisée en date du 4 novembre 2020 et les 4 bataillons reformés. Le chef de l'état-major cantonal de conduite (EMCC), Monsieur Denis Froidevaux, a pris la décision de réaliser une conduite décentralisée pour la gestion de cette seconde vague.

C'est ainsi que les commandants des 4 bataillons ont été nommés chefs d'état-major régional et ont directement été en lien avec les officiers de l'EMCC pour des missions de conduite, de gestion et de renseignement. A la caserne de St-Prex, en plus du PC San, de l'EM du Bat. OUEST, un état-major régional (EMR) qui regroupa les préfets des Districts de Morges et de Nyon, la Police cantonale et communale qui ne formait qu'une seule entité durant la crise, les sapeurs-pompiers, le mandataire régional et la Protection civile a été actif durant 2 mois. En plus des missions d'appui à la santé publique et d'un renforcement durant le mois de décembre du dispositif de traçage des contacts à Lausanne, nous avons réalisé plusieurs missions de renseignements au profit de l'EMCC.



Nous avons également soutenu la Police, dans un premier temps, lors des journées d'affluence dans les zones commerciales de l'OUEST et durant le week-end du "Blackfriday" puis, dans un second temps, dans les stations de St-Cergue et de St-Georges afin de soulager les communes confrontées à un afflux massif de visiteurs, skieurs et randonneurs profitant des conditions d'un très bel enneigement pour s'évader d'un quotidien pesant.

En cette fin d'année, le bat. OUEST est toujours en ordre de mobilisation pour une durée encore indéterminée. Nous restons prêts à soutenir les EMS, les ESE et les hôpitaux. Toujours déployés dans le centre de dépistage des Pâquis, nous nous préparons à former des équipes de vaccinateurs de la Protection civile dans le but de les engager, dans un premier temps, pour la vaccination au sein des EMS et des ESE, puis dans un second temps, dans les futurs centres de vaccination qui seront activés dans notre canton.

Bilan intermédiaire au 31 décembre 2020 de la 2^{ème} mobilisation pour l'ORPC du District de Morges :

Période : **du 04.11 au 31.12**
 Jours de service Bat. OUEST : **5'891**
 Jours de service astreints ORPC District Morges : **3'323**

Record jours de service Bat. OUEST, Lt Cédric Ottinger : **60**
 Astreints ORPC du District Morges engagés : **395/735**

Coût de l'engagement ORPC District de Morges : **CHF 82/293.40**



La Protection Civile du District de Morges a, malgré une situation totalement exceptionnelle, réussi à honorer des engagements relatifs à sa planification des services 2020.

Comme chaque année, nous avons participé à l'essai des alarmes fédérales le mercredi 5 février. C'est en effet, le 1^{er} mercredi du mois de février que l'ensemble des sirènes de notre pays sont testées. Pour notre District, il s'agit de 69 sirènes fixes et de 26 sirènes mobiles qui ont été enclenchées par nos soins, en collaboration avec les communes. Aucune sirène n'a été défectueuse durant l'essai et une sirène fixe n'a pu être testée pour cause de travaux sur les installations.

Nos spécialistes de la protection ABC (Atomic, Biologique et chimique) ont travaillé à la révision du concept de distribution des comprimés d'iode à la population en cas d'accident ou d'événement atomique, nucléaire ou radiologique et à l'échange de notre stock pour le District, comprimés arrivés à la date de péremption.

Comme chaque année en mars, l'école de formation de base de sapeurs-pompiers a nécessité la préparation de 200 menus sur deux jours à notre caserne de St-Prex par un détachement de cuisine de la PCi.

Le contrôle périodique des abris (CPA) a été réalisé cette année sur les communes de Yens, Montricher, Pampigny, Apples, Reverolle et Bussy-Chardonnay.

En plus de la mobilisation de la Protection Civile, nous avons dû assurer un service de piquet permettant de répondre aux sollicitations en alarmes des partenaires.

Durant la nuit du 15 au 16 octobre, nous sommes intervenus à la demande de la Police pour un délestage d'autoroute suite au tragique accident provoqué par une automobiliste entrée en contresens sur l'autoroute et qui perdra la vie dans cet événement.

Le 28 octobre, nous avons été alarmés par la Police aux côtés des ORPC de Nyon et du Gros-de-Vaud, pour la recherche d'une personne disparue qui s'était échappée de l'hôpital psychiatrique de Prangins.

2. Dispositions pénales

Tant qu'il y aura des hommes, il y aura des infractions !

Malheureusement, nous devons chaque année avertir ou dénoncer des astreints qui ne respectent pas la procédure en matière de livret de service ou de convocation. Lorsqu'un astreint ne fait pas parvenir son livret de service à l'office dans les délais, et après trois avertissements, nous transmettons son dossier pour dénonciation à la Préfecture.

Lors d'une première absence à un cours de répétition, nous adressons un courrier d'avertissement.

Lors de la deuxième absence, nous transmettons le dossier au SSCM pour dénonciation au Procureur général du canton de Vaud.

Dénonciations : **24**



M. Jean-Marie COLLE

GESTION DES DECHETS

URBANISME

AFFAIRES SOCIALES

SANTE PUBLIQUE

ASSOCIATIONS

TEMPLES ET CULTES

REGION MORGES

Pages 135 à 153

GESTION DES DECHETS

1. Valorsa SA

Notre Commune est actionnaire de VALORSA SA depuis 1996. Nous partageons la propriété de ce périmètre de gestion des déchets avec 100 autres Communes du Canton. La loi vaudoise ainsi que le Plan cantonal de gestion des déchets (PGD) enjoignent les Communes à se regrouper, afin d'avoir les capacités commerciales, techniques et communicatives nécessaires pour gérer des déchets. Action d'autant plus nécessaire que les déchets évoluent constamment en termes de quantité et de qualité.

De même, notre Commune est indirectement propriétaire de TRIDEL SA, usine cantonale de valorisation thermique et électrique des déchets (UVTD), puisque VALORSA est actionnaire à hauteur de 36,03%, le restant étant partagé par les 3 autres périmètres GEDREL (Lausanne et périphérie), SADEC (La Côte) et STRID (Nord vaudois).

Le site de Penthaz joue ce rôle de gestionnaire depuis 1969 et se transforme régulièrement. Station de compostage jusqu'en 1997, parallèlement à une usine d'incinération, ces activités se sont arrêtées, car ce compost d'ordures ménagères ne correspondait plus à la qualité nécessaire et le four était devenu trop polluant. VALORSA devint alors un centre de logistique dès les années 2000 avec une grande capacité de stockage. La diversité des déchets a poussé le périmètre à se diversifier aussi en centre de tri en traitant les déchets spéciaux, le papier, le bois ou le verre.

L'autre rôle de Penthaz est d'accueillir les déchets carnés de l'ouest vaudois, soit les restes de coupe de boucherie, mais aussi les cadavres des animaux, principalement de rente ou qui ont été accidentés par la circulation routière ou résultant de maladies. Si le four d'incinération a disparu depuis bien longtemps, le centre d'équarrissage est devenu un emplacement de regroupement régional. Après contrôles et analyses requises par le service vétérinaire cantonal, les dépouilles sont stockées dans un frigo puis acheminées en Suisse alémanique pour y être valorisées.

En 2020, notre Commune a bénéficié de la logistique de VALORSA pour la gestion globale des déchets incinérables, ordures ménagères, déchets encombrants ou déchets de nos entreprises via le train ou la station de compactage. Quelques animaux, propriétés de nos citoyens ou ayant terminé leur vie sur nos routes ont fini au centre d'équarrissage. VALORSA est venu collecter dans notre Commune les déchets spéciaux, sachant que chaque citoyen en produit en moyenne 1,5 kg par année. Nos enfants ont pu profiter de cours gratuits sur les déchets au sein de leur école via des animatrices déléguées par COSEDEC (Coopérative Romande de sensibilisation à la gestion des déchets – propriété des périmètres de gestion). Pour raison de crise sanitaire, la sensibilisation de la population à l'aide de stands dans les comptoirs régionaux et dans les déchetteries, n'a pas pu être réalisée. La campagne cantonale de communication a également pâti de la situation.

Finalement, en 2020, la pandémie de coronavirus aura permis aux citoyens, partiellement confinés à domicile, de faire du tri et de nettoyer leurs logements. La quantité globale de déchets a donc augmenté significativement dans notre périmètre et sur l'ensemble du territoire suisse

2. Statistique d'élimination des ordures Valorsa SA

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa SA. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

		2020 En tonnes facturées par Valorsa	2020 Destination	2020 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	24'8151	Tridel	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'291	Tridel	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	6'598	Tridel	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'718	Incinérateur de Epura / Incinérateur de SAIDEF TRIDEL	Chaleur/électricité
Recyclables	Verre	4'448	45% chez Vetropack, 55% en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	OREA, appareils électriques	401	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	251	CRIDEC	Traitement physico- chimique/in- cinération
	Déchets carnés	909	GZM	Energie

Les principaux types de déchets traités directement ou indirectement par Valorsa SA en 2020 pour notre commune sont :

Ordures ménagères

Elles sont acheminées directement par train vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne ou directement sur leur site principal à Penthaz.

Encombrants

Il s'agit de déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110 lt ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, petit mobilier, etc.

Ces déchets subissent le même traitement que les ordures ménagères. Après broyage pour diminuer leur taille, ils sont acheminés vers l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne.

Verre

Les bennes sont vidées sur le site de Valorsa SA puis, en fonction du marché, le verre est rechargé dans des camions pour être acheminé principalement vers la verrerie de St-Prex.

Huiles

Une fois chez Valorsa, les huiles sont acheminées chez CRIDEC à Eclépens pour une destruction conforme à la législation et aux filières spécifiques.

D'autres classes de déchets sont également collectées pour notre commune par d'autres entreprises dont les plus importantes sont :

Déchets compostables

C'est l'entreprise Ecorecyclage SA à Lavigny qui collecte et traite par méthanisation nos déchets verts de notre lieu de collecte « Les Eterpys » et de la benne verte de la Voirie ainsi que ceux collectés porte-à-porte. Les déchets verts sont des déchets organiques compostables valorisables selon différentes techniques.

Papier et carton

Le papier et le carton collectés sur notre territoire sont acheminés directement par notre transporteur dans une entreprise régionale spécialisée (Papirec).

Ferraille, fer blanc et aluminium

Récolté par Henry Transports SA puis traité par Sirec ou Goutte SA.

PET

Récolté par PET Recycling.

En 2020, nous avons été remerciés par PET Recycling Schweiz pour notre engagement dans la collecte de bouteilles à boisson en PET. C'est ainsi 6'638 kilos qui ont été recyclés sur notre territoire, soit 240'959 bouteilles.

Vêtements usagés

En pratiquant une collecte écologique des vieux textiles pour les trier et les valoriser, Texaid offre une seconde vie aux vêtements, aux chaussures et aux textiles domestiques usagés. En 2020, ce sont 9'484 kilos qui ont été récoltés sur notre territoire par cet organisme.

3. Statistique de l'enlèvement des déchets de la commune

	2018	2019	2020
Ordures ménagères	166 to	165 to	184 to
Déchets encombrants	14 to	12 to	10 to
Biodéchets (compostables, méthanisables)	245 to	267 to	257 to
Bois	14 to	17 to	17 to
Déchets inertes	13 to	6 to	8 to
Métaux (alu, fer blanc inclus)	9 to	8 to	10 to
Verres	60 to	58 to	67 to
Papier / Cartons	96 to	87 to	92 to

URBANISME

1. **PALM : Etat de la mise en oeuvre**

Pour les communes de l'agglomération de Morges, membres de l'association Région Morges, lors de l'année écoulée, les porteurs de projet ont formalisé l'abandon de 5 mesures considérées comme non prioritaires ou dont le contenu devait être revu. Estimé à CHF 1'909'539 HT, le montant du cofinancement lié à ces mesures a pu être mis à disposition d'autres projets de la région.

Pour la région morgienne, 4 nouvelles mesures (Denges, Lonay, Tolochenaz et Saint-Prex) ont ainsi pu être cofinancées au titre de mesures de remplacement ou en bénéficiant de cofinancements non attribués pour un montant total estimé à environ CHF 538'000 HT. Parmi ces mesures, l'éclairage public du pont de la Gracieuse à Lonay et du Chemin du Monteiron à Denges qui débuteront en 2021.

Outre les deux mesures citées ci-dessus, les travaux liés au réaménagement du pont de la Gracieuse à Lonay pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes et la création d'un giratoire au carrefour Av. Monod – Av. Warnery à Morges ont pu débuter en 2020.

Au chapitre des mesures finalisées en 2020, on peut citer le réaménagement de l'avenue de Marcelin et le giratoire de la Tour à Morges, ainsi que la première étape de réaménagement de la RC69 entre Morges et Tolochenaz.

2. **Avancement et finalisation des plans de quartier**

« Les Marais »

Ce nouveau quartier se trouve à l'entrée du village de Denges, côté gare, au chemin de la Crosette (en face du fitness Harmony). Lors de l'année écoulée, les premiers habitants du quartier ont aménagé dans ces nouveaux appartements. A fin 2020, 120 nouveaux habitants de ce quartier étaient inscrits à la commune. Il reste encore quelques logements disponibles à louer.

« Les Ochettes »

A proximité de la gare et du bourg de Denges, le plan de quartier « Les Ochettes » définit cette nouvelle zone d'habitation de forte densité qui permettra la réalisation de petits commerces, d'activités tertiaires, et de logement. En automne 2020, la demande de permis de construire pour la première étape a été délivrée avec comme objectif de commencer les travaux en mars 2021. Aucune opposition n'a été déposée pour cette première partie. Les étapes suivantes sont en cours de développements par les différents propriétaires et promoteurs.

Les places de parc extérieures en face de l'administration communale et qui est à disposition essentiellement des habitants du Bourg vont disparaître pour être remplacé par des places intérieures dans les sous-sols des nouveaux bâtiments.

AFFAIRES SOCIALES

1. ARASMAC (Association Régionale pour les Assurances Sociales Morges-Aubonne-Cossonay)

1.1 Statuts

L'ARASMAC est une association de communes au sens de l'art. 112 de la Loi sur les communes. Elle est composée des 62 communes du district de Morges qui affiche environ 80'000 habitants. Chaque commune est représentée par un membre de sa municipalité, délégué au Conseil intercommunal (législatif). Le Comité de direction (exécutif) est composé de 6 membres également issus des communes du district et d'un(e) président(e), élus par le Conseil, pour la durée de la législature.

1.2 Buts principaux

L'association a pour buts principaux, au sens de la LC, auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations des communes, y compris la relation avec la loi du 5 juillet 2005 sur l'emploi (LEMP), CSR.
- L'application du règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'assurances sociales (RAAS), AAS.

En d'autres mots :

- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les prestations sociales puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement
- Veiller à la coordination de l'action sociale orientée vers les objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légaux et politiques
- Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale sur le développement d'une région
- Prévenir l'évolution des besoins sociaux par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

L'association a aussi pour but optionnel, au sens de l'art. 112, al. 2 in fine LC :

- L'accueil de jour des enfants
- Le réseau d'accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (AJEMA)
- L'accueil familial de jour (AFJ)

1.3 Conseil intercommunal

En raison de la pandémie de coronavirus, seulement deux séances du Conseil intercommunal ont eu lieu sachant que les autres années nous étions convoqués pour trois ou quatre séances.

1.3.1 Jeudi 06 février 2020 à Préverenges

- Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC
- Préavis n° 1/02.2020 « Création de 180 nouvelles places d'accueil au sein du réseau AJEMA » - adopté à l'unanimité
 - UAPE La Fourmilière à Lonay, 12 places
 - UAPE Drole de frimousses à Tolochenaz, 24 places
 - UAPE Les Optimistes à Préverenges, 36 places
 - UAPE de Morges, 12 places préscolaires et 96 places parascolaires
- Préavis n° 2/02.2020 « Crédit supplémentaire de CHF 30'000.- pour un mandat d'étude du réseau AJEMA » - adopté à l'unanimité.

1.3.2 Jeudi 24 septembre 2020 à Tolochenaz

- Assermentation des nouveaux conseillers intercommunaux ARASMAC
- Préavis n° 3/09.2020 « Comptes et rapport de gestion de l'exercice 2019 » - adopté à l'unanimité
- Préavis n° 4/09.2020 « Budget de l'exercice 2021 » - adopté à l'unanimité
- Communications du Comité de direction ARASMAC :
 - N° 1.06.2020 « Extension de place d'accueil à l'UAPE La Parentaise à Echandens et à l'UAPE L'Ecureuil Malin à Etoy »
 - N° 4.09.2020 « Fusion Commune de Hautemorges »
 - N° 5.09.2020 « Extension de 15 places d'accueil à l'UAPE Marais Cré à Gimel ».

SANTE PUBLIQUE

1. Coronavirus – COVID-19

Face à la grave crise du coronavirus qui a touché le monde entier et notamment la Suisse, le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat ont pris des mesures drastiques au sens de la loi sur les épidémies pour l'ensemble du territoire et il a renforcé les mesures de protection de la population.

Dès le 16 mars, nous avons sur ordre du Conseil d'Etat de notre canton, procédé à la fermeture de notre école.

Un service d'accueil scolaire avec accès sous conditions a été assuré au collège de la Crosette de 07h00 à 18h30 pour les enfants dont les solutions de garde mettraient en danger des personnes à risque, pour les enfants du personnel soignant et autres collaborateurs du système de santé, ainsi que les parents qui assurent le service d'accueil scolaire.

Les places de jeux, terrains de foot ont été fermés, les locations de salles communales annulées.

Notre administration a été aussi fermée jusqu'au 11 mai, mais nos deux collaboratrices sont restées fidèles au poste étant donné la possibilité de respecter les distances sociales.

Dès le 11 mai, les écoles, l'administration communale ont repris leurs activités, moyennant des mesures de désinfection journalière.

En plus des mises en place des mesures obligatoires, la Municipalité a déployé son plan de continuité de l'administration afin de préserver au mieux la santé de ses collaboratrices et collaborateurs tout en assurant les services nécessaires à la population. Des mesures ont dû être adoptées afin de préserver la santé de chacun, habitants et collaborateurs communaux et ceci durant les différentes périodes de confinement ou semi- confinement que nous avons vécu cette année.

Plan de soutien logistique COVID-19 en faveur des personnes vulnérables

En raison de la situation sanitaire exceptionnelle et particulièrement préoccupante pour certaines populations, la Municipalité a pris la situation très au sérieux. Très soucieuse de la santé de ses concitoyens, elle a tenu à rappeler à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans qu'elles étaient considérées comme des personnes à risque et que, par conséquent, nous leur avons recommandé vivement de rester chez eux et d'éviter les regroupements de personnes.

En partenariat avec le Canton et différentes associations et surtout un petit groupe de bénévoles du village, nous avons proposé un plan de soutien à cette population qui pouvait avoir des besoins logistiques (courses alimentaires, médicaments et autres demandes) durant cette période délicate.

Nous tenons à témoigner notre reconnaissance aux personnes qui nous ont aidé pour leur implication en faveur de nos aînés durant toute cette crise sanitaire.

Nos bénévoles, Mmes Andrée Rosat, Michèle Reymond, Marie-Christine Rossier et Madeleine Briand ont pris contact avec les personnes de plus de 65 ans qui répondaient aux différents critères.

Certaines ont demandé l'aide de bénévoles, par l'intermédiaire de la commune, pour effectuer notamment leurs courses.

Nous remercions chaleureusement toutes ces bénévoles pour leur aide dans cette crise. Particulièrement les dames qui ont oeuvré pour les courses : Mme Bruchez ainsi que Mmes Moser et Stocker.

2. Plan canicule

Définition

Une canicule est une vague de chaleur caractérisée par des températures anormalement élevées, liées à un réchauffement important d'un vaste territoire, durant plusieurs jours ou semaines. En Suisse, un avis canicule est émis par Météo suisse lorsque l'on prévoit, pendant 3 jours consécutifs au moins, un indice de chaleur supérieur à 90, qui correspond à des températures diurnes supérieures à 33°-34°C.

Depuis 2009, le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) s'est doté d'un plan canicule qui prévoit la collaboration avec la Département du Territoire et de l'Environnement (DTE), celui des Institutions et de la Sécurité (DIS), les acteurs et partenaires du secteur socio-sanitaire ainsi que Météo Suisse réunis dans le Groupe alerte canicule.

Le plan canicule comprend la prévention à travers l'information à la population, aux autorités et aux professionnels du secteur socio-sanitaire ainsi que l'organisation d'un système de veille et d'alerte actif chaque année du 1^{er} juin au 31 août.

Le rôle des communes

Le déclenchement des plans communaux en cas de canicule persistante est décrété par le Chef du DSAS, lorsque se présente une situation correspondante au niveau d'alerte « canicule persistante ».

En prévision de la période de surveillance canicule, les communes sont invitées à mettre en place un système de visiteurs communautaires dont le but premier est de constituer une première ligne de prévention des conséquences de chaleur sur la santé.

Il s'agit également de détecter les premiers symptômes avant qu'ils ne nécessitent une prise en charge médicale – sachant que les complications peuvent être rapidement fatales, le plus souvent avant d'arriver à l'hôpital. Cette démarche a pour objectif de limiter le nombre de décès évitables à domicile, mais aussi de protéger les services de santé en aval en leur permettant de fonctionner normalement sans prêter les activités de soins destinés aux autres patients.

La démarche inclut, pour les communes, une étape préparatoire d'identification des personnes vulnérables non connues des Centres médico-sociaux (basée sur une annonce volontaire et sur des critères de vulnérabilité, principalement l'âge avancé), et de recrutement/formation de visiteurs communautaires.

Une seconde étape consiste à mobiliser et coordonner ces visiteurs pour des activités concrètes au domicile des personnes à risque (visites et/ou appels téléphoniques).

La mission des visiteurs est la suivante :

- Prise de contact téléphonique
- Passage régulier à domicile
- Vérification de l'état de santé
- S'assurer que la personne s'hydrate bien
- Vérification de la température du logement.

En cas de doute ou de problème, le visiteur en informe immédiatement la commune.

En 2020, aucune alerte a été déclenchée.

ASSOCIATIONS

1. **UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) « Les Pirates »**

Cette structure est entièrement gérée par l'Association pour la création et la gestion de l'UAPE « Les Pirates » (association à but non lucratif).

L'UAPE est ouverte 5 jours par semaine et la fréquentation pour 2020 se répartir comme ci-dessous :

Jours	Matin	Midi	Après-midi 14h-15h30	Après-midi Dès 15h30
Lundi	12	41	4	23
Mardi	22	46	6	24
Mercredi	7	12	11	11
Jeudi	14	36	5	15
Vendredi	12	36	5	15

L'autorisation d'exploiter issue de l'Office d'accueil de jour des enfants permet d'accueillir dans la structure jusqu'à 48 enfants, soit 24 le matin, 48 à midi et 24 l'après-midi.

L'UAPE « Les Pirates » propose le centre aéré qui, pour 2020, a été ouvert 5 semaines, soit : 1 à Pâques, 1 en juillet, 2 en août et 1 en automne.

L'UAPE fait partie intégrante du réseau AJEMA géré par l'ARASMAC.

Lors du conseil Municipal du 15 juin, la Municipalité a soumis un préavis demandant l'autorisation de reprise de l'Association UAPE « Les Pirates » avec effet à la rentrée scolaire d'août 2020.

La démarche d'intégrer les activités de cette Association au sein de l'organisation administrative communale permet d'assurer la pérennité de l'accueil allant jusqu'à 48 enfants, ainsi que la reprise des contrats du personnel de la structure.

En effet, La Municipalité a été sollicitée par le comité de l'Association pour cette reprise motivée par un constat de difficulté et d'efficience dû principalement au fonctionnement des bénévoles. Dans son préavis, les autorités communales se sont engagées à introduire les chiffres détaillés au budget de l'UAPE dès 2021, année où la totalité de la comptabilité serait gérée par la bourse communale.

Les Conseillères et Conseillers ont approuvés la reprise de l'UAPE « Les Pirates » avec effet au 1er janvier 2021.

2. Soleil d'Automne

Suite à la crise sanitaire que nous avons vécue cette année, les personnes âgées de plus de 65 ans ont été considérées comme des personnes à risque et que, par conséquent, les différentes autorités ont recommandé à cette tranche de la population à vivement rester chez eux et d'éviter les regroupements. Ceci n'a pas été sans conséquence pour toutes les activités organisées comme chaque année par l'association Soleil d'Automne.

Pas de repas des aînés, pas de brisolée au relais du Valais à Vétroz, pas de loto, pas d'après-midis jeux, pas de rencontre de l'Avent ou de course annuelle. Tout le programme 2020 préparé par le comité a été annulé.

Au 31 décembre 2020, sous la responsabilité des animatrices, Mmes Michèle Reymond et Anna Cottini, l'effectif des Aînés de Denges compte 237 personnes.

Nous souhaitons que l'organisation des rencontres récréatives, sportives et culturelles pour les aînés pourront reprendre au plus vite. Pour certains seniors, la période de confinement a eu des conséquences importantes sur leur degré d'autonomie et d'indépendance dans la réalisation de leurs activités habituelles. Une reprise de leurs occupations et prévenir une péjoration durable de leur qualité de vie est une priorité.

3. Pro Senectute

Le projet de l'association Pro Senectute Vaud « Table au Bistrot » encourage la création de tables conviviales dans les villages car cette prestation privilégie les contacts de proximité et rythme le quotidien des seniors, qui peuvent ainsi déguster un menu équilibré et en bonne compagnie.

Depuis 2017, Mme Andrée Rosat, bénévole de Pro Senectute Vaud et habitante de Denges, accueille chaque mois une dizaine de convives au Café des Amis de Denges.

Pour prévenir l'isolement des personnes âgées, Pro Senectute Vaud leur donne la possibilité de manger régulièrement un repas équilibré chez des bénévoles ou au restaurant.

Le prix par personne est de CHF 18.00 pour le plat du jour, café compris.

Ces rencontres ont malheureusement aussi été bousculées par cette année difficile. Néanmoins, 7 dates ont été maintenues ce qui a permis à nos aînées de se rencontrer et de partager de bons moments si précieux dans ce chamboulement qui les a tous touchés

4. Nonagénaire - Centenaire

Pour les personnes ayant 90 ans, notre commune offre pendant une année, tous les 15 jours, à partir du jour de leur anniversaire, soit des bouteilles de vin, soit des fleurs, soit du chocolat. Le choix est laissé libre à chaque personne.

En 2020, nous avons eu un nonagénaire : Monsieur Paul Paquier.

Centenaire pendant quelques mois :

Une délégation de la municipalité s'est rendue le 29 mai 2020 à l'EMS Nelly de Beausobre à Morges pour souhaiter un bel anniversaire à une habitante de notre village, Madame Emmeline Roulin qui fêtait son 100ème anniversaire.

Nous avons passé un moment agréable en sa compagnie et l'avons fleurie comme de coutume. Malheureusement, Madame Roulin nous a quitté quelques mois plus tard. La Municipalité ainsi que le personnel communal ont adressé leurs plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'à leurs proches.



Mme Roulin

TEMPLES ET CULTES

1. Recensement

Notre commune compte au 1^{er} octobre 2020 :

- 430 protestants
- 490 catholiques
- 814 autres confessions ou sans confession

2. Paroisse catholique de Morges et ses communautés d'Apples-Bière et de Préverenges

La Paroisse catholique de Morges compte 28 communes incluant les communautés d'Apples-Bière et de Préverenges.

Lors de l'assemblée générale du 22 septembre 2020, les délégués des communes rattachées à la Paroisse catholique de Morges ont accepté les comptes 2019 ainsi que le budget 2021.

Les comptes 2019 se soldent par un montant de CHF 258'482.66 (CHF 277'256.90 en 2018). Le budget prévu était de CHF 290'600.00. La somme de CHF 32'117.34 devra être rétrocédée aux Communes.

Les comptes d'investissement 2019 se soldent par un montant de CHF 207'660.45 (CHF 277'256.90 en 2018). Compte tenu des acomptes versés par les Communes de CHF 321'000.00 et du report de solde en faveur de la Paroisse de CHF 41'621.10, il résulte un solde en faveur des communes au 31 décembre 2019 de CHF 71'718.45.

M. Virnot termine la séance en relevant que l'année prochaine, les communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery ne formeront qu'une seule Commune suite à leur fusion, soit Hautemorges. Il s'agira d'adapter la liste Commission de gestion en conséquence

3. Paroisse réformée de Lonay-Préverenges-Vullierens

Sont aussi membre de la paroisse, les communes d'Aclens, Bremblens, Romanel-sur-Morges, Echandens, Denges en plus de Lonay, Préverenges et Vullierens.

En raison du premier confinement du mois de mars, seulement une des deux séances paroissiales ont eu lieu cette année 2020 :

3.1 – 28 octobre 2020 à Denges

28 personnes étaient présentes et les sujets suivants ont été abordés :

- Rapport d'activité 2019 : Jean-Jacques Mercier a fait revivre l'année 2019 avec toutes ses belles activités et promesses. En remerciant ses collègues du Conseil et les ministres pour leur soutien, Il a invité l'assemblée aussi à la reconnaissance pour avancer dans la foi et l'espérance et pour le bien de notre chère paroisse.
- Finances de la Paroisse : M. François Maendly présente les comptes. Résultat de l'exercice 2019 : Un bénéfice de 5'803 CHF est à mettre sur le compte de la diminution des contributions régionales et cantonale. Les produits ont diminué, en particulier les dons du calendrier, alors que les offrandes des cultes sont stables. Bilan : La trésorerie a augmenté grâce à l'apport du Centre paroissial. Les fonds propres se montent à 89'236 CHF (83'432 CHF fin 2018). Pointage 2020 : le déficit s'élève à 20'710 CHF le 30.9.2020. Cependant la situation n'est pas si mauvaise qu'on pourrait le craindre au vu du pointage 2019 (le déficit de près de 16'000 CHF au 30.9.2018 avait évolué vers un bénéfice de plus de 5'000 CHF).
- Préavis « Rénovation de la cuisine du Centre Paroissial »: M. Mignot a rappelé la demande du comité de Centre paroissial : la cuisine a vraiment besoin de rénovation complète. Il a présenté la proposition la plus économique possible, soit un devis d'un montant de 30'000 CHF. Ce financement peut être assuré par la provision entretien/rénovation du Centre paroissial. Après consultation de la commission de gestion et des finances, le Conseil paroissial a proposé à l'Assemblée d'accorder un crédit extra-budgétaire de CHF 29778,30. Michèle Meyer a présenté les motivations du comité : Importance d'une rénovation complète plutôt que partielle, qui au final serait plus coûteuse. Travailler avec des artisans locaux pour installer du matériel durable. Elle a rappelé tous les travaux qui ont déjà été effectués et l'importance du travail des bénévoles. Et a demandé notre confiance. Le préavis est accepté à l'unanimité.
- Information du Conseil paroissial : Culte du 1er novembre : suite aux dernières mesures sanitaires, alors que les confirmations étaient déjà renvoyées à une date ultérieure, le culte commun des deux paroisses a aussi été annulé (pas possible avec un maximum de 50 personnes). Le culte aura vraisemblablement lieu à Vullierens. Fêtes de Noël : Compte tenu de la situation sanitaire, il est encore trop tôt pour dire ce que va devenir le Noël d'Aclens. Pour le 25 décembre, la présentation des enfants sera filmée. Il faut encore attendre pour avoir des détails.

Le traditionnel repas du Souper Saucisses n'a pas eu lieu cette année.

REGION MORGES

1. Introduction

Le schéma directeur de la région Morges (Région Morges) a été élaboré d'entente entre les communes, la région et l'Etat dans le but de définir une meilleure coordination de l'aménagement du territoire et de la planification des transports à l'échelle de la région. Il s'intègre et reprend les principes du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Toutes les communes de la région morgienne partagent des intérêts communs, des atouts à faire valoir, et chercheront ensemble les moyens de façonner leur région, pour la développer et la mettre en valeur.

Le périmètre d'action de Région Morges comprend les territoires des communes de Morges et de la première couronne, soit les communes de Denges, Echandens, Echichens, Lonay, Lully, Préverenges, St-Prex et Tolochenaz.

2. Acteurs et partenaires

Région Morges est composée des entités suivantes :

Groupe de Pilotage (GROPIL)

Cette assemblée générale est composée d'un représentant de l'exécutif par commune membre. M. Francis Monnin, syndic, représente notre commune.

Comité exécutif de Région Morges (bureau)

Il est composé du président de l'association et des deux vice-présidents.

Groupe Technique (GT)

Le groupe technique est constitué de représentants techniques des communes membres de l'association. M. Jean-Marie Collé, municipal, représente notre commune.

Bureau technique (secrétariat)

Il s'occupe de toutes les tâches liées à l'association et assure les contacts nécessaires à la marche de l'association.

Région Morges travaille en partenariat avec les services cantonaux suivants :

- Le Service du Développement Territorial (SDT)
- La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR)
- Le Service de Promotion Economique et du Commerce (SPECO)
- La Direction Générale de l'Environnement (DGE)

3. Mobilité

Ensemble, rendons notre mobilité plus fluide !

Pendant la première vague de la pandémie, au printemps dernier, Région Morges a lancé une campagne à l'arrière des bus MBC pour encourager la population à rendre notre mobilité plus fluide par des gestes un peu différents ! Un mailing a également été adressé aux entreprises de la région pour faire part de recommandations dans la gestion des déplacements, en particulier pour se rendre sur les lieux de travail.

Suite aux aménagements provisoires permettant d'améliorer la sécurité des déplacements à vélo, Région Morges a encouragé les déplacements à vélo dans l'agglomération. Elle a également publié une carte permettant de découvrir le réseau cyclable de la région morgienne.



Accommodez vos horaires



Diversifiez vos transports

Aménagements cyclables provisoires :

Début juin 2020, la Conseillère d'État en charge des routes et de la mobilité annonçait un plan inédit, et à très court terme, destiné à accompagner la mobilité d'après confinement. Ceci se concrétise dans des aménagements cyclables provisoires permettant d'améliorer la sécurité des déplacements à vélo sur les routes cantonales.

Dans la région morgienne, le Canton a annoncé réaliser des bandes cyclables le long de la route du Lac, mesure des plus attractive et opportune. Il fallait néanmoins lire entre les lignes (jaunes) et bien comprendre que le Canton ne procédait à des aménagements que sur les tronçons de sa compétence... soit uniquement en dehors des localités !

Aménager les routes hors localité, c'est bien. Assurer une liaison continue entre St-Prex, Morges, Denges et le centre de l'agglomération, c'est mieux !

Région Morges a pris immédiatement les devants et a permis aux communes tel que Denges de compléter leurs aménagements cyclables. Le projet a été mené en un temps record et les travaux de marquage ont pu débuter fin juin pour s'achever fin juillet.

Sur les communes de Denges, Lonay, de Préverenges et de St-Prex, les routes cantonales ont été retravaillées. Adieu blanche ligne centrale très routière, place à une chaussée multimodale en phase avec notre mobilité et incitant à lever le pied.

Du provisoire qui dure ?

Tant pour le Canton que pour les communes, les aménagements cyclables ont dû être réalisés dans les gabarits disponibles. Provisoires, ils sont destinés à durer trois à cinq ans selon les tronçons, puis laisser place à des réaménagements multimodaux plus ambitieux.



4. Environnement et agriculture

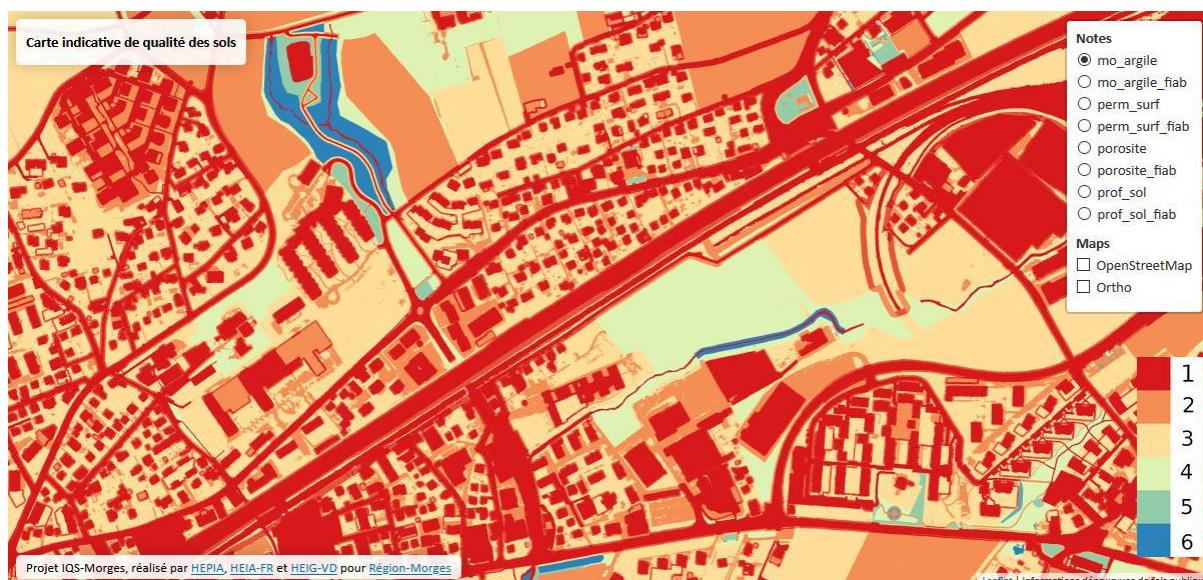
Projet pilote « Indice de qualité des sols »

Les sols jouent un rôle crucial pour maintenir un cadre de vie de qualité, qu'il s'agisse de production de denrées alimentaires, de régulation et de rétention de l'eau, de filtrage des polluants, de stockage du carbone ou d'habitat pour toute une série d'organismes indispensables au fonctionnement de l'écosystème. L'aménagement du territoire doit donc veiller à préserver la « qualité des sols » soit leur capacité à remplir ces différentes « fonctions ».

Afin de fournir aux autorités communales et aux différents acteurs de l'aménagement du territoire les données nécessaires dans le cadre de cette mission, Région Morges a lancé en 2020 un projet pilote visant à réaliser des cartes indicatives et dynamiques de qualité des sols. Ces cartes fournissent une évaluation de la qualité des sols (notée de 1 à 6) pour chacune des fonctions qu'ils remplissent et permettent de mettre en évidence les secteurs dans lesquels les données sont insuffisantes et devraient être complétées.

Construites sur la base des données disponibles et pouvant être mises à jour chaque année, ces cartes permettront à terme de suivre l'évolution globale de la qualité des sols à l'échelle d'une parcelle, d'un quartier, ou d'une commune. Elles fourniront ainsi un indicateur important pour permettre aux différents acteurs de prendre les mesures appropriées.

Soutenu par la fondation Sanu Durabilitas, ce projet pilote pourrait avoir des répercussions importantes à l'échelle Suisse. En effet, la région morgienne est la première à tester ce type d'approche dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Sols Suisse, publiée par la Confédération en mai 2020.



CONCLUSIONS GENERALES

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Nous terminons le présent rapport en vous priant de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

- vu les comptes et le rapport de gestion présentés par la municipalité,
- entendu le rapport de la Commission de gestion-finances

approuve les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2020 et donne décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Francis Monnin

A.-Sylvie Gevisier

Denges, le 26 avril 2021